



HAL
open science

Le concepteur médiateur, au service de la participation ? La participation comme démarche de projet dans l'espace public urbain

Hugo Le Goff

► **To cite this version:**

Hugo Le Goff. Le concepteur médiateur, au service de la participation ? La participation comme démarche de projet dans l'espace public urbain. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-03229074

HAL Id: dumas-03229074

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03229074v1>

Submitted on 18 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

Hugo Le Goff

LE CONCEPTEUR MEDIATEUR, AU SERVICE DE LA PARTICIPATION ?
LA PARTICIPATION COMME DÉMARCHE DE PROJET DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN

Travail Personnel d'Etude et de Recherche (TPER) de la formation Paysagiste DEP -

Année universitaire 2018/2019

Hugo Le Goff

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Date de soutenance orale : 23 janvier 2019

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Sommaire

<u>Introduction</u>	6
---------------------------	---

I. LA MEDIATION, UN OUTIL POUR LA FABRICATION DE LA VILLE

I.1. La médiation : vers un renouvellement des pratiques d'urbanisme ?

<u>I.1.1. La médiation, un processus : principes et enjeux</u>	10
• I.1.1.1. Un processus, des principes	10
• I.1.1.2. L'évolution du contexte législatif : vers une reconnaissance institutionnelle ?	12
• I.1.1.2. La planification territoriale	14
• I.1.1.3. Le projet collectif dans l'espace public	16
<u>I.1.2. Les formes et degrés de participation au sein du projet</u>	17
• I.1.2.1. L'échelle d'Arnstein	17
• I.1.2.1. Le rapport à la pression foncière	20

I.2. Vers une appropriation de la médiation par la profession de « concepteur urbain » ?

<u>I.2.1 Le paysage en soi : objet, outil spatial et but de la médiation</u>	21
• I.2.1.1. La globalité du paysage	21
• I.2.1.2. Le lien par le palpable et les représentations paysagères	21
• I.2.1.3. Le socle commun de connaissances	22
<u>I.2.2. Les autres outils de la médiation</u>	23
• I.2.2.1. Les méthodes	23
• I.2.2.2. Les objets intermédiaires	24

I.3. La communauté de la médiation dans l'aménagement et la gestion de l'espace public urbain

<u>I.3.1 Petite histoire de la fondation des collectifs, ateliers et associations</u>	27
• I.3.1.1. Les pionniers ou avant-gardistes (1990-1994)	28
• I.3.1.2. Les fondateurs (1995-1999)	28
• I.3.1.3. Le renforcement du mouvement (2000 à aujourd'hui)	29
<u>I.3.2. La médiation dans un processus de « concertation » urbaine</u>	30
• I.3.2.1. La programmation	30
• I.3.2.2. Limites d'un processus institutionnalisé et standardisable	31

II. MISE EN PRATIQUE DE LA PARTICIPATION

II.1. La médiation au service du projet par l'explosion des paradigmes

<u>II.1.1. Les outils des praticiens</u>	36
• II.1.1.1. Les outils du paysagiste	36
• II.1.1.2. Les outils de l'architecte	38
• II.1.1.3. Les outils de l'urbaniste	42

<u>II.1.2 Le prélèvement de la parole habitante</u>	44
• II.1.2.1. Révéler les connaissances locales	44
• II.1.2.2. Les méthodes d'enquête	45
<u>II.1.3. La « déprise d'œuvre »</u>	46
• II.1.3.1. La fin de la distinction entre le temps de conception et le temps de l'usage	47
• II.1.3.2. La fin de la distinction entre savoirs savants (techniques) et savoirs profanes (citoyens)	50
• II.1.3.3. Le concepteur habitant	51

II.2 La participation au service de l'espace public : un rôle d'alter-urbanisme ?

<u>II.2.1 Le statut des collectifs : un service public parallèle et éphémère ?</u>	53
• II.2.1.1. « Collectifs, associations et ateliers »	53
• II.2.1.2. Le « faire » plutôt que l'attente de la commande	54
• II.2.1.3. Une temporalité courte	56
<u>II.2.2. Institutionnalisation du processus de médiation et de la démarche de participation</u>	58
• II.2.2.1. L'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réponse groupée à l'appel d'offre	58
• II.2.2.2. La participation « en kit »	60

III. LA PARTICIPATION POUR UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CREER LA VILLE ?

III.1. D'une démarche collective à un lieu : le renouvellement des pratiques de projet public

<u>III.1.1 Quelle valeur pour les « interstices » temporels de la ville ?</u>	66
• III.1.1.1. L'urbanisme transitoire	67
• III.1.1.2. L'importance de l'évaluation	68
<u>III.1.2. Les collectifs d'art, notre source d'inspiration ?</u>	72
• III.1.2.1. De l'art au politique	72
• III.1.2.2. L'art pour l'appropriation ?	73

III.2. Rôles et limites du concepteur médiateur

<u>III.2.1. Le médiateur écoute, le médiateur disparaît : vers une autogestion de la population ?</u>	75
• III.2.1.1. Une école de la ville	75
• III.2.1.2. Les projets d'initiatives citoyennes	78
• III.2.1.3. L'instrumentalisation de l'action collective par la maîtrise d'ouvrage et les promoteurs immobiliers	80
<u>III.2.2. Sortir des professions</u>	82
• III.2.2.1. La pluridisciplinarité	82
• III.2.2.2. La place et le statut des acteurs concernés : un pied d'égalité	83

<u>Conclusion</u>	85
-------------------------	----

<u>Bibliographie</u>	89
----------------------------	----

<u>Annexes</u>	91
----------------------	----

« Nous sommes à une époque où l'espace se donne à nous sous la forme de relations d'emplacements »

« Certes, il y a bien une certaine désacralisation théorique de l'espace (celle à laquelle l'œuvre de Galilée a donné le signal), mais nous n'avons peut-être pas encore accédé à une désacralisation pratique de l'espace. Et peut-être notre vie est-elle encore commandée par un certain nombre d'oppositions auxquelles on ne peut pas toucher, auxquelles l'institution et la pratique n'ont pas encore osé porter atteinte : des oppositions que nous admettons comme toutes données : par exemple entre l'espace privé et l'espace public, entre l'espace de la famille et l'espace social, entre l'espace culturel et l'espace utile, entre l'espace de loisir et l'espace de travail ; toutes sont animées encore par une sourde sacralisation. »

« Nous ne vivons pas à l'intérieur d'un vide qui se colorerait de différents chatouillements, nous vivons à l'intérieur d'un ensemble de relations qui définissent des emplacements irréductibles les uns aux autres et absolument non superposables. »

Michel Foucault, conférence du 14 mars 1967, Paris, « L'Espace ».

Introduction

Constat

Aujourd'hui, la construction linéaire de la ville est-elle encore viable ? Le modèle productiviste de l'après-guerre, dans sa faible complexité opérationnelle, n'est-il pas obsolète ? Au vu des « non-lieux » qui occupent la ville, peut-on dire qu'elle tire encore sa plus-value sociale et culturelle ? Lieu de passage, lieu de transit temporaire, lieu sans identité : que ce soit dans l'espace privé ou dans l'espace public, la loi et les dynamiques économiques et foncières que prend la ville sont autant de facteurs qui nous handicapent, nous rendent incapables de forger nous-même notre lieu de vie. La transformation de la ville en « machine à habiter » nous transforme en consommateurs de cette dernière. Dans une position passive face ce qui était notre objet, c'est nous qui sommes aujourd'hui les objets d'une force plus grande. L'échelle des projets, l'économie de la ville la rend maintenant insaisissable pour l'habitant moyen. Et ce que l'on ne peut saisir ne devient-il pas inappropriable ? Si aujourd'hui la loi évolue pour intégrer les acteurs locaux dans les projets qui les concernent, est-elle vraiment respectée et dans quelle mesure ? Quels sont ces acteurs locaux représentés ?

L'espace public représente, dans les sociétés humaines – en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous. Ils appartiennent soit à l'État (« domaine public »), aux collectivités, à la région, soit à une entité juridique et moral de droit ou, exceptionnellement, au domaine privé. La définition juridique ou partagée de l'espace public a beaucoup évolué dans l'espace et le temps, et continuera d'évoluer, dont probablement au niveau européen. Les rues, places, parcs sont autant d'espaces en creux vis à vis du bâti, de la matérialité urbaine. Les normes urbaines d'usages quotidiens de ces espaces communs sont souvent rigides et tendent à les rendre peu enclins à la rencontre et au lien social. L'espace public, par définition, concerne tout le monde. Pourtant aujourd'hui, les gens semblent être plus concernés par l'espace privé que public. Nous verrons comment l'espace public redevient un espace de rencontre grâce à la participation.

L'évolution de nos paysages dépend beaucoup de l'aspect foncier du territoire. Le propriétaire du sol décide de son avenir. Cependant la loi implique une transparence des projets sur l'espace public et une écoute de la population au niveau local. Avec l'évolution de la loi, on peut considérer qu'il y a un transfert de compétences du secteur public au secteur privé. Le secteur privé n'est pas composé que d'entreprises et de promoteurs, la société civile, les associations, les habitants et les usagers en font aussi partie.

Le concepteur, aménageur, « colonisateur », savant, hygiéniste, expert, démiurge (le dieu créateur de l'univers, créateur et animateur d'un monde) imposant une vision dogmatique est-il encore légitime aujourd'hui ? Faut-il redéfinir le métier de paysagiste, d'architecte, d'urbaniste, de concepteur en général ? On constate que les professionnels de l'aménagement et de la gestion du territoire se réapproprient la médiation dans les démarches démocratiques

qu'elle permet. La médiation est l'entremise destinée à mettre d'accord, à réconcilier des personnes, des partis. C'est « un arbitrage, une conciliation » (définition du Robert Brio). La médiation consiste à « faire taire les querelles, réconcilier des adversaires, tricoter des liens entre les déchirés. » (Jacques Faget). Si on veut remettre en accord des visions très antagonistes (celle de l'habitant sur l'urbaniste et celle de l'urbaniste sur l'habitant), il faut changer le processus classique du projet.

La concertation est une autre idée d'urbanisme où les professionnels de l'aménagement ne sont pas les seuls à parler de ce dernier. Comment amener les habitants à la table des projets ? Peuvent-ils réinventer la ville ? Il faut donc désigner la médiation comme le service d'un intermédiaire qui facilite l'accord. Nous développerons ici le sujet de l'accord de la population avec la maîtrise d'ouvrage et du rôle de lien, d'intermédiaire des professionnels de l'aménagement lors d'un projet ayant un impact sur l'espace de vie : les communs. Il faudra mettre en évidence les statuts des antagonistes qui peuvent intervenir dans la prise de parole. L'intermédiaire a plutôt tendance à s'effacer : le but du médiateur n'est pas de marquer la séparation entre les parties mais de la rendre perméable. S'il peut être « placé au milieu » au début du processus pour l'enclencher, sa place doit favoriser le dialogue dans lequel il n'est pas partie prenante. Si le concepteur peut être un intermédiaire entre la société civile et la maîtrise d'ouvrage quelle qu'elle soit, n'est-il pas de son devoir – lui qui est censé travailler pour « les autres » – de permettre à la société civile, aux associations, aux habitants, aux usagers d'influencer le projet ? L'action politique institutionnalisée ne représentant plus la population, le concepteur a l'opportunité de révéler les connaissances et les aspirations locales et de devenir le représentant ou l'intermédiaire de la société civile.

L'émergence des collectifs, ateliers et associations composés de paysagistes, d'architectes et d'urbanistes s'accompagne-t-elle d'un changement de mentalités de la part de la société civile ? Si « nous » habitants et usagers du territoire sommes handicapés, que nous avons perdu notre aptitude à cause de la loi et de l'économie foncière des villes à transformer nous-même notre espace de vie, le concepteur qui s'était mis sur un piédestal pour y créer la ville seul pourrait-il en descendre pour nous rendre les clés de son évolution ? Cela pose la question de la légitimité des professionnels de la planification, de l'aménagement et de la gestion territoriale à agir sur le territoire. Le projet d'aménagement peut-il être « partagé » ? Le concepteur peut-il conférer à la population les clés du projet alors même qu'il n'est ni élu, ni financeur du projet ?

Problématique

La médiation peut-elle légitimer la place du concepteur dans le projet participatif ?

Dans le cadre de ma recherche, je me suis intéressé à comment les professionnels de la planification, de la gestion et de l'aménagement du territoire s'approprient la médiation (processus initialement spécifique à la communication). Comment est-elle abordée d'un point de vue pratique et de quelle manière permet-elle de travailler avec les usagers de l'espace public ? Comment le principe de médiation s'intègre au projet participatif ? Comment l'activité, les aspirations et la connaissance citoyenne peut-elle être associée à de nouvelles visions de l'aménagement et la gestion de l'espace public et servir les projets ? Quels sont les outils qui permettent de révéler les connaissances locales ? Pourquoi aurait-on d'un côté le concepteur mandataire du projet et de l'autre les associations, la société civile, les acteurs locaux ? Mon mémoire se penche sur une « conception sans concepteur », sur des projets qui ne seraient pas le résultat d'une démarche créatrice individuelle mais d'une co-décision et une co-conception où la population peut prendre part. Quelle est la nécessité d'utiliser la médiation ? A quel moment du processus de projet doit-elle être implantée ?

Nous verrons comment la collaboration avec les habitants pourrait englober de façon plus générale l'ensemble des projets sur le territoire dans un contexte de décentralisation du pouvoir et d'auto-gestion des communes à l'échelle la plus locale et humaine possible. *A contrario*, nous observerons le contexte réglementaire et économique qu'est le territoire et comment il peut cadrer ce processus.

Hypothèses et méthodes de recherche

Je tenterai de montrer que, quel que soit le degré du processus démocratique dans le résultat sur la forme physique et le taux d'implication de la société civile dans le projet, la médiation est productrice de savoirs. Nous prendrons comme cas d'étude la fabrication de l'espace public urbain pour réfléchir à la question plus générale de la participation. Le lien se trouve dans ce que la démarche participative appelle parfois à un processus de médiation entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la société civile aussi appelée la « maîtrise d'usage ».

Dans un premier temps, j'utiliserai ma bibliographie (ouvrages, articles, conférences, thèses) pour synthétiser les visions des théoriciens de la médiation et de la participation dans l'aménagement et la gestion du territoire et son évolution historique. L'état de l'art retracera l'apparition et l'évolution de la médiation dans les textes de loi et les projets d'aménagement et de gestion du territoire. Nous tenterons de prendre du recul par rapport à la pratique de la médiation par les paysagistes, urbanistes et architectes. Nous verrons quelle « révolution » elle peut représenter pour le statut de concepteur.

La deuxième partie se fondera sur un corpus composé d'entretiens semi-directifs avec des concepteurs praticiens de la médiation et prônant la démarche participative dans le projet. Il s'agira de faire un retour sur la théorie par l'observation des pratiques de projet en démarche

participative. Nous verrons comment les paysagistes, les architectes et les urbanistes, mais aussi dans une moindre mesure les artistes, les designers, dévoilent aujourd'hui de nouvelles manières d'interagir avec la population et de faire projet avec elle. Nous aborderons une typologie des manières de « faire » de la médiation (des pratiques et outils mis en place au travers de la focale de la médiation). Nous verrons aussi comment les projets en démarche participative peuvent diffuser leurs valeurs et de quelle manière ils peuvent s'institutionnaliser. Nous verrons que les concepteurs urbains se retrouvent dans des collectifs et font de la « conception sans concepteur » où la démarche créatrice est enrichie par les connaissances, la vie quotidienne, les besoins, les usages, les savoir-faire mais aussi la prise de possession de l'espace public par la société civile. Je m'intéresserai donc à ces concepteurs qui prônent la participation et qui se transforment en intermédiaire, en lien avec la population pour permettre une « démocratisation » de la fabrication de nos espaces de vie. Les collectifs se revendiquent plus ou moins comme médiateurs. Certains prétendent plus être dans le « faire » et dans la participation. Cependant, on peut observer que, souvent à un moment du projet en démarche participative, la médiation intervient. Le fait d'interroger les paysagistes, architectes et urbanistes ayant pratiqué et analysé le processus collaboratif et participatif comme un mécanisme d'action à part entière permettra de dire si oui ou non, à travers leurs recherches et pratiques, apparaît un monde où la coopération dans l'aménagement et la gestion de l'espace public urbain est un outil réel de conception de l'espace.

Dans la troisième partie, je tenterai, aux vues des analyses abordées précédemment, d'étayer mon propos sur les conséquences de l'émergence de ces nouvelles pratiques. Et ce sur la manière de faire la ville et de considérer sa valeur d'une part et sur le statut du concepteur de l'autre. J'aimerais aussi questionner le futur de ces pratiques et de leur place dans l'évolution de nos paysages. Est-ce une pratique qui se généralise ? Au vu de l'acquisition de références théoriques et pratiques sur la médiation et participation dans le processus de fabrication de l'espace, est-ce un rempart à l'économie de la ville ? Ou est-ce la condition de son futur ? Je partirai de l'hypothèse que la valeur de l'urbain n'est pas seulement foncière et économique mais aussi sociale et culturelle.

I. LA MEDIATION, UN OUTIL POUR LA FABRICATION DE LA VILLE

I.1. La médiation : vers un renouvellement des pratiques de conception ?

Afin de clarifier ce que l'on entend par « médiation », nous allons analyser ce terme générique. En effet, la « médiation » peut englober la médiation sociale (éducateurs spécialisés dans les quartiers sensibles), la médiation juridique, la médiation culturelle... Dire que les paysagistes, les urbanistes et les architectes utilisent la médiation ne suffit pas, il faut décrire le type de médiation qu'ils exercent et pour quel objectif. Nous nous intéresserons aux champs de recherche ayant précisé cette notion quand elle est appliquée dans ce contexte.

I.1.1. La médiation, un processus : principes et enjeux

- I.1.1.1 Un processus, des principes

Du latin *mediare*, s'interposer, la médiation fait apparaître un intermédiaire, un médiateur censé créer ou recréer des liens entre plusieurs parties pour permettre une cohésion sociale. La médiation est un processus spécifique à la communication. Jacques Salzer en énonce cinq étapes. « Première étape, chacun raconte [...], on écoute, on reçoit. Deuxième étape, à partir de ce qui a été dit, on va lister les points sensibles pour l'un et les points sensibles pour l'autre, et de ces points sensibles, on va passer à l'approfondissement des points souhaités tant par les uns que par les autres [...] c'est-à-dire que progressivement, chacun va rentrer dans le monde de l'autre, et la troisième étape sera la reconnaissance réciproque. »¹ (Salzer, 2012, 3min37) Le but de la médiation est de rendre les participants libres et responsables du bon déroulement du processus. C'est une action intermédiaire entre un moment de départ et un aboutissement.

« La concertation n'est pas les arguments des uns contre les arguments des autres. Sinon les arguments ayant le plus de poids vont s'imposer naturellement. C'est partir de ce qui est important pour tous dans les besoins. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale). En cas de désaccord dans un projet en médiation, les bases de la négociation ne sont pas un jeu de pouvoir dans la confrontation, elles résident dans le partage des mêmes faits, comme celui qu'il y ait des représentations diverses, des visions subjectives, des avis, une doxa. Être d'accord sur le fait qu'on ne l'est pas est donc la première phase de la négociation. La deuxième est d'être en accord sur le fait que l'on veut continuer à travailler ensemble et la troisième est de s'accorder sur la méthode. Cependant, la médiation ne se déroule pas forcément dans un climat de conflit ou de désaccord sur les bases du projet. La médiation est souvent là dans une phase de révélation des connaissances et de création d'un socle commun de représentation des composantes du problème. Elle implique une confiance entre le médiateur et les parties prenantes.

¹ Salzer, J. (2012). « Les étapes de la médiation » Entretien vidéo réalisé par Alter Nego, 3 min 02, <https://www.youtube.com/watch?v=gRCkDWax0VE>).

Le médiateur, dans son rôle d'intermédiaire qui respecte une certaine neutralité, doit cependant mettre les parties prenantes à la discussion sur un pied d'égalité. Un dialogue équitable implique donc autre chose qu'une neutralité totale du médiateur qui doit intervenir. Dans la concertation, la mise en dialogue de parties qui ont d'inégales propensions et aptitudes à prendre part au débat politique implique de veiller à ce que les intérêts sous-jacents au projet ne transforment pas la concertation en jeux de pouvoirs. Il faut corriger l'accès à la parole pour qu'il soit plus équitable. Les gens qui ont du mal à prendre leur place dans l'espace de dialogue doivent être accompagnés pour le faire. Malgré ce caractère actif du médiateur, il reste extérieur et impartial et ne s'implique pas personnellement. Le but est d'améliorer les relations et de créer des solutions dans un contexte équitable. La médiation crée un renouvellement des pratiques de projet urbain car elle permet au concepteur d'inclure la population dans la prise de décision. C'est ce qu'on peut appeler la démarche participative. Elle s'associe à la médiation quand elle fait intervenir une communication, une pédagogie, un échange entre les professionnels de l'aménagement et les non-professionnels, ou les non-initiés.

Au cours de ma recherche, nombreuses ont été les phases de remise en question de mon sujet : notamment sur le choix des termes, entre « médiation » et « participation ». L'expérience nous montre qu'au cours de la programmation et la réalisation des projets sur l'espace public, on retrouve des projets en médiation et qui se font sans ou avec de la participation, et réciproquement. Ces termes sont donc fortement reliés mais se distinguent cependant. Je m'aperçois donc que mon sujet n'est pas la médiation exclusivement mais aussi la participation pour ce qu'elle permet de compréhension du territoire et d'enrichissement du projet.

« D'expérience pour tout le monde, la médiation contribue à l'équilibre des projets, à faire avancer la démocratie locale. Il y a beaucoup d'enjeux d'aménagement du territoire qui pourraient mieux être pris en compte dans le projet grâce à elle. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale, entretien). Ainsi, la médiation et les méthodes participatives, qui font intervenir un processus démocratique plus direct, réinterrogent la manière de faire projet sur le plan social dans les prises de décision. Sans forcément réduire l'importance du concepteur, la médiation fait évoluer sa place et ses outils de projet.

La participation permet donc de « renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier et, par-là, de faciliter l'appropriation du projet par ses usagers. »² (Davodeau, Sant'Anna, 2011, p. 9). La participation évite l'utilisation des voies de recours par la population pour contester les projets. Elle évite l'abandon de projets avec des espaces publics investis, qui rassemblent. Avec l'appropriation de l'espace public, il s'agit donc « d'en éviter la détérioration ou, au mieux, son détournement [...], ce décalage entre l'espace conçu et l'espace produit. »² (Davodeau, Sant'Anna, 2011, p. 9).

² Davodeau, H. et Sant'Anna, C.G., 2011, « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes ». Territoire en mouvement, revue n°11, 17. <http://journals.openedition.org/tem/1225>

- I.1.1.2. L'évolution du contexte législatif : vers une reconnaissance institutionnelle ?

En France, la médiation a d'abord été mise en place pour résoudre les crises dans le monde agricole, les voisinages, etc. Au XIX^e siècle, la médiation a pour but d'orienter « des aspirations individuelles en volonté générale. »³ (Bobot, 2006, p. 12). Mais aujourd'hui, dans une société qui s'individualise, « il est demandé au système représentatif de traduire le détail et les nuances des attentes des citoyens plutôt que d'offrir un sens collectif. »³ (Bobot, 2006, p. 13). En cela la médiation doit donner lieu à l'évolution des territoires dans une démarche plus organique, et « montante », plutôt que globale et « descendante » (*top-down*).

La loi de 1967 sur les zones d'aménagement concertés (ZAC) crée un outil pour la médiation. La ZAC a rendu obligatoire la concertation dans le projet. Mais le changement des mentalités émerge vraiment dans les années 1980, époque de la décentralisation et de la reconnaissance des compétences des collectivités locales. Les lois adoptées dix ans plus tard marqueront le tournant dans les projets de territoire et d'environnement. L'échelle locale, démontre peu à peu sa pertinence dans les projets ruraux comme urbains. Un rapprochement progressif s'opère entre les politiques publiques et les initiatives citoyennes. En 1992, la notion de développement durable abordée au Sommet de la Terre à Rio est liée à la question démocratique de l'implication du public dans les prises de décisions sur l'environnement du territoire où il vit. Ce sont alors des décisions institutionnelles qui vont faire évoluer le droit des citoyens.

« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. »⁴ (Déclaration de Rio, 1992, principe n°22). De même, l'apparition des « Agendas 21 » souligne la nécessité du « développement durable des établissements humains ».

Les professionnels de la médiation se réfèrent à la loi paysage (1993) et à la convention européenne du paysage (2000), car elles font évoluer les politiques paysagères en portant leur attention sur les paysages ordinaires (et non plus exclusivement les paysages d'exception), dans des approches de gestion et de projet ne relevant pas seulement de la protection stricte, de la « mise sous cloche ». Les paysages du quotidien, « banals », prennent aujourd'hui de l'importance : ils sont notre cadre de vie.

« Issue notamment de la contestation du mouvement rationaliste en architecture et en urbanisme, la participation est entendue comme modalité de l'action publique permettant à la population de prendre part à la décision. Le contexte législatif et réglementaire (convention d'Aarhus de 1998, loi relative à la démocratie de proximité de 2002) légitime et consolide une question qui, en s'appliquant aux processus d'aménagement de l'espace, contribue à faire

³ Bobot, 2006, « Le développement de la médiation dans le monde agricole français ». (Economie Rurale, revue n° 296. <http://journals.openedition.org/economierurale/1864?file=1>)

⁴ Sommet Planète Terre. (1992). « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ». Principe n°22 <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

évoluer les pratiques professionnelles. »⁵ (Davodeau, 2014, p.171). La convention d'Aarhus incarne la décentralisation du pouvoir décisionnaire. Il s'élargit à l'ensemble des citoyens qui ont alors le droit « d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement. »⁶ (Convention d'Aarhus, 1998). Les évolutions législatives répondent à un contexte où la population est en demande de reconnaissance et où les professions de l'aménagement remettent en cause un système traditionnel établi de conception linéaire où l'importance est dans la forme finale plutôt que dans le déroulement du processus de projet.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999), la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (1999), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU, 2000) (qui instaure le principe de participation des habitants dans les projets d'aménagement) et la loi relative à la démocratie de proximité (2002) sont autant d'avancées du cadre législatif qui ont permis de développer des commandes publiques pour les démarches participatives.

« Depuis le 27 mars 2016, la publication du décret relatif aux marchés publics « achève la procédure de transposition des directives européennes. Le décret s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée [...] » (site du Ministère de l'Économie et des Finances de la République française). Le terme utilisé, « consultation », se démarque de termes plus forts comme concertation, ou codécision. Consulter un public ne signifie pas forcément l'impliquer réellement à la table du projet, ou de prendre en considération son avis. Le ministère chargé de communiquer l'ouverture du cadre de la commande à de nouveaux marchés (Appels à manifestation d'intérêt, Appel à projets urbains innovants, missions d'activation et occupations temporaires) vise donc une consultation de la parole habitante mais se réserve le pouvoir de décider. L'initiation peut être habitante mais la maîtrise reste municipale. Depuis le 7 juillet 2016, l'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) permet l'expérimentation dans l'espace public avec le « permis de faire ».

Ainsi, les institutions publiques s'orientent vers une « gestion efficace, transformation du rapport social et démocratie locale qui interagiraient au sein d'un cercle vertueux et dessineraient un nouveau modèle de politique publique caractérisé par le repositionnement de l'État, le développement de partenariats multiformes et l'initiative de la société civile. » (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005, p11)⁷. La participation est donc de plus en plus reconnue dans les projets publics. Cependant, le terme de médiation n'est pas exprimé dans la loi, où la « participation » et la « concertation » sont des termes récurrents.

⁵ Hervé Davodeau, Elise Geisler, David Montembault, Louise Leconte. La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline, 2014, pp.171–184.

⁶ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. (1998)

⁷ Bacqué, M.H. Rey, H. Sintomer, Y. (2005). « Gestion de proximité et démocratie participative », 316 p.

- I.1.1.3. La planification territoriale

La participation a été institutionnalisée car elle est la meilleure façon de faire des projets impliquant des adaptations de la part des usagers. Cependant elle représente une des nombreuses injonctions réglementaires qui peinent à s'inscrire dans les contextes locaux. La concertation coûte beaucoup en temps, en compétences, et en argent. Cependant, elle est parfois la seule façon d'arriver à certains objectifs. La démocratie se met à jour dans les conflits. La politique qui doit les résoudre met en théorie en action chacun des acteurs concernés par les projets sur le territoire. Aucun projet ne peut être pris sans une concertation minimum porteuse de concessions ou du moins une communication à destination des riverains, sans quoi les populations peuvent se mobiliser contre certains projets. Ce genre de projet perd alors de sa légitimité et de sa pérennité. L'acceptabilité sociale se démarque de la demande sociale initiale. Pour chaque projet, la société civile reste à convaincre. Rares sont les interventions sur le territoire nécessitant l'application de DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

Quand des décideurs définissent le cadre d'un projet et ses normes, ils se posent des questions telles que : quelle est l'échelle de projet ? Quelle est l'échelle de discussion ? Quel type d'acteur y sera intégré ? Qu'est-ce qui est négociable ou pas ? La participation locale entre elle-même dans les lois qui l'englobent. Par exemple, le cadre réglementaire pour l'eau se décline à différentes échelles : DCE, LEMA, SCOT, SAGE, SDAGE, PLU... Il y a des frictions entre différentes échelles de décision. Selon Jean-Emmanuel Rougier travaillant pour l'organisme Lisode spécialisé dans la concertation territoriale, « les porteurs de nouvelles obligations sectorielles (exemple : trames vertes et bleues) ont souvent tendance à penser qu'ils portent la contrainte la plus importante du territoire. Ce n'est pas le point de vue des acteurs locaux qui sont confrontés à un grand nombre de ces porteurs d'obligations sectorielles. Leur problème est plutôt de comprendre comment ils vont faire l'intégration de toutes les politiques qu'on leur demande d'implanter et qui sont parfois en contradiction. » (Jean-Emmanuel Rougier, Conférence de la FRAPNA sur les continuités écologiques). Les élus locaux entre autres peuvent voir comme une intrusion les nouveaux dispositifs de réglementation et de planification territoriale vis à vis des usages urbains. Les élus peuvent plus ou moins représenter la société civile mais ils ont le pouvoir de décider quand ils sont maîtres d'ouvrages.

Une fois les cadres donnés par les lois et les institutions représentantes de l'État, un autre niveau de décideurs plus locaux décide des projets dans ses marges. Le processus participatif implique d'aller vers les acteurs qui seraient impliqués dans le projet pour révéler leurs demandes. Puis la négociation s'effectue pour ce qui est souhaitable au sein des marges de manœuvre. Il y a un aller-retour entre la sphère de décision et une « arène de concertation » sur ce qui est souhaitable.

« Il faut être clair sur ce que sont les cadres réglementaires et les marges afin de ne pas discuter sur quelque chose « d'indiscutable » au niveau local, ou ne relevant pas d'une décision des décideurs locaux. » (Jean-Emmanuel Rougier, Conférence de la FRAPNA sur les

continuités écologiques) La configuration idéale de la concertation est donc de réunir tous les acteurs impliqués en premier lieu au titre de la prise de décision afin de définir ensemble les marges et les cadres, les orientations du projet et son implantation. « Il ne faut pas faire « miroiter » des choses qui ne seraient pas possibles aux acteurs dans un processus de concertation au risque de perdre leur confiance et de ne plus pouvoir les associer à un processus de concertation. » (Jean-Emmanuel Rougier, Conférence de la FRAPNA sur les continuités écologiques). La concertation est une relation avec un territoire et un milieu social. Il ne s'agit donc pas que d'un artéfact greffé sur un projet. La concertation est une mission dans une histoire et un lien social existant qui doivent être pris en compte.

La concertation passe aussi par une transparence de la procédure : informer avant la phase d'association des acteurs. L'information en amont doit être ciblée, mais sans manipuler : appeler à la participation de chaque acteur en l'informant de ce qu'il peut « gagner » dans la phase de concertation. Cependant, « le but de la concertation n'est pas de venir pour gagner, mais pour « perdre un peu ». Afin qu'elle fonctionne, la concertation doit pousser les acteurs à « lâcher » un peu de leur intérêt. » (Jean-Emmanuel Rougier, Conférence de la FRAPNA sur les continuités écologiques). Il faut expliquer en quoi consiste le projet, pourquoi on le fait, quelles seront les marges de manœuvres, ce qui ne peut pas être remis en question, pourquoi et jusqu'à quel point on associe les acteurs, et enfin comment seront traités les résultats de leur implication. Il est fondamental d'expliquer aux acteurs locaux quel sera l'impact de leur participation sur le projet. Une fois qu'ils ont été associés au processus de concertation, il faut leur expliquer ce qui a été retenu du processus de concertation, et ce qui n'a pas été retenu et pour quelle raison.

L'inscription dans un contexte local, dans des dynamiques déjà existantes implique des négociations préalables au processus de concertation afin que le projet puisse devenir légitime au niveau local. Il faut donc prendre en compte les spécificités locales en terme d'organisation : qui va porter la concertation ? Le concepteur est-il légitime dans ce rôle ? Les protocoles de concertation sont négociés localement et notamment quand le travail se fait avec des élus pour ne pas « froisser » leur sensibilité, ou leur imposer une vision préalable. De plus la concertation ne doit pas se limiter aux acteurs institutionnels, para-institutionnels ou déjà organisés comme « associations légitimes ». Les territoires ne sont pas si bien organisés en terme de réponse à des sollicitations de concertations. L'organisation « légitime » avec laquelle on a « l'habitude » de travailler n'est peut-être pas techniquement légitime pour discuter sur la question posée. L'analyse stratégique des réseaux d'acteurs dans le territoire planifié peut être un outil pour savoir quel type d'acteur associer à quel type de concertation, et quels acteurs sont impactés par le projet. La concertation ne se limite pas à des acteurs organisés ou institutionnels. La concertation peut aussi s'adresser directement aux citoyens. Il est stratégique d'insérer des citoyens « lambda » dans les processus de concertation, car ils sont souvent pour l'autogestion de l'espace public et les processus ramenant la biodiversité en ville. Le problème est qu'ils sont faiblement représentés dans les institutions déjà organisées.

Il faut donc écouter les besoins des usagers du territoire, sinon le projet peut être rejeté. Pour assurer une pérennité et une acceptabilité de la population à un projet, il faut lui ancrer des fonctions sociales. Il y a toujours dans le paysage une composition de l'espace, mais les

projets ne relèvent plus que de cela. Dans certains domaines ce n'est pas plus l'essentiel. Le sujet principal d'un projet n'est pas dans sa composition ou sa forme mais dans l'intégration d'un programme dans son contexte.

Le pouvoir de la société civile n'est pas clairement établi, elle n'a pas d'autorité. Mais elle est présente dans le rapport de force. Cependant, une vraie concertation au quotidien avec la population sur chaque projet prendrait des années à se réaliser avant même leur commencement. Dans les faits, en France, il s'agit plus de consultation et d'une écoute des parties prenantes ayant le plus de poids sur le territoire. Les riverains peuvent faire recours auprès de la mairie ou la préfecture s'ils sont en désaccord sur certains aspects du projet. Lors des enquêtes publiques, les avis, les propositions, les refus des riverains, des associations de quartier sur les projets sont recueillis.

- I.1.1.4. Le projet collectif dans l'espace public

« La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les-hommes »⁸ (Harrendt, 1995)

Quelles est la convergence ou la divergence des pratiques que l'on retrouve entre les professions d'architecte, de paysagiste dans leurs projets en médiation ? « Le cas d'étude qu'est la démarche participative quand elle fait intervenir le concepteur qu'il soit paysagiste ou architecte est pour certains théoriciens des pratiques qui sont communes aux deux avec la coconception de l'espace public ».⁵ (Davodeau, 2014, p. 171).

Selon Hervé Davodeau, la participation des citoyens dans la ville implique un lieu « auquel les citoyens se sentent liés. »

C'est pourquoi l'espace public est l'espace par excellence pour inciter les civils à agir : un espace à imaginer pour créer la rencontre. Il y a une mise en abîme dans le fait de se rejoindre, de s'unir au sein de l'espace que l'on va produire, et dont ce sera la fonction par essence. La participation doit être concrète, palpable pour mobiliser plus de monde. Les projets en démarche participative doivent donc s'adapter à une culture locale, à des réalités locales et des intérêts singuliers.

L'espace public peut donc être un outil pour rassembler les valeurs culturelles et sociales qui y sont produites. C'est pourquoi l'image du miroir d'eau de Bordeaux est métaphorique de l'espace public. Il reflète la ville elle-même, et le sens que la population veut lui donner dans ses gestes, ses actes qu'en font les usagers au quotidien. L'identité de l'espace n'est pas dans ce que voulait cadrer Michel Corajou en reflétant la bourse, mais dans ce que les citoyens ont voulu en faire usage. Il semble impossible de prévoir les usages dans un projet fait sans participation. Toutes les prévisions en traitant sont alors des hypothèses, des discours théoriques. Alors grâce à qui « fonctionnent » les espaces publics ? Aux usagers ou à leurs concepteurs ?

⁸ Hannah Harrendt, 1995, Qu'est-ce que la politique? Paris, Seuil.

« Une culture participative se développe là où la politique et l'administration font de sérieux efforts et se battent sans relâche en faveur d'une coopération créative des citoyens et des citoyennes, et où elles intègrent aussi ceux dans les processus de décisions, qui sont souvent marginalisés. »⁹ (Habermann-Niese, 2012, p. 90). Il faut comprendre que le succès d'une démarche participative réside dans l'intention de vraiment vouloir aller vers l'autre de la part de la municipalité. Le projet va alors au-delà d'un processus spatial et prend un caractère « relationnel ». (Davodeau, 2014, p. 177)⁵.

« Le rapprochement entre architectes et paysagistes est alors particulièrement évident à travers les nouvelles opérations de co-conception d'espaces publics menées par des collectifs de jeunes praticiens. »⁵ (Davodeau, 2014, p.177). Ainsi, une co-conception ou un chantier de proximité lors d'ateliers soulèvent des points très semblables quelque soit la formation initiale du concepteur. Les groupes d'habitants peuvent proposer si ce n'est définir ou réaliser leurs propres projets. C'est ce qui rend l'espace public politique : un espace entre nous, qui fait le lien entre les hommes.

On peut considérer cependant que ces projets collectifs ont une portée limitée au niveau de leur envergure. De plus, la contribution de ces types de projets est peu articulée avec un processus de projet plus global et plus pérenne : le bâti. Il semble donc que les projets participatifs dans la mesure où la population y est active (pas seulement en validant ou non un projet proposé) soient dans une logique indépendante de la fabrication générale de la ville. En effet, l'implication des habitants demande un effort de transparence par les élus et est synonyme de coût plus élevé. De plus le recours aux professionnels de la participation n'est pas disponible partout en France.

Le défi pour la maîtrise d'ouvrage est d'éviter d'aborder seulement une vision technique du projet, mais aussi d'intégrer la société civile dans son ensemble (population et associations) selon ses disponibilités. Cette dernière est donc considérée comme une instance à part entière qui peut faire valoir son expertise d'usager.

I.1.2. Les formes et degrés de participation au sein du projet

• I.1.2.1. L'échelle d'Arnstein

En 1969, Sherry Arnstein, consultante américaine, propose l'idée d'une échelle de participation comprenant plusieurs niveaux, chaque niveau mesurant le pouvoir du citoyen. L'échelle évalue les degrés de participation dans les processus décisionnels intégrant ou non les citoyens. On peut identifier plusieurs degrés de « participation » dans l'expérience de la démocratie participative au sein de la ville. « En un mot, participer signifie s'impliquer, avoir des tâches à réaliser, partager et prendre des responsabilités. Autrement dit, être admis et intégré. » (Peter Lauritzen). Au plus bas de l'échelle, la participation est faible voire quasi

⁹ Klaus Habermann-Niese, « Participation et culture de planification dans le développement urbain en Allemagne », in « L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : quelle pratiques, quelles perspectives ? », 2012, 91 p.

inexistante. Au plus haut de l'échelle, elle prend la forme d'une participation pleinement investie par les citoyens.

L'échelle d'Arnstein traduite de l'anglais :

Contrôle citoyen direct	Une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.
Délégation de pouvoir	Le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.
Association ou partenariat	La prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens.
Apaisement ou conciliation	Quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.
Consultation	Des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus. On ne tient aucun compte de leur avis.
Information	Les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent pas donner leur avis.
Thérapie	« Traitement » annexe des problèmes rencontrés par les habitants sans aborder les vrais enjeux.
Manipulation	Information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans un processus qu'ils ne maîtrisent en aucune façon.

(source : Participation démocratique aux décisions et échelle de participation, Jean Le Gal, p. 2-3)

L'adaptation au contexte français constitue une échelle à quatre niveaux :

La participation décision	Elle implique un partage du pouvoir de décision qui laisse plus ou moins de pouvoir aux citoyens qui peuvent participer à la délibération, à la co-production de la décision, et à la gestion d'un budget, d'un projet.
La concertation	Elle implique l'intervention de non-décideurs (les habitants, usagers ou leur représentants) tout au long de la constitution d'un dossier, de l'instruction à la décision. Elle reconnaît donc aux habitants « un pouvoir d'expertise » pour des questions qui les concernent, au même titre que les professionnels techniciens. Les habitants deviennent des

	« personnes ressources » reconnues et permettent au pouvoir de trancher en meilleure connaissance de cause.
La consultation	Elle permet aux habitants de s'exprimer sur leurs difficultés quotidiennes de faire entendre leur avis sur les projets d'organisation de la ville et d'être écoutés. Ils ont un pouvoir consultatif reconnu et participent donc au processus décisionnel mais ils n'accèdent pas à la prise de décision. La qualité de cette consultation dépend en grande partie de la qualité des mécanismes de communication.
L'information	Elle est considérée comme une condition nécessaire mais non suffisante de la participation politique. Elle revient à donner les clés nécessaires à la compréhension d'une décision. Elle peut être descendante mais aussi ascendante et remonter de la population vers la municipalité qui recueille les doléances des habitants.

(source : Participation démocratique aux décisions et échelle de participation, Jean Le Gal, p. 3)

Selon Jean-Luc Campagne, qui fait partie de l'association Geyzer spécialisée dans la concertation territoriale : « La concertation associe à la décision l'ensemble des acteurs concernés par un problème. C'est une décision de l'ordre du collectif. »

Le terme de concertation en français renvoie à cette idée du dialogue « public » dans la prise de décision. La concertation est beaucoup assimilée à une démarche de dialogue et de débat pour aller vers une délibération, un projet, un accord vis à vis d'un problème donné. Mais l'échelle de Sherry Arnstein a été traduite de l'anglais, et vient du monde anglo-saxon où *concertation* signifie *Working or acting in concert, cooperation, collaboration*. A ce niveau, on trouverait la production collective dans le « construire ensemble ». Il y a une nuance entre cette idée d'équipe de projet urbain plurielle et inclusive des citoyens et la discussion sur la prise de décision. Bien que non semblable, la participation à la prise de décision se rapproche cependant d'une collaboration que l'on peut retrouver dans un chantier participatif ou des ateliers collectifs de conception. Reste à répondre à la question : la participation de qui ? Et si c'est d'elle dont il s'agit, comment définir la société civile ?

La *conciliation*, le *partnership* (niveaux 5 et 6 de l'échelle originale qui se rapportent au niveau 3 en France : la concertation) sont d'ailleurs loin de ce que l'expérience nous montre en France où la société civile est historiquement rarement présente à la table du projet. « Concertation publique » se traduit en anglais par *public consultation*. Il y a donc une équivoque dans la traduction (en thème ou en version) entre deux termes qui peuvent se ressembler : la *consultation* (niveau 4 de l'échelle d'Arnstein) qui est un degré au-dessous et qui se démarque de la concertation dans l'adaptation au contexte français. La concertation (niveau 3 dans le contexte français) est à cheval entre la participation symbolique et le pouvoir effectif des citoyens selon les cas, quand la consultation (niveau 2 dans le contexte français), elle, reste une participation symbolique où les aspirations des populations ne sont

pas forcément prises en compte. Ces mesures du degré de participation sont une manière d'évaluer le degré démocratique des projets notamment sur l'espace public urbain que nous prenons comme cas d'étude.

La « participation décision » quant à elle est rare voir inexistante dans les projets d'espace public en France où la décision revient toujours aux élus. C'est le mécanisme normal d'une démocratie représentative.

- I.1.2.1. Le rapport à la pression foncière

« On intervient plus souvent dans des cadres ruraux, où une instance de gouvernance va se saisir des propositions et va statuer dessus. On fait en sorte que les deux niveaux se consultent. Il faut être très clair avec la société civile sur : quel va être le poids de leur décision. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale).

Faire une vraie concertation est plus difficile et donc rare quand le projet se situe en milieu urbain. La pression foncière étant plus ou moins grande sur le territoire, on y implique plus ou moins la société civile dans sa globalité (institutionnalisée en associations ou non) dans les processus de décision. A l'échelle mondiale, les villes où la pression foncière est modérée à faible sont les villes où l'on retrouve le plus de démarches participatives urbaines et des manières de repenser l'aménagement urbain dans des approches inhabituelles ; face aux villes où l'économie urbaine prend le pas sur les objectifs de la concertation (Berlin face à Francfort, Détroit face à New York, Grenoble, Nantes, Lyon face à Paris...). C'est pourquoi les professionnels de la concertation obtiennent des résultats plus satisfaisants quand ils pratiquent en milieu rural qu'urbain.

La concertation « territoriale » entre les acteurs locaux prend une autre tournure en ville où les maîtres d'œuvres (les promoteurs immobiliers, les professionnels de l'urbanisme, architectes, paysagistes, designers...) défendent leurs projets. La plus-value économique de la ville dans sa concentration de moyens de transports, de services publics et privés et de production, profite au propriétaire foncier. Alors à qui appartient vraiment l'espace public ? Ce dernier et les municipalités sont aujourd'hui soumis à cette « loi du marché » qui finance les projets. Les questions du financement des projets et du positionnement des municipalités sur leur maîtrise d'ouvrage sont déterminantes pour le degré de participation. De manière générale, la concertation se fait plus pour des questions de dynamiques paysagères (restauration écologique des cours d'eaux, abaissement de clapets, implantation d'éoliennes...) que sur des dynamiques strictement urbaines.

Il existe cependant des associations qui prônent la capacitation citoyenne en ville (notamment le réseau Capacitation citoyenne). Il s'agit alors toujours de faire une concertation équilibrée entre les parties, mais de promouvoir la population urbaine à un statut d'acteur plutôt que d'individu passif pour « rétablir la balance » avec les acteurs locaux plus influents, plus institutionnalisés et présents dans la vie politique (associations, promoteurs, élus...). Si les décideurs ne négocient rien, il ne s'agit pas de concertation, mais de consultation. La concertation implique donc une forme de négociation dans le processus de participation.

I.2. Vers une appropriation de la médiation par la profession de « concepteur urbain » ?

I.2.1 Le paysage en soi : objet, outil spatial et but de la médiation

- I.2.1.1 La globalité du paysage

Ce sont les lois de 1990 avec notamment la loi Paysage (1993), et la décentralisation qui ont instauré une politique publique paysagère. Les paysagistes y participent d'ailleurs dans les PNR, les CAUE, les collectivités etc. Les « paysages ordinaires » deviennent donc un intérêt à l'échelle intercommunale. « Dans cette perspective émerge alors l'idée que le paysage offre des qualités propres susceptibles de favoriser des démarches « partagées » (l'heure n'est pas encore explicitement à la « participation »). »⁵ (Davodeau, 2014, p.172).

La convention européenne du paysage définit les « objectifs de qualité paysagère à partir des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Et ce, pour « mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ». Ce texte met en relation directe paysage et démocratie. Cependant, il semble que les dynamiques paysagères soient en constante évolution et qu'elles créent des perceptions différentes selon leur contexte environnemental, social et culturel.

« Si le paysage est nommé dans la loi c'est pour ses « vertus de transversalité de l'entrée-paysage à partir des qualités sémantiques du mot paysage lui-même et de sa nature holistique. » (Davodeau, 2014, p. 174)

Dynamiques sociales, spatiales, écologique, politiques, la globalité du paysage sert pour l'observation, l'interprétation et l'action dans le projet. C'est un outil de médiation palpable et commun pour les connaissances et représentations de l'espace de vie. Les praticiens de la médiation se servent du paysage comme d'un outil d'observation et comme clé d'entrée dans le territoire. Le projet se développe sur une lecture de représentations partagées.

« Le paysage permettrait d'aborder une diversité d'enjeux avec une pluralité d'acteurs et donc d'être un gage de cohérence des politiques publiques. »⁵ (Davodeau, 2014, p. 174). Ce discours met en avant les atouts du paysage dans la participation et fait écho au terme de « médiation paysagère ».

- I.2.1.2. Le lien par le palpable et les représentations paysagères

« On par de la perception, des représentations (lien au paysage) des populations. En partant de là : on va ouvrir sur un questionnement qui va permettre d'identifier quels sont les besoins. Par lecture du paysage, par écrit. A cette étape là on n'est pas dans le débat. Chacun porte ce qui est important pour lui. On a tendance à fonctionner sur le tour de table, la prise de parole successive. Il y a une étape d'interconnaissance : que les gens se connaissent pour avancer vers la compréhension mutuelle. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale).

La médiation répond aux indications de la Convention européenne du paysage qui définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations ». Cette définition lie l'aspect spatial du paysage à la perception des individus sur cet espace. Le paysage serait donc la somme des observations cumulées sur un espace physique, concret, matériel et visible ? Le paysage est éminemment composé de matériel et d'immatériel car en lui même fait appel à nos sens autant que nos représentations, nos visions subjectives. Il est donc outil de médiation dans ce qu'il suscite le discours des acteurs locaux.

« La médiation dont il est question ici n'est pas une quête de consensus ou d'apaisement des conflits, mais plutôt un effort fait pour faire exister une scène sociale appropriée, comme espace de discussion et de controverse, à la construction même d'une problématique environnementale partageable, positionnable à la croisée des champs de l'action publique locale et des regards propres à ses différents acteurs. »¹⁰ (Bercovitz, Briffaud, 2015, p. 1).

La médiation par le paysage est bénéfique pour le projet dans ce qu'elle permet une réflexion plus large sur un problème donné (plusieurs cerveaux valent mieux qu'un) et que cette nouvelle vision « globale » soit partagée par les acteurs locaux. La collaboration est donc « à double tranchant » dans ce qu'elle permet l'enrichissement du projet par une vision collective et son acceptation sociale. Bien que beaucoup de travaux de recherche portent d'avantage sur un territoire plus rural et sur une dimension de gestion environnementale de ce dernier, ne peut-on pas les intégrer dans l'état de l'art sur la médiation ? La ville fait partie du paysage et de l'environnement. Les méthodes utilisées en urbanisme pour un projet en concertation sont cependant différentes d'une médiation socio-environnementale soulevant la question de l'écologie. De plus les collectifs agissant sur l'espace public, prennent part à des projets à une échelle plus réduite.

- I.2.1.3. Le socle commun de connaissances

« Dans cette perspective, la démarche de médiation vise à co-construire les significations dont le paysage est porteur pour en faire un bien commun qui vise à faire rentrer la complexité des systèmes socio-environnementaux en démocratie. »¹⁰ (Bercovitz, Briffaud, 2015, p. 6).

Le rôle du médiateur est de synthétiser ces connaissances qui permettent de faire socle commun dans la « collaboration » et l'intégration du projet dans une réalité sociale locale. La « création », ou plutôt la révélation de savoirs sur notre territoire, permet aussi malgré l'effervescence et la temporalité du processus de médiation et de participation citoyenne, la perspective d'évolutions dans la gestion politique des espaces publics. L'aspect évolutif du paysage cependant rend la médiation nécessaire régulièrement pour que le socle de connaissances communes, ce diagnostic partagé, reste réaliste. Quelle est la difficulté de la médiation ? Comment transformer le vocabulaire et le rendre audible par la population concernée par un projet ?

¹⁰ Bercovitz, R. et Briffaud, S. (2015). « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise ». 16 p.

La médiation consiste à faire en sorte que par rapport à une problématique donnée ressorte une culture commune, une expertise plurielle. « Dans ce que chacun connaît, dans le contexte local, on voit comment ça va enrichir le savoir technique. C'est la connaissance du terrain des agriculteurs, des locaux, des pêcheurs, qui va nourrir le projet. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale).

Le paysagiste peut garder sa posture de concepteur et d'expert dans son domaine, mais il est de plus en plus amené à prendre le rôle de médiateur en travaillant sur les moyens de rassembler les connaissances de chacun pour poser un socle commun propice au travail de groupe. « Cette posture ouvre la relation entre le commanditaire et l'expert pour faire occuper au paysagiste une position médiane entre le commanditaire et les usagers. »¹¹ (Davodeau et Sant'Anna, 2011, p. 14)

Ce socle commun de connaissances et de représentations est le résultat d'un aller-retour, d'un cheminement constant entre l'observation, l'interprétation et l'action ou la prise de décision. En effet, dans un processus de médiation par le paysage, chacun livre au reste du groupe ce qu'il perçoit et ressent du projet, et de son site. Dans un deuxième temps « d'interprétation », le médiateur doit retranscrire l'ensemble des remarques et en faire un socle de travail commun à tous pour comprendre les problématiques et les enjeux de la question. Enfin, une délibération débouche sur une décision commune.

La médiation paysagère est donc une manière, pour le paysagiste, de donner une base commune à l'ensemble des savoirs (qu'ils soient techniques ou « scientifiques », historiques, anecdotiques) et des perceptions, des représentations d'un site. Cette base commune est fournie aux acteurs locaux, qu'ils soient institutionnalisés ou pas. Le paysage est à la fois social et naturel et c'est ce qui lui permet de construire le socle de la délibération politique. C'est son caractère englobant des connaissances partagées, articulées entre tous les acteurs d'une concertation qui lui aide à renforcer le lien social. Le paysage est donc présent dans ce que la politique a de plus concret : la prise de décision sur l'espace vécu localement, le cadre de vie. La médiation paysagère permet de reconfigurer des politiques urbaines globales pour les appliquer à la réalité du terrain et au cadre de vie des usagers.

I.2.2. Les autres outils de la médiation

- I.2.2.1. Les méthodes

« Les intermédiaires agissant à l'interface entre les citoyens et l'administration apprennent à gérer les multiples services de l'administration publique. Ils doivent trouver le langage adapté sans remettre en question la mission essentielle de l'action administrative. En même temps, ils doivent impliquer activement les citoyens sur place dans le développement et le renouvellement urbains et les convaincre de participer au changement du quartier. »⁴ (Habermann-Niesse, 2012, p. 88).

¹¹ Davodeau, H. et Sant'Anna, C.G. (2011). « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes ». Territoire en mouvement, revue n°11, 17 p. <http://journals.openedition.org/tem/1225>.

D'une part, les méthodes de médiation ne se ressemblent pas entre les différents collectifs de concepteurs pratiquant les projets en démarche participative. De plus, elles se répètent rarement entre les projets. La médiation et ses méthodes sont infinies. Elles s'adaptent à chaque contexte (outils « brise glace », cartographie sensible, système de post-it, jeux, ballades, formats variés de discussion afin que les gens se parlent autrement : debout, mouvant, à deux, à plus, sérigraphie, fête, raconter une histoire, créer le « mythe » autour du paysage, susciter la curiosité des habitants...).

- I.2.2.2. Les objets intermédiaires

Dominique Vinck considère qu'il faut prendre en compte « la matérialité des choses du social » et développe la notion d'« objet intermédiaire » comme support d'une action sociale, d'une « médiation matérielle »¹² et notamment dans les activités de conception (Vinck, 2009, p. 52). L'objet intermédiaire matérialise la manière de travailler, de penser et d'interagir du concepteur. C'est pourquoi Vinck prend notamment comme objet d'étude le crayon, le plan et les objets constituant le contexte comme autant d'objets intermédiaires. Les objets contextualisant l'interaction participent ou en tous cas sont actifs (positivement ou négativement) dans la médiation. Les objets que le concepteur utilise créent des dynamiques relationnelles et interprétatives. Les supports, le matériel de travail, le café servi, l'endroit, le mobilier, sont acteurs et représentent donc un certain type de médiation pour ce qu'ils véhiculent.

Les objets intermédiaires sont vecteurs de représentations qui peuvent être différentes pour chacun, dans ce qu'ils produisent du sens par leur identité, leurs propriétés que chaque personne se représente, interprète différemment. La représentation est le premier processus.

D'autre part, l'objet intermédiaire crée un deuxième processus qui est la traduction : « [...] le passage de l'intention à la réalisation ne se fait pas sans transformation. L'objet intermédiaire ne se réduit pas à l'intention de son auteur. La matérialisation introduit quelque chose de nouveau [...]. L'auteur d'une trace graphique, posée devant lui pour exprimer sa pensée à un collègue, est parfois surpris de découvrir dans la trace qu'il vient de commettre un élément auquel il n'avait pas pensé. L'objet intermédiaire introduit ainsi quelque chose dans l'action qui échappe en partie aux acteurs. L'objet peut alors être théorisé en tant que médiateur dans la mesure où il interagit avec les acteurs en présence. Il supporte, par exemple, la confrontation de leurs points de vue en leur offrant des prises, en facilitant le surgissement de solutions et de rapprochement entre des aspects autrement dissociés. »¹² (Vinck, 2009, p. 56).

Vinck théorise donc l'objet intermédiaire en tant que médiateur quand il est associé à des actions, des échanges de paroles ou de manière plus globale à la communication. Les objets « participent à la construction de compromis et de savoirs partagés entre les acteurs. Ils contribuent à déplacer les points de vue des acteurs. »¹² (Vinck, 2009, p. 56). Quand le concepteur fait un trait sur une feuille, la personne qui est en face de lui interprète le trait

¹² Dominique Vinck, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2009/1 (Vol. 3, n° 1), p. 51-72.

différemment. En cela, le trait est un prisme qui évolue entre l'intention première de celui qui le fait et le regard de celui qui l'interprète. La feuille, le crayon et le trait dans leur simplicité sont alors l'objet d'une médiation entre les acteurs. Le chercheur prend donc ces éléments comme cas d'étude. Il base notamment son étude sur l'observation d'un travail de conception collectif entre cinq concepteurs.

La configuration des objets par rapport aux acteurs devient alors un cadre déterminant pour les échanges. Par exemple, un plan sur une table avec des acteurs disposés autour : de face, de côté, à l'envers, et les objets de l'environnement comme le mobilier remplissent alors une fonction de cadrage. Cette fonction « définit et délimite un espace pour l'action » et « structure l'espace en le différenciant : toutes les places ne sont pas équivalentes »¹², ce qui génère des points de vue différents. (Vinck, 2009, p. 62). Selon les cas, cette fonction est « voulue et perçue par les acteurs en présence, acceptée, dénoncée, subie ou négociée. ». On comprend que le cadre focalise l'attention des participants et qu'il peut être en lui-même l'objet d'un débat : comment allons-nous cadrer notre manière de travailler ? « Tout se passe autour de la table et en référence quasi permanente au plan, par la parole, les gestes, les inscriptions et les regards. »¹² (Vinck, 2009, p. 62). Dans une démarche de participation où la conception se fait collectivement, le plan devient un espace collectif qui constitue une structure implicite qui cadre l'action.

« Le crayon finit par laisser une trace sur le plan parce que le collectif a laissé faire le mouvement engagé, voire l'a infléchi par des gestes, des regards, des soupirs ou des paroles. »¹² (Vinck, 2009, p. 64). On comprend que la conception collective donne au plan une dimension transversale entre les acteurs. Le fait d'y tracer quelque chose implique alors d'obéir à un certain consensus général avec les personnes présentes. Elles sont actrices et influent sur le mouvement même de la main. L'usage du crayon dans l'espace collectif de conception est comme maîtrisé, défini collectivement ou constamment validé par un effet de groupe et n'est plus seulement la traduction d'un processus individuel.

Les objets utilisés dans l'action sont alors des instruments, des « vecteurs supposés efficaces d'une intention. [...] Le crayon qu'utilise le concepteur pour tracer un trait entre dans cette perspective. [...] Une action sur des objets personnels semble constituer une préparation à l'action dans l'espace commun comme bouger sa chaise avant de prendre la parole, empoigner un porte-mine avant de parler, reposer son porte-mine comme pour marquer le fait de sortir de l'engagement sur la scène collective ou pour marquer son retrait. »¹² (Vinck, 2009, p. 64). La communication se fait donc en grande partie de manière non verbale, par le langage corporel. En cela, les travaux de Vinck rejoignent ceux du psychologue Albert Mehrabian. Ce dernier dresse, en 1967, des études (« Decoding of Inconsistent Communications »¹³ (Mehrabian, Albert; Wiener, Morton, 1967) et « Inference of Attitudes from Nonverbal Communication in Two Channel »¹⁴ (Mehrabian, Albert ; Ferris, Susan R., 1967)) élaborant – sans la prouver de manière scientifique – la théorie que bien qu'indispensable, la communication verbale ne fait pas tout. Au contraire, elle ne

¹³ Mehrabian, Albert; Wiener, Morton (1967). "Decoding of Inconsistent Communications". *Journal of Personality and Social Psychology*

¹⁴ Mehrabian, Albert; Ferris, Susan R. (1967). "Inference of Attitudes from Nonverbal Communication in Two Channels". *Journal of Consulting Psychology*

représenterait que 7 % de la communication. Cependant, cette théorie est non généralisable car liée à des conditions spécifiques de la communication. Les études portent sur les degrés d'intérêt que l'on éprouve pour une personne qui parle de ses sentiments.

L'instrument de conception qu'est le crayon est donc le point de focale des acteurs qui lui donnent de l'importance par le sens qu'il porte en son mouvement. Parfois même, il perd son rôle d'instrument et est utilisé seulement comme prolongement de la main. Il est alors mobilisé pour souligner, insister un geste et une parole qui s'adressent au collectif, ou pour montrer en touchant ou en indiquant à distance. On dit parfois qu'avoir un stylo dans les mains pendant un oral permet de prendre confiance. Il permet cela en ce qu'il est un intermédiaire qui casse une sorte d'interaction directe.

Créer l'espace de co-conception que ce soit en utilisant un plan, en construisant un objet architectural, ou en utilisant le paysage en soi c'est encore utiliser des objets de médiation qui véhiculent des réalités communes. Le paysage relie un certain nombre de dynamiques qu'on peut observer en temps réel. S'il peut être un « support » de travail pour la médiation et la participation, alors on peut le considérer comme un « objet intermédiaire » pour ce qu'il véhicule, ce qu'il cadre. Un banc peut être considéré comme l'objet intermédiaire d'une discussion quand deux personnes y sont assises. En effet, ce mobilier va créer une situation spécifique, un cadre à la discussion où les protagonistes sont côte à côte plutôt que face à face. Cependant, il semble que la manière de faire usage du banc puisse « décadrer » sa fonction première ou la manière conventionnelle de l'usage (debout, allongé, dos à dos...). Les objets intermédiaires sont plus ou moins enclins à permettre aux acteurs de la médiation cette capacité de détournement d'usage, ou de « décadrage » de la fonction de l'objet.

Donner trop de rigidité à une méthode et à un ordre établi du cadre peut-être dommageable au dialogue dans ce qu'il prédéfini des rôles et des statuts. Ce genre de contexte crée une sorte de malaise qui fige la situation à une relation professionnelle quand une discussion de personne à personne peut apporter un dialogue plus ouvert. On voit bien comment une situation de cours magistral dans un espace où les tables et les chaises sont toutes orientées de la même façon peut mettre en scène l'espace et cadrer le dialogue d'une certaine façon. Et ceux sont autant d'objets intermédiaires (le mobilier) d'une médiation qui se fait centrée sur un professeur, ou quelqu'un délivrant une certaine expertise. Cette situation peut réduire les tendances au dialogue et le rôle des autres intervenants. On retrouve parfois dans les méthodes des professionnels de la communication répondant aux demandes publiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce genre de relations bilatérales entre le centre et le reste.

I.3. La communauté de la médiation dans l'aménagement et la gestion de l'espace public urbain

I.3.1 Petite histoire de la fondation des collectifs, ateliers et associations

« C'est souvent le privilège des acteurs professionnels et associatifs, ou des pouvoirs publics, de choisir les participants, de provoquer les événements et d'organiser les lieux à aménager. Il n'empêche que leurs pratiques conduisent à la remise en question des figures de l'architecte et de l'urbaniste, historiquement consolidées dans leur représentations et rôles de techniciens et de créateurs. Sommes-nous à la recomposition d'une profession ? »¹⁸ (Enrico Chapel, 2018, p. 14).

Retraçons l'évolution historique de la réappropriation de la médiation et la participation par les professionnels de l'aménagement. Depuis un peu moins de trois décennies, la profession de concepteur est en bouleversement. Depuis le début des années 1990, les « collectifs » ont commencé à émerger en parallèle d'un phénomène d'*empowerment* des habitants qui revendiquent petit à petit leur droit à la ville. On note cependant une évolution dans le statut des collectifs, ateliers et associations qui travaillent dans des démarches participatives. Au départ, se fait ressentir une réelle méfiance des pouvoirs publics peu décentralisés, vis à vis des organisations proposant des projets collectifs. L'urbanisme planificateur d'Etat laisse alors les initiatives citoyennes (bien que formés d'architectes, les « collectifs » ou « ateliers » ont le statut d'association et donc un caractère civil, citoyen) hors de l'action publique. Ces dernières sont donc pendant une longue période de l'ordre de l'illégalité ou de l'alternatif. Les élus ne voient à cette époque, dans les projets que peuvent proposer ces organisations, que le potentiel clivage entre les citoyens et eux. La première posture de ces collectifs est donc essentiellement militante et dans une position de presque confrontation avec les institutions publiques et les élus.

Il ressort dans cette globalité d'initiatives que les concepteurs cherchent à se réapproprier la commande dans l'espace public au-delà des commandes publiques officielles. On retrouve dans les pratiques une volonté de faire se dérouler autrement la « conception linéaire de la fabrique de la ville, où chacun, du propriétaire foncier à l'usager, en passant par l'aménageur, le promoteur, l'investisseur, exerce ses compétences, les uns après les autres »¹⁸ (Atelier Georges, Rollot, 2018, p. 5). Les collectifs proposent donc dans leurs projets de retrouver une transversalité à travers la programmation, la conception, l'animation et/ou la construction. Dans un monde de projets divisés en étapes et entre des expertises spécialisées, comme un « travail à la chaîne », les collectifs recentrent le projet dans sa méthode autour d'eux et de la société civile. Les initiatives collectives et alternatives actuelles ne sont pas si nouvelles, cependant leur conventionnement et institutionnalisation sont eux, relativement récents. Ces pratiques sont donc peu à peu intégrées au système qu'elles questionnent.

« [...] ces initiatives collectives traduisent plutôt un ensemble de possibilités d'actions et de nouveaux regards sur l'existant, une envie de faire. Comment alors les définir ? Par-delà leurs singularités – voire leurs oppositions, sur certains points – force est de constater que l'outil commun de ces initiatives enthousiasmantes est la collaboration. »¹⁸ (Atelier Georges, Rollot,

2018, p. 6). Le savoir-faire « collaboratif », prend plusieurs formes et s'adapte à chaque contexte ce qui le pousse à se réinventer à chaque projet. Il est donc difficile de le définir, ou de décrire les compétences qu'il soulève. Cependant, il semble que les projets urbains développés portent une attention particulière aux dimensions immatérielles (sociales, culturelles...) de la ville. De plus, l'espace public est utilisé comme support d'action et comme sujet de discussion, de réflexion. Bien que la France ne soit pas en avance dans ces pratiques de projets en médiation et en démarche participative par rapport à l'Allemagne, aux pays anglo-saxons et scandinaves ; nous limiterons globalement la recherche sur les collectifs au territoire national.

- I.3.1.1. Les pionniers ou avant-gardistes (1990-1994)

Au début des années 1990, en parallèle du renouvellement des cadres institutionnels, la création des collectifs : Ne Pas Plier (Ivry-sur-Seine) et Arpenteurs (Grenoble) en France fait apparaître l'intérêt pour la co-production avec la participation des habitants, l'intervention artistique et l'auto-construction dans l'espace public, et l'approche éducative et pédagogique. L'association Ne Pas Plier créée en 1994 se revendique aussi comme une association de graphistes militants, et est à l'origine d'un « observatoire de la ville » permettant une « sensibilisation à la lecture de la ville » Elle est constituée d'artistes, de graphistes, d'éducateurs, de travailleurs sociaux et d'architectes. L'association Arpenteurs créée en 1993, se revendique comme animateur de la participation et est alors portée par des architectes, des urbanistes, des sociologues et des infographistes. Ses principaux champs d'action vont de la participation et la médiation à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la conduite de projets de développements urbains et sociaux. Les activités se déclinent alors dans la rencontre, « l'animation d'espaces de débat entre les acteurs », « l'organisation d'événements de mobilisation, la programmation d'espaces et d'équipements publics », des « actions de formation », des « étude-actions », et des « réseaux d'échange d'expériences » (site de l'association Arpenteurs).

Cette période, représente la création d'un nouveau modèle et donne l'inspiration de nouvelles pratiques pour les nouveaux « urbanistes » au sens large. En parallèle, les collectifs d'artistes et de théâtre investissent les rues. Nous verrons par la suite quel lien on peut établir entre collectifs « d'urbanistes » et collectifs d'artistes.

- I.3.1.2. Les fondateurs (1995-1999)

Neuf collectifs naissent pendant cette période. Notamment le collectif Stalker (Rome) crée l'*Observatorio* nomade qui se développera par la suite en France. Il s'agit de porter une attention particulière aux délaissés urbains, aux marges de la ville par des « balades, projets divers, concours, workshop, cartographies et différentes formes de recyclage du territoire » (site internet de l'association Stalker). Relativement en même temps, naît Park Fiction (Hambourg) qui est issu d'un chantier participatif pour un parc urbain. Le collectif monte ensuite un institut d'urbanisme indépendant. C'est le premier cas comparable à une « école de la ville » qui promeut une planification citoyenne alternative à celle des pouvoirs publics.

En 1996, Coloco (Paris et Montpellier), une société d'architecture et de paysage, développe son activité dans les projets territoriaux, les installations évolutives, jardins, habitats, occupations, scénographies et installations artistiques.

De 1995 à 1996, en réaction au changement de tutelle des écoles d'architecture qui passent du ministère de l'équipement (depuis 15 ans alors) au ministère de la culture, les étudiants créent l'Union Nationale des Étudiants en Architecture. Ils redoutent une patrimonialisation de l'architecture et qui se désintéresserait des enjeux sociaux. En 1997, après les mouvements étudiants dans l'architecture, Robins des villes (Lyon) et Bruit du Frigo (Bordeaux) voient le jour. Ces associations développent des ateliers urbains au travers de leurs installations et des « balades urbaines » (site internet de l'association Bruit du Frigo). Bruit du Frigo se définit à la croisée entre bureau d'étude urbain (bien que précaire à ses débuts), collectif de création et structure d'éducation populaire. Les associations se positionnent toutes deux dans un objectif de pédagogie pour traduire l'expertise urbaine, au travers de « diagnostics partagés, cartographies sensibles, formation d'habitants et de professionnels » (site internet de l'association Robin des villes).

En 1998, sont fondés l'association Pixel (Clermont-Ferrand) formée de deux architectes et ponctuellement d'artistes, l'association Échelle inconnue (Rouen) formée à ses débuts d'un architecte, d'une administratrice, et d'un créateur informatique, et Recyclart (Bruxelles) composée d'artistes, d'habitants et de travailleurs sociaux. Recyclart propose notamment un lieu d'expérimentation et des espaces de débats sur la ville.

Les pratiques de ces associations fondatrices du mouvement sont encore militantes, expérimentales et hors commande. Elles se forment au fur et à mesure de leurs expériences et développent une certaine expertise pour les projets participatifs. Les subventions aux associations et les activités parallèles en agences sont alors les seuls soutiens qui leur permettent de continuer à exister. Les premières commandes de démarches participatives apparaîtront dans les quartiers dits « sensibles » pour l'enjeu social qu'elles impliquent. Il y a déjà dans ces pratiques l'idée de capacitation citoyenne ou d'*empowerment* en impliquant les habitants dans l'aménagement de l'espace public et dans le travail autour de ses usages. C'est aussi avec la sensibilisation au cadre de vie par notamment des balades urbaines, l'investissement des friches, des interstices que les associations tendent à changer la vision des habitants sur leurs propres quartiers et sur leurs droits dans l'espace urbain.

- I.3.1.3. Le renforcement du mouvement (2000 à aujourd'hui)

En parallèle de l'évolution du cadre législatif (lois de 1999, 2000 et 2002 citées plus haut), la commande publique pour les démarches participatives se développe progressivement. Les années 2000 sont la période de professionnalisation de ces démarches. Le changement des mentalités permis par les premiers collectifs qui s'affichaient comme étant une alternative au modèle de projet traditionnel est de plus en plus reconnue par la loi et les urbanistes. La démarche expérimentale est quant à elle plus soutenue pour sa valeur culturelle.

Les collectifs s'appuient sur les travaux des années 70 issues des sciences humaines et sociales, qui font progressivement leur entrée dans l'enseignement de l'architecture. « [...] par exemple Henri Lefèvre (le droit à la ville), Michel Foucault (les hétérotopies), Michel de Certeau (l'invention du quotidien), Guy Debord (le situationisme). »¹⁸ (Elise Macaire, 2018, p. 23).

L'annexe 1, est une liste non exhaustive, qui dresse un portrait approximatif des collectifs créés après 2000 en France. Ils détiennent tous le statut d'association. Globalement, ils mettent tous en place des démarches participatives dans l'espace public et ont un souci des usages sociaux dans la conception des projets. La conception spatiale reste une compétence de ces collectifs mais elle vient répondre à des besoins locaux. La voie des démarches expérimentales continue de se développer autour d'une approche critique des usages et de la production de l'espace public. La participation et les démarches collaboratives, la fabrication de mobilier urbain, la sensibilisation à l'environnement urbain, les occupations temporaires, l'agriculture urbaine sont autant de manières de faire qui continuent de voir le jour. Après une trentaine d'années de recul depuis les premiers collectifs, l'heure est au bilan, à la réflexion (entendue comme visions de leur propre pratique), à l'observation critique de ces pratiques pour soulever d'éventuelles réorientations.

Il en résulte l'observation d'une professionnalisation du mouvement qui s'adapte à l'institutionnalisation des pratiques. La commande publique naissante depuis les années 1990 a créé un cadre institutionnel à la participation. Les militants de la première heure se voient entrer sur le marché public des commandes communales. Et ils entrent sur le marché comme on entre sur un ring, face à une nouvelle forme de concurrence : les agences de communication et de management.

I.3.2. La médiation dans un processus de « concertation » urbaine

- I.3.2.1. La programmation urbaine

« La planification urbaine est régulièrement prise en conflit entre une action adaptée aux exigences du marché et la mise en œuvre d'objectifs écologiques, sociaux et de conservation du patrimoine. »⁹ (Habermann-Niesse, 2012, p. 80).

« Programme vient du grec *programma* et signifie étymologiquement « ce qui est écrit à l'avance ». »¹⁵ (Zetlaoui Léger, 2009, p.144). Selon Jodelle Zetlaoui Léger, le concept est introduit dans la langue française au XVIIe siècle, alors que celui de programmation l'aurait été au XIXe siècle, avec le développement de la pensée rationaliste. En urbanisme, le mot prend la tournure de « la fonction générale ou la destination sociale de l'espace ou de l'édifice qui va être aménagé. [...] Après la Seconde Guerre mondiale, elle prend une autre connotation plus stratégique comme démarche de résolution de problèmes »¹⁵ (Zetlaoui

¹⁵ Jodelle Zetlaoui-Léger, « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine, 2009, URL : <http://journals.openedition.org/crau/312> ; DOI : 10.4000/crau.312

Léger, 2009, p.144). On comprend que les enjeux de reconstruction d'après guerre ont largement influencé la manière de faire la programmation sur un objectif fonctionnel de la croissance urbaine. Aujourd'hui, la programmation est le moment du début de processus de projet qui définit les études préalables et les objectifs du projet, ainsi que les contraintes et les besoins. Le programme qui en résulte est donc un cahier des charges qui précède la conception. Cette phase du projet a pour objectif d'organiser l'urbanisation et est un premier niveau de décision. Il s'agit déjà d'un dispositif de concertation entre les acteurs locaux. Mais à quelle échelle ? La programmation étant déterminante sur l'évolution de la ville, quelle est l'échelle la plus légitime pour l'effectuer ?

« Alors que la notion de planification concerne la politique d'aménagement à l'échelle nationale puis régionale, la programmation urbaine est censée en être la déclinaison pour une agglomération, une commune ou un quartier. »¹⁵ (Zetlaoui Léger, 2009, p.150). La programmation a donc été créée pour articuler les différentes échelles, nationale et locale, de l'aménagement. Cependant elle permet une décentralisation des décisions et des procédures urbaines quand les collectivités locales décident et peuvent s'en dégager.

La participation doit s'installer le plus en amont possible. Plus les acteurs seront impliqués tôt, mieux cela sera pour la légitimité du processus et de la discussion. L'amont des décisions représente un enjeu fondamental pour créer un programme qui réponde aux besoins et aux attentes des usagers. Si la médiation d'un projet se fait après la phase de concours où les grandes lignes ont été esquissées, le processus aura peu d'intérêt en terme même d'enrichissement du projet. La programmation et ses questions importantes sont, pour quoi fait-on projet ? Pour relier, renouveler, densifier, oui, mais faut-il vraiment faire projet (question habitante souvent mal comprise quand elle est exprimée) ? Pour qui ? Le projet n'est-il pas meilleur quand il pose une question que quand il apporte une réponse ? La programmation opérationnelle d'après guerre n'étant plus le sujet, elle devient stratégique pour la participation. Le traitement du territoire est inégalitaire face au déroulement de la programmation. Selon les pressions foncières mais aussi la présence d'acteurs, structurés et formés on a des territoires « libres » et d'autres sous pression de la maîtrise d'ouvrage.

« En réalité les programmes des quartiers sont fixés par des gens qui sont peu en contact avec la société. Ça n'est pas un problème qu'une partie de la réflexion se fasse sans les habitants. Il y a des enjeux sociétaux sur lesquels on peut accepter d'avoir un cahier des charges. C'est peut être bien que des qualifiés pour le faire le fasse. » (Arthur Poiret, collaborateur indépendant d'Ateliers Georges, chef de projet, ingénierie, études techniques, entretien). Ce point de vue d'un architecte contacté lors de ma recherche montre que les concepteurs sont parfois enclins à considérer que leurs compétences et l'administration sont les plus à même de gérer la programmation urbaine, qui représente l'amont des projets.

- Limites d'un processus institutionnalisé et standardisable

Il y a dans le terme « concertation » utilisé par les élus l'idée d'impliquer les habitants au niveau maximum que permet une démocratie représentative. Cependant la participation est beaucoup confondue entre sa démarche et ses outils (usage de supports d'échange, soumission

du projet à un vote sans valeur exécutoire, etc.). L'engagement d'une démarche de participation doit-il relever du militantisme ? *Quid* du risque de formater les réponses, rendre formels des dialogues qui ne devraient peut-être pas l'être ? Julia Bonaccorsi est une enseignante chercheuse en Sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris-Est. Dans ses travaux, elle parle notamment de « l'offre institutionnelle de participation » dans la commande publique née depuis les années 1990. Les instances participatives sont d'après elle de plus en plus gérées, animées et évaluées par les institutions. Elle parle d'un réel « marché » qui s'ouvre dans le « conseil en participation ». ²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.29).

En voulant se doter de « savoir-faire, d'outils et de méthodes », les « promoteurs de la participation » auraient donc créé cette « ingénierie participative ». (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.29) ²⁰. « Le terme *ingénierie* nous permet de nous situer dans un juste milieu entre une approche centrée sur les acteurs et une perspective qui ne tiendrait compte que de la dimension fonctionnelle des dispositifs : il y a des *ingénieurs* de la participation, ceux-ci produisent ou mobilisent des machines / outillages qui doivent être analysés comme des configurations signifiantes. » Les « outils clés » décrétés ainsi cadrent des dispositifs participatifs et seraient « loin d'être neutres et transparents ». ²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.30).

Malgré les différentes manières de « faire » de la participation, les outils développés par ces « ingénieurs » produiraient des « effets de lissage et de préfiguration des rôles des acteurs de la démocratie participative qu'il convient d'interroger ». En effet, par « l'importation de techniques issues du management et de la communication », l'ingénierie a tendance à créer des cadres rigides et qui s'homogénéisent. On parle alors d'une « participation en kit » qui se dote de « boîtes à outils », qui s'uniformiserait et dont les outils se standardiseraient (enquête sociologique, questionnaire, sondage, forum, exposition, réunion, débat, jury de citoyens...) notamment par le séquençage des procédures. (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.30-31) ²⁰. Ce dernier va donc à contre-courant des projets participatifs, que nous pourrions décrire plus bas, faisant intervenir l'improvisation comme méthode de projet.

« Les réunions publiques classiques comprenant les élus d'un côté et une partie de la population de l'autre (pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de personnes) n'ont jamais été considérées sérieusement comme un processus ne serait-ce que de consultation. Il suffit de voir combien de personnes vont parler pendant la réunion et combien de temps. Dans l'idée d'associer des personnes pour une concertation il y a l'importance de l'écoute. » (Jean-Emmanuel Rougier, Lisode, entretien)

La standardisation, au contraire, rend reproductible et transférable sur n'importe quel territoire la même méthode de projet en participation. Le fait que chez les collectifs plus ou moins militants, il n'y ait pas de méthode toute faite, ou qu'elle s'adapte à chaque contexte pour mobiliser chaque fois différemment la population prend le contre-pied de cette standardisation. C'est d'ailleurs plutôt le contraire : les entreprises spécialisées dans la communication se démarquent de pratiques nées auparavant et se revendiquant alternatives. Les pratiques prennent alors une tournure de formation de la population avec un « séquençage

pédagogique » dont la division en plusieurs actes permettrait la « progression cognitive ». ²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.35).

Les militants des années 1990 ont participé au façonnement des commandes publiques. Mais aujourd'hui ces dernières incluent dans les prestataires des théoriciens de la participation qui basent leurs actions sur « un savoir-faire participatif ne reposant pas essentiellement sur leurs expériences militantes passées ou présentes, mais davantage sur des compétences intellectuelles (capacité à théoriser leurs pratiques et à les modéliser) et techniques (produire des outils) plus facilement captables par d'autres univers professionnels. » ²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p. 31).

L'outil qu'est la médiation, et la méthode qu'elle utilise, ne sont donc pas les questions centrales du processus de concertation. La partie cruciale réside dans une pré-négociation et son inscription dans le contexte local et ne peut pas être externalisée, « sous-traitée ». En effet, cela fait partie d'un projet politique de territoire, et qui doit être négocié entre les différents partis. Le médiateur, prestataire extérieur, ne peut qu'accompagner une démarche voulue par la maîtrise d'ouvrage, et ne peut pas prendre le « risque » politique à la place des porteurs du projet, ne peut pas faire la négociation à leur place. C'est cela qui fait la concertation, c'est le « risque politique » qui la rend cohérente, légitime et utile.

La participation nécessite donc « des structures de coopération fiables ou au moins une médiation active entre les habitants des quartiers et les multiples structures administratives. C'est là que les intermédiaires interviennent. » ⁹ (Habermann-Niesse, 2012, p. 87)

« Les procédures de participation formelles à l'interface des processus de décision politique sont en général plus étroitement reliées à l'action administrative, alors que les procédures participatives plus près des citoyens [...] sont en général réalisées par des organisations intermédiaires, qui se situent entre l'administration et les citoyens. » ⁹ (Habermann-Niesse, 2012, p. 82). Nous allons donc essayer d'évaluer quelle est la place, le rôle de l'action des concepteurs intermédiaires qui sont mandatés (ou non) par l'administration municipale dans les processus participatifs. Il s'agira de les positionner entre ces notions de formes de démarches participatives plus ou moins proche des citoyens. D'autre part, s'il manque de l'engagement dans les voisinages qui ont besoin de citoyens motivés pour favoriser l'intégration et l'implication sociales dans les projets sur l'espace public, le médiateur, l'intermédiaire permet de mobiliser un plus grand nombre de personnes.

Les métiers de la planification et de l'aménagement se situent à l'interface de l'action des municipalités et de l'engagement des citoyens pour la communauté.

L'enjeu du facilitateur est de créer l'envie de participer chez les acteurs, et que l'équilibre participatif au sein du groupe soit respecté. Cependant il ne faut pas que le « facilitateur social » soit l'agent d'un « passage en douceur » d'un projet déjà acté dans une

programmation préalable. Dans ce cas la participation n'impactera ou seulement faiblement la conception et la réalisation du projet. En parallèle à l'évolution réglementaire et l'évolution de la demande citoyenne, on assiste à une professionnalisation de la pratique de la médiation, par des agences de communication, des bureaux spécialisés dans la concertation, et des « collectifs » de concepteurs. Le statut du concepteur passe de « libre » et « incontrôlable » au statut d'outil. Il peut intervenir pendant la phase de planification, comme celle de la conception et encore celle du déroulement du projet en lui-même. Nous avons vu l'émergence et l'évolution de la pratique du processus de médiation dans les projets participatifs. La deuxième partie de cette recherche tentera de montrer la valeur de son apport au sein du processus de projet et de l'usage de l'espace public. Les praticiens nous permettront d'approfondir notre recherche et de comprendre par le concret cette méthodologie de « faire » par la participation et la concertation.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. MISE EN PRATIQUE DE LA PARTICIPATION

J'ai enquêté auprès de collectifs et d'associations formées d'urbanistes, de paysagistes et d'architectes afin d'observer leurs expérimentations autour de projets entrepris dans une démarche de participation. La sélection de ces collectifs s'est faite selon leur engagement et autour du questionnement qu'ils soulèvent sur le rôle du paysagiste et de l'architecte. Leurs méthodes sont variées et cherchent des alternatives et une transversalité entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et société civile ou « maîtrise d'usage ». Nous verrons quelles sont leurs propres analyses quant à l'émergence de ces collectifs en abordant leurs parcours, leurs pratiques et leurs orientations. Je suis donc allé au contact des collectifs, ateliers et associations composés de concepteurs issus de différentes formations, qui dans le cadre de leurs pratiques révèlent les valeurs sociales de la participation. Mon but a été de comprendre comment le concepteur, au-delà des « solutions » architecturales et paysagères conformes aux attentes habitantes qu'il peut amener, peut questionner la programmation, la commande urbaine puis le déroulement du projet. Je me suis donc intéressé aux situations et aux tactiques spatiales qui tendent à démocratiser la pratique de l'urbanisme, à créer des ambiances collectives momentanées, et à sensibiliser la population à la définition de son cadre de vie.

« Les habitant.e.s et les citoyen.e.s sont la plupart du temps exclus des prises de décision. En réaction à cet état de choses, des groupes d'activistes réunis en associations et, parfois, en lien avec des collectivités locales, font de plus en plus appel à des architectes, artistes, urbanistes, paysagistes et autres concepteurs pour revendiquer des modalités alternatives de fabrication de l'espace. Privilégiant les interventions de petite échelle, l'expérience de terrain, l'implication dans l'exécution des travaux et la relation avec autrui, ces acteurs se glissent dans les interstices spatiaux, réglementaires, administratifs et économiques de la production urbaine. [...] Comment des pratiques spatiales, des gestes constructifs et paysagers, peuvent-ils modifier notre perception de la ville, révéler son potentiel et aider à préfigurer son avenir ? »¹⁸ (Enrico Chapel, 2018, p. 10)

II.1. La médiation au service du projet par l'explosion des paradigmes

« Nous on ne dit pas qu'on fait de la médiation urbaine, car il y a des structures qui sont très axées et positionnées là-dessus et pour lesquelles le terme est plus adapté. Les deux médiatrices travaillant à Bruit du Frigo sont aussi chefs de projet en parallèle de leur rôle de médiation. Le médiateur n'est pas réduit à un rôle de médiation uniquement. Pour nous la médiation est très souvent présente dans nos projets mais n'est pas exclusive. La question de l'espace public et de son usage est cependant toujours présente, la médiation n'est pas forcément présente au départ, elle arrive ensuite. On ne se présente pas comme des médiateurs urbains mais comme auteurs, producteurs de la ville dans une dimension plus collaborative. On peut dire cependant que nous faisons de la médiation car nous occupons l'espace entre société civile, usagers, associations, acteurs d'un territoire d'un côté et les élus et les professionnels de l'aménagement de l'autre. Mais derrière le terme de médiation il n'y a pas forcément l'idée de coproduire un espace de vie à la décision, à la conception, à la production et à l'utilisation. La médiation est un outil qui est d'avantage dans une dimension de

pédagogie, de mise en dialogue des différentes parties plus que de produire un espace de participation. Cependant le terme de médiation peut-être utilisé pour expliquer notre positionnement. Nous sommes dans cette interface et dans la co-construction : on s'adresse à tout le monde et autour de la table se tiennent toutes les parties prenantes, y compris les usagers. La médiation n'est pas seulement le dialogue entre maîtrise d'ouvrage et société civile mais aussi avec les techniciens. Il existe des structures spécialisées dans la médiation qui intègrent dans leur travail une dimension didactique, de pédagogie et de mise en dialogue des différentes parties. Elles n'ont pas cependant un but opérationnel de co-produire des espaces de vie. » (Yvan Detraz, Bruit du frigo)

II.1.1. Les outils des praticiens

Nous allons voir, sur la base d'un questionnaire auprès des concepteurs (paysagistes, architectes, urbanistes) faisant parti des collectifs avec lesquels des entretiens ont été réalisés, quels sont les outils qu'ils utilisent dans les projets d'espace public selon leurs professions, ou leur formation initiale. Chaque profession a-t-elle des outils de projet différents ? Sur l'expérience de la pratique du processus de médiation dans les projets en démarche participative et collaborative, à travers une enquête semi-directive, nous allons voir comment se « font » la médiation et la participation. Les praticiens nous permettront d'approfondir notre recherche et de comprendre par le concret cette méthodologie, ces outils permettant de « faire » par la participation.

- II.1.1.1 Les outils du paysagiste

« Avec Stéphane, on a fait le choix de dire que la participation pouvait être professionnalisée et qu'elle n'est pas forcément « anarchique ». On voulait montrer qu'on peut être paysagiste en faisant de la participation. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

Benjamin Chambelland est paysagiste DPLG diplômé à l'ENSAP Bordeaux. Il fonde l'atelier Alpage (Atelier de paysage en partage) avec Stéphane Duprat en 2009. L'association n'existe plus aujourd'hui. Au départ, ils ne parlent alors pas de médiation mais de participation. Leur enjeu est de faire des projets en démarche participative et ils n'ont pas tant conscience que ça de faire de la médiation. D'une autre manière, Benjamin considère qu'ils ont pu aussi entrer dans des processus de médiation sans qu'il y ait pour autant de participation dans le projet, les deux pouvant se relier mais pas nécessairement. Pour parvenir à la participation, leur idée était de travailler avec les élus, les techniciens puis et surtout de faire appel aux habitants qui sont souvent exclus de ces processus.

« De manière instinctive quand on fait de la participation, on emploie des outils de médiation. » (Benjamin Chambelland, Alpage)

Pour B. Chambelland, un des outils de la médiation (sociale notamment) est le savoir-être : savoir communiquer avec quelqu'un qui est dans une position difficile, garder son calme... Faire dialoguer les gens entre eux, et avec le lieu : arpenter un lieu permet d'évaluer les

dynamiques paysagères (usages...). Créer le dialogue se décline sous différentes formes, savoir-faire, gestion de groupe, et « être formé au relationnel et la capacité d'être vis à vis de l'autre fait partie des outils de la médiation (quel que soit le statut du médiateur). Quand on crée un groupe pour la participation, on est attentif, on est à l'écoute des gens, on prend soin d'eux si l'on sent qu'il s'agit de personnes ayant des difficultés à prendre la parole. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

Le savoir-faire réside quant à lui dans la manière d'organiser leurs ateliers dans la démarche participative. « On réunit les gens qui ont bien voulu participer. Concevoir les outils de la médiation c'est définir en avance les thématiques, comment les gens vont déambuler dans le lieu. » Pour B. Chambelland, la médiation allie donc savoir-être dans le relationnel et savoir-faire (savoir quel outil on va mobiliser) et peut se décrire à travers cela. « A quel moment on se réunit ? Faut-il leur offrir du café au début ou à la fin ? Ce niveau de détail contribue à la définition du processus de médiation. Ce dernier se décline autant du matériel que du savoir-être. Ce qui est important est que les gens soient actifs dans la démarche, le débat. Donner un crayon aux gens est comparable à leur donner une bêche : la participation se fait autant dans le fait de dessiner que de jardiner. » (Benjamin Chambelland, Alpage)

« Après la phase de conception du plan du projet, nous créons des phases de chantier participatif. Les gens plantaient ensemble. Le moment de planter un arbre collectivement participe d'une médiation sociale. Être là, échanger... » (Benjamin Chambelland, Alpage). La participation de la société civile au projet, et en l'occurrence au « chantier » contribue donc à la médiation sociale. Le processus de médiation est lui-même inscrit dans une démarche de participation. Le fait de planter un arbre peut participer à une médiation sociale, culturelle... De plus, on ne peut discuter le fait que ce moment de plantation est aussi la création d'un moment de mémoire collective. Certains auteurs définissent la médiation comme la gestion de conflit mais elle peut aussi être le lien à travers un objet, un arbre. Le paysagiste, en l'occurrence, fait du paysage autant un objet de la médiation quand il s'en sert comme lien, comme intermédiaire, qu'un sujet, qu'un but de la médiation.

Le paysage en soi dans sa dimension englobante devient un outil médiateur. On parle alors de médiation par le paysage. Quand un concepteur crée un atelier de participation, les dynamiques paysagères quelles qu'elles soient deviennent un outil de médiation ainsi que son objet. Yves Michelin a pratiqué la médiation. En utilisant des appareils photos jetables il a poussé les habitants à prendre en photo les paysages de leur quotidien. L'outil était alors à la fois les appareils photos jetables (qui relèvent de la méthode de médiation pour le projet en question), et les paysages du quotidien de chacun. La médiation sur le paysage qui peut être menée, a des outils spécifiques : les dynamiques écologiques, spatiales, sociales, tout ce qu'englobe le paysage... Les outils du paysagiste sont, le vivant au sens large, l'humain et le non humain.



Les ateliers de l'enclos, « saison 2 » (source : <http://www.atelierbivouac.com/les-ateliers-de-lenclos-saison-2/>)

L'atelier Bivouac, qui regroupe six paysagistes fait des chantiers participatifs qui font suite à des ateliers de co-conception. Dans leur déroulement, la population est actrice sur le chantier. Pour l'atelier de l'enclos, les habitants se sont mis à contribution pour la fourniture de « centaines de plants d'une soixantaine de variétés différentes ». Tout au long du projet, une équipe de documentaristes (Films sur la comète) a construit un documentaire-fiction racontant le déroulement du projet. Les enfants de la commune de Lanas (07) ont donc écrit l'histoire « De grands travaux nous attendent ».

- II.1.1.2 Les outils de l'architecte

Yvan Detraz est un architecte DPLG diplômé de l'ENSAP Bordeaux. La question du paysage et de l'espace public en général est le sujet des projets de Bruit du Frigo, le collectif qu'Yvan fonde en 1997 avec Gabi Farage. Le groupe est composé d'un groupe permanent d'architectes, d'urbanistes de médiatrices, d'artistes, de photographes et de relations flexibles avec des professionnels habitants. Le but est alors de travailler la question de l'espace public pour essayer de proposer des formes et des usages nouveaux. La question est surtout de savoir comment l'espace public est l'espace de rencontres et de l'échange entre les habitants de la ville. « Nous sommes sur ces deux sujets : comment l'espace public fonctionne en terme de lien social et comment en tant qu'architecte, urbaniste, artiste on essaie d'être inventifs et faire avancer cette question de l'espace public. Ces deux sujets se confondent. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).

En terme de méthode, l'association agit directement dans l'espace public en premier lieu (action de terrain). Certaines structures spécialisées dans le développement de démarches participatives sont plus dans des formes type enquête publique, atelier, réunions publiques de manière assez classique. C'est le cas de cabinets qui sont spécialisés dans l'ingénierie de la concertation et qui sont sur des approches plus conventionnelles (association Geyzer, agence Lisode...). Bruit du Frigo, est sur des démarches de coproduction dans l'aménagement d'un quartier, d'une place, d'un jardin, d'une rue. « Nous mettons plutôt en place des démarches où on s'installe, on séjourne parfois plusieurs jours voir plusieurs semaines dans l'endroit où on travail. Notre action passe par la construction d'une situation physique. On investit l'espace public et élabore une scénographie qui, crée une brèche dans le quotidien des gens. On propose un usage, une programmation événementielle qui fait que les gens vont venir. A partir de là on capte leur attention, leur intérêt et on peut commencer à se mettre au travail. » (Yvan Detraz ; Bruit du Frigo).

L'association va donc plutôt passer par l'expérience spatiale avec les participants volontaires spontanés. C'est par une première étape de transformation physique des lieux pour changer le rapport, le regard à ces espaces et pour amener les gens au-delà, de ce qu'on a l'habitude de leur poser comme question. Les installations du collectif Bruit du Frigo sont des outils de médiation en eux-mêmes une fois que la population vient s'y installer. Mais avant cela, le collectif a déjà mis en place une médiation préalable pour pouvoir le construire (co-construction, choix du lieu d'installation). Le bâtiment, l'objet s'inscrit alors dans un processus de médiation ponctué de différents moments, différents outils à différentes échelles.

A Dax (44) par exemple, Bruit du Frigo a créé un cabanon « Cuyès » (du nom du quartier) qui a été le lieu pour inviter le public. La ville a missionné l'association en collaboration aux côtés de l'Agence d'architecture et d'urbanisme Traverses et de l'agence de paysage Trouillot et Hermel pour travailler avec les habitants sur la requalification des espaces publics. Le projet se fait alors dans un contexte de réhabilitation du quartier Cuyés. En plein hiver, et dans un contexte où il n'y a pas de lieu pour réunir les gens, le collectif a construit cet espace. En plus d'accueillir les gens, le cabanon avait alors une forme singulière qui ne proposait pas que des éléments de travail mais aussi festifs, ludiques pour que le fait d'y venir et de participer soit aussi une source de plaisir et de motivation.

« Il ne faut pas que ce soit simplement un endroit associé à du travail, de la réflexion et du sérieux mais aussi de la détente. L'acte de construire ce cabanon qui a duré une semaine a été un acte fort de prendre possession des lieux, de poser un acte de transformation, de créer un espace collectif éphémère. Cet ensemble a permis de déclencher tout un tas de choses. Si on avait juste mis des affiches et distribué des flyers dans la ville proposant une réunion publique dans des locaux municipaux personne ne serait venu. Dans ce cas (du cabanon) nous avons eut plein de gens et en l'espace de quelques jours on a pu faire émerger un certain nombre de constats sur le quartier sur ce qui fonctionnait, ce qui ne fonctionnait pas, sur les potentiels jusqu'à arriver quasiment à un projet. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).



Le cabanon Cuyès (Dax) soirée « *battle* de soupes »
(source : <http://www.bruitdufrigo.com/index.php?id=341>)

« Cependant il ne s'agit pas seulement d'une construction technique. S'il fallait seulement créer un espace pour réunir les gens, on aurait loué un chapiteau. Là on s'est dit qu'on allait construire un bel objet. Il faut que les gens en soient fiers, qu'ils se l'approprient et que l'objet suscite la curiosité pour que les gens aient envie d'y venir. Dès le moment de la construction, les gens posent des questions sur le projet. C'est en construisant le cabanon « Cuyès » qu'on explique ce qu'on vient faire. Ce sont les conditions que l'on crée qui permettent à chacun de se dire « Qu'est-ce que c'est que ce truc ? Je suis curieux, je vais aller voir, ça m'intéresse... ». Si tu prends les gens frontalement en disant : venez participer à une réunion pour penser l'avenir de votre quartier, tu fais fuir tout le monde. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).

Le cabanon est donc un outil en soi. C'est l'objet lui-même et le soin qui est apporté à sa forme, et à son côté « chaleureux » (il y a un poêle pour se réchauffer), convivial qui importent. L'association utilise donc des biais détournés pour amener de manière plus douce les gens sur les questions de participation. Dans le programme que l'association imagine, il y a des temps d'atelier pour réfléchir, puis des moments de détente. Ces derniers sont aussi du temps où la discussion avec les gens se fait de manière informelle.

« Pendant les ateliers, on a des supports qu'on appelle des « recettes urbaines » regroupant des thématique (jardin, mobilier urbain...), des jeux pour débloquer les imaginaires des gens. C'est une sorte d'auberge espagnole sur le site permettant l'échange où les gens rentrent, sortent,

restent. Certains restent toute la semaine, d'autres seulement cinq minutes. Chacun vient comme il veut et comme il peut. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).

En alternant les moments de détente et de travail, le collectif crée chez les participants une représentation conviviale de l'objet architecturale qu'est le cabanon et de tout ce qu'il intègre. Le cabanon dans sa dimension esthétique, le poêle, les casseroles pendant le moment de « *battle* de soupe » sont autant d'objets intermédiaires qui véhiculent une image conviviale et chaleureuse dans un contexte hivernal. Le rôle des objets intermédiaires est donc signifiant et d'une certaine importance dans ce qu'il mobilise les gens du quartier.



Gresilab : la structure nomade (source : <http://www.bruitdufrigo.com/index.php?id=341>)

A Genevilliers (92), en 2013, la commune a fait appel à Bruit du Frigo pour engager une réflexion prospective sur l'usage et les améliorations possibles des espaces publics du quartier des Grésillons. L'association a alors créé un dispositif nomade appelé « Grésilab » composé de 5 modules roulants (deux tableaux / banquettes, deux plans de travail pour cuisiner, poser des barbecues et planchas et un comptoir) et d'un ensemble de tables et tabourets. Cette structure était alors mise à la disposition des acteurs du quartier. Elle pouvait être utilisée à la fois comme cuisine, atelier, et espace d'exposition. Pour en arriver là, Bruit du Frigo a d'abord analysé la situation d'un quartier très grand, avec des espaces très diffus où il était difficile de se sédentariser.

« On a donc créé une structure nomade : de simples modules que l'on déplaçait et qu'on installait à des endroits pour configurer des micro-espaces pour permettre de réunir les gens. Au départ, les gens ne comprennent pas trop de quoi il s'agit. Ils approchent, demandent ce

que l'on fait, etc. Petit à petit, ils s'installent, on leur offre du café, du thé... En plus de l'espace de la convivialité, on donne un look singulier à ces petits modules. De la même façon que pour le cabanon Cuyès, on aurait pu prendre des cadis, ou utiliser un camion... Les gens viennent alors autant pour le contexte de la situation décalée, inédite, conviviale, stimulante, ludique que pour l'objet même de l'installation et le sujet sur lequel on va travailler. Ici on a désigné les structures avec les associations en amont pour leur léguer par la suite afin qu'elles puissent en avoir un usage pour faire des événements dans l'espace public. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo)

- II.1.1.3 Les outils de l'urbaniste

« Comment faire le métier d'urbaniste autrement, de manière plus participative, et comment faire du lien entre les gens dans l'espace public ? Comment permettre un pas « levier » vers la participation des habitants ? » C'est sur ce genre de question que Kelly Ung, est passée d'un diplôme d'architecte à membre du collectif ETC dans un premier temps, puis à cofonder l'atelier Approche.s en 2014 à Aubervilliers (93). « Vulgariser le vocabulaire et les procédures complexes c'est possible. Tout peut s'expliquer. Pour cela la médiation est nécessaire. ». Ici la médiation relève d'une pédagogie. « Avec ETC on avait des chantiers ouverts au public, on arrivait en masse (14) comme une « force de frappe » pendant les événements. Mais le soufflet avait tendance à redescendre une fois qu'on parlait. L'objectif pour aller plus loin (avec la création du collectif Approches) était d'avoir une régularité, une récurrence pour nourrir le projet urbain de long terme. On se positionne surtout comme des urbanistes et on considère impossible d'exercer sans médiation et participation. ». (Kelly Ung, Approche.s)

Cette pédagogie implique un discours qui s'adresse à tous les adultes mais aussi aux enfants. Pour Kelly qui se revendique urbaniste et médiatrice, la ville s'apprécie au-delà de l'architecture. Il y a les bâtiments certes, ainsi que ce qu'il y a entre les bâtiments. Les communs, les croisements, tout ce qui peut nous projeter dans une société et nous inclure dans quelque chose de plus grand que l'individu. « Mais les paysagistes et les architectes ont encore le souci de créer du beau : nous, nous ne portons pas ce regard-là. On fait appel à des architectes et des paysagistes, des designers d'Aubervilliers pour apporter ce regard aux habitants. Notre apport de compétences, c'est mobiliser les gens au cadre de vie, à l'attention. La sensibilisation au cadre de vie est nécessaire. La propreté en ville est un énorme enjeu. » (Kelly Ung, Approche.s)

L'atelier Approche.s se revendique plus médiateur que concepteur. Une de ses méthodes est d'introduire les bases d'un langage commun sur les mutations de la ville d'Aubervilliers entre les habitants et les professionnels de l'urbanisme. Le tout se fait au cours de chantiers ouverts pour la construction de mobilier alliant des temps conviviaux de cuisine avec les habitants. Une autre action est la création d'ateliers urbains ludiques sous formes de balades ou de cartographie sensible.

« On essaye de s'adapter au public. Chaque outil n'est pas forcément à répliquer. On n'a pas de méthode toute faite. Le côté « fête ensemble » fonctionne dans tous les milieux aussi bien

avec les gens individualistes du périurbain que les gens en milieu urbain dense. La nourriture et l'apéro réunissent tout le monde. C'est un acte vers l'autre. » (Kelly Ung, Approche.s)

Le concepteur est parfois plus animateur du projet que concepteur. Il est alors là en tant qu'intermédiaire pour faciliter la participation. Le degré de participation dans un projet dépend nécessairement d'une implication de la société civile. Mais cette démarche est possible seulement si les habitants peuvent vivre en phase avec leur logement, leur quartier (souvent collectifs, HLM, etc), ce qui n'est pas toujours le cas quand il est subi. C'est pourquoi une médiation sociale est parfois nécessaire avant même d'envisager toute participation. Le processus doit notamment permettre de mélanger les gens. On sait de manière générale que si on fait des projets participatifs dans l'entretien des HLM, il y a moins de dégradation.

« On utilise la sérigraphie, le dessin, l'illustration comme moyens pour exprimer les choses. Les plans sont durs à lire pour les gens qui ont du mal à se projeter. On produit les idées avec eux et on coordonne. » (Kelly Ung, Approche.s)

Un des outils de médiation peut être la vidéo. « Par un court métrage on peut raconter une histoire. Créer des mythes autour des villes, de la poésie, travailler sur l'imaginaire. » Kelly avait d'abord tourné *Jean de la lune*, avec le collectif ETC. Et avec Approches, a été tourné *Chien bleu* à Hénin-Beaumont (62). « Cela avait créé une émotion, du lien entre les gens. Cela change le rapport à nos futurs projets. » (Kelly Ung, Approche.s)

La médiation ne se fait pas « dans le vide » et fait intervenir des objets intermédiaires qui varient selon les projets. Le paysagiste utilise les dynamiques paysagères, le vivant au sens large et le jardinage pour faire un projet en médiation. Les jardins partagés et les chantiers participatifs de manière plus globale sont notamment une porte d'entrée pour le paysagiste pour composer l'espace public avec les futurs usagers d'un lieu. L'architecte utilise le bâti, la sérigraphie, la scénographie même éphémère pour rassembler et intriguer les gens dans leur vie quotidienne. On note l'importance de l'esthétique dans les objets construits, qui serait facteur de mobilisation citoyenne. L'approche de l'urbaniste revendiquée met en avant la vulgarisation du vocabulaire, la médiation sociale, la sérigraphie et certains médias comme la vidéo.

Mais tous sont conscients de la nécessité de leur présence sur le terrain et le fait de se présenter en tant que personnes plutôt que professionnels. Cette position inhabituelle du concepteur urbain permet de franchir la barrière que créent les statuts et les rôles professionnels et sociaux et de révéler les connaissances locales. Ces discours convergent sur ce point et mettent en évidence le rapprochement entre les professions qui utilisent l'espace public comme lien social pour mobiliser les énergies de la population.

II.1.2. le prélèvement de la parole habitante

- II.1.2.1. Révéler les connaissances locales

Acquérir une connaissance sans faille du lieu est la première étape pour un concepteur afin de faire projet. Le but étant de révéler les potentialités d'un espace, le prélèvement de la parole habitante fait surgir des enjeux qui peuvent être invisibles sans cette dernière. Émerge alors un point de vue qui est « à la fois objectif et subjectif, naturel et culturel, individuel et collectif »¹⁶ (Chomarat-Ruiz, 2010, p.3). Il est entendu par là que le projet permet de rassembler les représentations de chacun d'une réalité perçue (le paysage) qui devient un potentiel. Ainsi, quelle que soit l'expertise du concepteur, il y a toujours des besoins auxquels il n'a pas pensé et qu'il faut réévaluer et intégrer. La parole de l'habitant enrichit le projet. L'écoute de tous les usagers est une donnée essentielle à la réalisation d'un aménagement.

« L'intérêt de travailler avec les habitants est qu'ils connaissent le lieu et le vivent au quotidien. Ils te racontent des anecdotes que tu ne pourrais pas connaître en analysant les « traces », ils permettent alors de connaître l'imperceptible. Pour la mobilisation des savoirs, ses outils se trouvent dans le processus de médiation qui s'inscrit lui-même dans une démarche de participation. » (Benjamin Chambelland, Alpage). Notre formation de paysagiste est notamment axée sur l'analyse des « traces historiques et géographiques inhérentes à la mémoire d'un site »¹⁶ (Chomarat-Ruiz, 2010, p. 4). Il est possible d'enrichir le diagnostic par les connaissances locales. Le paysagiste, par exemple, devient alors « médiateur, en charge d'écouter la demande sociale, de la faire émerger ou de la formuler, et d'assurer la jonction entre les paysagistes urbanistes, qu'ils soient concepteurs ou planificateurs, et le public. »¹⁶ (Chomarat-Ruiz, 2010, p. 5).

Les professionnels de l'aménagement sont donc garants de la prise de parole de la population pour donner la vision de son cadre de vie. Le concepteur médiateur affine son analyse du paysage visible (les formes, les espaces, les vides, les pleins...) et surtout invisible : les usages et pratiques, les habitudes, les aspirations de la population... grâce à ces connaissances locales.

La médiation laisse donc place à « [...] l'ouverture d'un champ d'intervention produisant des connaissances qui éclairent la complexité des regards, des représentations en jeu, des systèmes de valeurs attachés. »¹⁷ (Paradis, 2010, p. 6) En cela qu'elle permet de révéler et de synthétiser les connaissances dans une démarche participative, la médiation est productrice de savoirs, d'un socle commun.

Révéler les connaissances locales peut se faire en parcourant le site avec les participants qui se portent volontaires. La marche est une méthode utilisée, notamment dans le périurbain, unanimement par les collectifs rencontrés au cours des entretiens (Bruit du Frigo, Alpage, Bivouac et Approche.s). Elle est d'après eux un formidable outil pour entrer dans l'épaisseur

¹⁶ Chomarat-Ruiz, C. (2010). « Lecture critique du livre de Pierre Donadieu » *Projet de paysage Revue* du 04/01/2010, 11p. <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=570>

¹⁷ Paradis, S. (2010). « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », 19 p.

du paysage et en faire un usage conscient. Les dynamiques ressortent d'elles-mêmes dans ce qu'elles évoluent sur le chemin et nous mettent directement en situation sensorielle. Faire évoluer le dialogue avec les premiers concernés en parcourant un site est alors une manière de faire ressortir les connaissances pratiques et anecdotiques pouvant servir le projet (usages, expositions au soleil, chemin de l'eau...). Mais cette pratique peut aussi générer une revendication pour le droit de parcourir librement le territoire, la ville et ses marges.

- II.1.2.2. Les méthodes d'enquête

Sans devoir être une enquête publique, la révélation des connaissances locales dépend directement de l'implication des habitants et usagers. L'exemple du projet de réaménagement du parc de la Palmer à Cenon, par l'atelier Alpage, nous donne une vision du processus que peut être la médiation. Le processus s'est déroulé en plusieurs phases. Dans un premier temps, les gens ont été répartis en groupes thématiques. « Un groupe allait observer la végétation, un autre allait observer la mobilité et les usages, un autre allait observer l'architecture. » (Benjamin Chambelland, Alpage). Cette première étape peut être considérée comme l'observation du paysage, du site de projet. La deuxième étape est l'interprétation de ces observations. « Puis on se retrouvait, on débattait de tout cela, afin d'en faire la synthèse. Ce processus alimentait l'analyse paysagère classique que font les paysagistes habituellement, sauf que là, on l'avait co-construite avec les habitants. L'intérêt était que c'était des gens qui, soit venaient d'arriver et ne connaissaient pas forcément le lieu, soit des gens qui habitaient là depuis longtemps et connaissaient bien le lieu. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

La connaissance très fine des lieux ne peut s'obtenir que sur un temps étalé. A certains moments de la journée, on pourrait penser que le parc de la Palmer est un lieu très peu fréquenté, pourtant il est le lieu de manifestations importantes. Vivre le lieu comporte donc d'en avoir une connaissance sur une certaine temporalité. « Tout le monde est dans le même dilemme entre subjectif et objectif : en tant que paysagistes, on a été formé à interpréter les choses. Certains signes ici nous permettent donc de voir que ce lieu est fréquenté : le chemin est raviné donc beaucoup emprunté, etc. On a appris à déceler des signes. Pour autant cela peut être perverti aussi en nous induisant en erreur et nous faire interpréter des choses qui peuvent être fausses. Nous-même, en tant que professionnels formés à faire des expertises sans avoir besoin des autres, pouvons nous tromper. » (Benjamin Chambelland, Alpage). Le dilemme entre subjectivité et objectivité perdure donc dans nos professions. L'interprétation fabriquée instantanément sera fragile face à celle de quelqu'un qui l'entreprend depuis plusieurs années par exemple. Cependant, ni l'un ni l'autre n'aura la vérité du lieu. L'intérêt de travailler avec les habitants est donc qu'ils connaissent le lieu, le vivent au quotidien. Au lieu d'analyser des traces, eux vont raconter des anecdotes, du vécu.

Yvan Detraz se pose à chaque fois la question : « Comment peut-on créer des situations qui permettent à chacun de pouvoir participer à hauteur de ses possibilités ? ». D'après lui, se cantonner à des formes conventionnelles de type réunions publiques ne fonctionne pas car cela ne draine qu'une partie de la population et ce ne sont pas des formes extrêmement dynamiques et constructives de travail.

Bruit du Frigo passent beaucoup par l'informel et la discussion libre rarement enregistrée, jamais filmée... « On est rarement dans l'enquête, le questionnaire à remplir. On passe par l'oralité informelle pour faire émerger ce qui n'émergera jamais dans un cadre trop stricte et formel. En effet, quand les gens répondent à une enquête orale ou écrite ils sont formatés dans leurs réponses attendues par le maître d'œuvre. Quand on est dans ce type de démarche participative, il y a l'objectif premier (celui de la commande initiale) qui est de collecter de la parole des habitants, des acteurs d'un quartier pour renseigner un projet, pour faire émerger une sorte de programmation dont pourront se nourrir les urbanistes et les architectes par la suite. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo). Il s'agit donc en premier lieu pour la maîtrise d'ouvrage de mettre en place une démarche de concertation pour que les habitants puissent s'exprimer dans le cadre du projet (donner leurs idées, leurs envies, leurs besoins...). Il est attendu de cette parole qu'elle soit représentative des attentes collectives.

« L'enquête » peut être faite sur un chantier participatif : les connaissances sur le lieu et les savoir-faire émergent au cours des ateliers. « On fait pas mal d'inventaires pour proposer aux gens d'avoir un grand mur des ressources (plantes, boutures, rocher, bois) où les habitants privés acceptent de donner pour voir ce qu'on peut réutiliser. » (Glenn Pouliquen, Bivouac).

Le fait de créer un événement temporaire dans l'espace public, que ce soit en créant une œuvre architecturale qui rassemble du monde, ou en créant un atelier de préfiguration, ou en parcourant le site avec les habitants et les usagers se dirige plus vers le dialogue que la didactique. Il s'agit moins d'une formation de la population que de la création d'un dialogue ouvert qui peut même rester dans le questionnement sans apporter de réponses.

II.1.3 La « déprise d'œuvre »

« Dans les fabriques collectives de l'espace urbain, la collaboration ne concerne pas uniquement les disciplines et les savoirs, l'urbanisme, l'architecture, l'écologie, le paysagisme et la sociologie, les techniques spécialisées et les investigations savantes (enquête publique notamment). Elle est une pratique contextuelle qui hybride le monde savant et le monde non savant, le monde de la conception et le monde de l'exécution. »¹⁸ (Chapel, 2018, p. 13).

C'est en écho à la théorie d'Yvan Illich (1926-2002) de « l'insidieuse dépossession »¹⁹ (Illich 1977 ; p. 43), autrement dit la dépossession des savoirs de la population impliquant sa dépendance envers la figure des « professions mutilantes », des « solutionnistes de problèmes »¹⁸ (Illich, 1977, p. 45) qui connaissent mieux que les usagers leurs propres besoins, qu'apparaît une nouvelle notion : la « déprise d'œuvre »¹⁸ (Hallauer, 2018, p. 35). En définitive, ceux qui « s'arrogent le statut d'experts exclusifs en bien public » et qui « en définissant les besoins, stérilisent les compétences personnelles »¹⁹ (Illich, 1977, p. 83)

¹⁸ L'Hypothèse Collaborative, Conversation avec les collectifs d'architectes français. Sous la direction de l'Atelier Georges et de Mathias Rollot, 26 mai 2018, 288p.

¹⁹ Illich Ivan (1977), le « chômage créateur », in Illich Ivan (2005), Oeuvres complètes Volume II, Paris, Fayard

deviennent les acteurs de la disparition des savoir-faire, des pratiques autonomes, des compétences « ordinaires », des connaissances vernaculaires.

C'est pourquoi certains concepteurs de l'espace public proposent cette nouvelle notion de « déprise d'œuvre » en lien avec des processus de travail collectifs. Il s'agit donc « pour le concepteur, à se déprendre de son « œuvre », envers le vivant et envers l'autre, mais surtout à se déprendre de la maîtrise : s'ouvrir à l'imprévu, au non programmé, et même à en générer les conditions – quitte à contredire l'idée même de programme. »¹⁸ (Hallauer, 2018, p. 36).

Cette candeur revendiquée, qui prône l'inexpérience comme outil de projet, loin de la posture de l'architecte expert, crée en effet une qualité d'écoute et de lien envers les différents partenaires du projet, essentielle à sa construction. On comprend que contrairement à la maîtrise d'œuvre, la déprise d'œuvre ne garantit pas une forme finale rendue à la maîtrise d'ouvrage. Autrement dit : « sans confiance, pas d'imprévu (« promis, pas de surprise » dira le maître d'œuvre à son client). Avec confiance et délégation, des brèches s'ouvrent ».¹⁸ (Hallauer, 2018, p. 37). Le terme « déprise d'œuvre » illustre assez bien l'action des collectifs de concepteurs qui misent dans leurs méthodes de projet sur le fait de ne pas « produire » quelque chose qui peut être mesuré de manière quantitative afin d'ouvrir les possibilités. En effet, les moments de partage avec la population produisent une valeur sociale qui n'est pas « possédée » par quiconque.

- II.1.3.1 La fin de la distinction entre le temps de conception et le temps de l'usage

« Elles [les associations] saisissent des occasions et inventent des prétextes, non pas pour répondre à des besoins formatés à l'avance, mais pour en imaginer des nouveaux. Elles tentent surtout de casser la distinction savante entre espace conçu et espace vécu, en partant de l'idée que, pour bien dessiner et concevoir la ville, il faut d'abord la vivre et l'expérimenter au quotidien, si possible en compagnie de ceux qui la vivent et l'habitent déjà. »¹⁸ (Chapel, 2018, p. 11).

La conception en temps et espace réel avec la population est possible dans les ateliers de préfiguration. Cette manière de faire des choix sur la conception prend l'environnement comme support. Les préoccupations collectives au sein même de l'espace concerné deviennent support de dialogue. C'est ce qu'on peut appeler la préfiguration sur site. Elles permettent de prévoir les usages en les mettant à la base du projet. Cette méthode de projet prend le contre-pied des agences d'urbanisme « classiques » qui négligent souvent la réflexion sur les usages considérant le vécu comme du *soft*, du mouvant, de l'évolutif et donc difficile à appréhender vis à vis du *hard*, tangible, figé, intemporel.

S'il est impossible de prévoir les usages dans un projet « traditionnel » où la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont déconnectées de la société civile et de la réalité locale, nous verrons que le processus collaboratif est une manière de pallier à ce manque de prospective en intégrant les aspirations des populations aux projets.

« En amont de la conception on aime faire des jeux de rôles sur site. On demande aux gens de mimer une scène, de s'installer dans l'espace. Il s'agit de bosser sur l'intuition d'occuper cet espace (par rapport à l'ombre et la lumière), où se sentent-ils bien, pas bien. Avant les ateliers on aime bien travailler avec un collectif de théâtre (ils travaillent sur le corps dans l'espace) pour faire de la gymnastique dans l'espace, faire des choses un peu ridicules pour fédérer un groupe, libérer la parole, créer une ambiance propice à l'échange avant les ateliers. » (Glenn Pouliquen, Bivouac)



Projet du Rond point à Paris. Travail de recherche avec les performateurs du collectif Bim. (Source : <http://www.atelierbivouac.com/le-rond-point/>)

« Pour les ateliers on travaille en maquette puis on se retrouve sur site pour faire des exercices de préfiguration. On par des différents scénarios imaginés dans l'atelier maquette puis on utilise des plots, des pierres pour matérialiser les grandes lignes du dessin, pour intégrer le projet dans la réalité. On fait se retrouver la conception sur site à échelle 1/1, c'est la fin du fantasme : le site est là, les dimensions aussi. Notre objectif est de s'accorder sur des décisions qui font consensus entre les habitants, les élus, les techniciens. On demande que les élus soient là en tant qu'habitants. Pendant l'atelier ils n'ont pas une voie plus importante que les autres. Les communes sont déjà dans une démarche de décision partagée. En général pour le temps de co-conception avec les habitants ça s'arrête à ces grandes lignes. Mais on se laisse la tâche de dessiner l'espace. Il n'y a pas de dessin avec les habitants. On a quand même cette compétence à résoudre techniquement la conception des espaces. Puis on remet en débat un dessin plus précis. L'intégration d'habitants dans les comités de pilotages ? Ça a été le cas et d'autres fois non.... Les élus choisissent à la fin. On n'a jamais été dans un cas où une équipe municipale a invalidé les choix pris dans les ateliers. » (Glenn Pouliquen, Bivouac)



Projet du Rond point à Paris. L'échelle 1/1 (source : <http://www.atelierbivouac.com/le-rond-point/>)



Projet du Rond point à Paris. (source : <http://www.atelierbivouac.com/le-rond-point/>)

Ce projet dans le 18^e arrondissement de Paris visait à accompagner les habitants et les acteurs locaux du quartier de la Chapelle (XVIII^e) à l'émergence d'un projet d'aménagement du Rond Point de la Chapelle. L'objectif était de répondre à une demande exprimée depuis de

nombreuses années par les habitants en aménageant un espace délaissé. On peut considérer le site avant projet comme un interstice spatial dans la ville. Un espace entouré de rues passantes en voitures ou il n'y a pas de banc pour s'asseoir. Les concepteurs ont créé des structures supports à la concertation et des performances artistiques comme évoquées plus haut. « Des ateliers de plantation et de fabrication de mobiliers originaux permettent aux habitants de se réapproprier progressivement le Rond-point. » (<http://www.atelierbivouac.com/le-rond-point/>) Le projet a été fait en collaboration avec quatre autres collectifs : Point de Rassemblement, Collectif Etc, Collectif Bim (théâtre) et Fabrication Maison.

« Après les ateliers on arrive à un stade d'esquisse floue. Parce qu'on par du parti pris qu'on a une compétence acquise lors de nos études à résoudre des problèmes spatiaux. C'est vrai que dans des projets où le dessin final se faisait aussi en participation, l'espace ne fonctionnait pas forcément bien. Quand on délimite sur site des fosses de plantation, l'implantation de mobilier, l'esquisse dessine les traits principaux de l'espace qui sont fixés pendant les ateliers, sauf si un aspect technique les remet en cause (largeur de voiries, réseaux, etc.). Mais tout le dessin final est fait par nous. » (Glenn Pouliquen, Bivouac)

Ce discours montre que le temps de conception peut exister sans empêcher d'intégrer la « maîtrise d'usage » dans les décisions dessinant les grandes lignes du projet. Si la préfiguration sur site est « respectée » dans la conception des plans par la suite, alors le temps de la conception est intimement lié au temps d'usage grâce aux ateliers vécus en temps et espace réel. Les « plots et pierres pour matérialiser les grandes lignes du dessin » ont marqué la conception dans la réalité avant le passage en plan, coupe, croquis et autres outils de conception. Ces derniers sont ensuite validés par les habitants.

- II.1.3.2. La fin de la distinction entre savoirs savants (techniques) et savoirs profanes (citoyens)

Il y a des reconfigurations de rôles plus complexes et mobiles entre les « sachants » et les « profanes ».

« On ne peut plus considérer les gens seulement comme des habitants, mais comme ayant des compétences diverses qu'ils peuvent apporter. » (Benjamin Chambelland, Alpage). En effet, le vécu de l'espace de projet prend une importance capitale dans les projets participatifs. C'est alors l'opportunité pour les habitants et les usagers de prouver leur « maîtrise d'usage » et de leur expertise de l'espace où ils vivent. On sort ainsi d'une situation binaire où on aurait d'un côté le concepteur et les services techniques possédant les savoirs techniques, « savants » et de l'autre la population regroupant l'ensemble des savoirs « profanes ». Même l'expérience la plus longue ne permet pas de relever tous les enjeux d'un site. La particularité de ces collectifs est de reconnaître ce fait et de passer de l'expertise à l'échange avec la population.

Le fait pour un paysagiste de concevoir des jardins partagés avec des habitants du lieu ne le positionne pas forcément en « sachant » des savoirs-techniques. C'est le cas de Benjamin Chambelland qui a pu se retrouver face à un pépiniériste plus compétent que lui dans ce genre

de projet. Le savoir local et vernaculaire est alors un pilier du projet dans ce qu'il amène des expertises civiles quand on les laisse s'exprimer.

D'autre part, « l'habitant n'est pas forcément le profane, le sachant n'est pas forcément le concepteur. Les savoirs locaux, vernaculaires peuvent aussi être techniques. Et dans un projet en médiation, la « casquette » de chacun n'est pas évidente à caractériser. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

L'habitant peut être expert dans son domaine qu'il soit professionnel ou non (jardinage, botanique, biologie, écologie, horticulture, droit, histoire, urbanisme, mécanique, maçonnerie, bricolage, géologie, élevage, agriculture...) et devient tour à tour le profane, le vernaculaire, ou l'expert selon le sujet du dialogue. « Habitant » est un mot générique qui intègre tous les types de professions donc tous les types de « casquettes » possibles dans un processus de concertation. Au-delà de leurs connaissances du lieu, les habitants ont leur vécu, leurs pratiques et leurs connaissances professionnelles. La médiation n'est pas seulement une rencontre du technique avec le profane, c'est la remise en cause des statuts. Cependant, le concepteur au-delà d'animer les temps d'échange, garde sa compétence de traduire graphiquement des idées, même partagées. Cela permet parfois de synthétiser les informations afin de les diffuser, les démocratiser. Sans nier les compétences qui lui sont propres, le concepteur prend conscience que, seul, il ne suffit pas à faire un diagnostic global de l'espace public.

L'improvisation est une nouvelle donnée dans la production de la ville. Il y a une prise de distance avec l'acte de construire. Est-il besoin d'être architecte, urbaniste, paysagiste pour construire la ville ? Cela implique de demander à la maîtrise d'ouvrage quel modèle économique elle préconise pour son projet. La médiation vient d'une prise de distance réflexive avec le modèle contemporain : d'un côté l'architecte mandataire du projet et de l'autre des collectifs et des associations représentant tant bien que mal la société civile. Le concepteur peut faire partie du collectif. Ce dernier n'est pas une finitude en lui-même mais une énergie portée par la structure. La démocratisation des savoirs permet à la population de s'investir dans les projets la concernant.

- II.1.3.3. Le concepteur habitant

Voilà un des points importants de l'action des collectifs de concepteurs : ils ont une relation au terrain qui implique leur présence. L'animation des espaces de vie et de débat et l'immersion dans la vie locale sont des conditions que l'on retrouve dans l'action de la plupart des collectifs.

« La déambulation avec les gens, le déploiement d'outils où on met les gens à contribution avec une cartographie et un système de Post-it, etc, sont des méthodes que l'on peut utiliser. Mais selon les contextes, on définit une stratégie pour répondre au sujet sur lequel on doit travailler avant de définir les outils que nous utiliserons. C'est comme quand tu veux construire quelque chose, avant d'ouvrir ta boîte à outils pour le construire il faut d'abord savoir ce qu'on veut construire et savoir si on a besoin des outils. Puis selon le contexte dans

lequel on intervient (habitat, centre urbain, périphérie, village...), on l'analyse. On va passer plusieurs jours à arpenter le site, à rencontrer des acteurs clés (associatifs, etc). Après cette étape d'immersion et d'analyse du contexte on va en déduire une méthode. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo)

Les projets que Bruit du Frigo mène à Bordeaux (où sont les locaux) sont différents des projets que le collectif mène ailleurs. « Quand on commence une histoire quelque part parce qu'on est appelé pour mettre en place une démarche participative il faut s'adapter au système, un réseau d'acteurs déjà en place avec lequel on va travailler. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo). L'étape préalable est donc d'identifier qui fait quoi, qui peut être moteur d'un projet collaboratif autour de la transformation de l'espace. Après cette phase de diagnostic, il s'agit de susciter l'intérêt local, pour un processus participatif, des habitants, et des associations plus ou moins impliquées dans la vie locale.

« Vous habitez avant et pendant le chantier dans les communes où vous travaillez ? - Oui, en moyenne deux semaines sur sites, parfois d'une seule traite, parfois en deux fois. La mairie nous donne un logement, et une maison du projet. L'intérêt : on peut mener des ateliers plus repartis dans le temps. Il y a un problème dans l'éloignement géographique. S'installer fait naître des relations informelles (bar, courses au supermarché...). Il y a des gens qui n'aiment pas du tout venir à des ateliers ou des réunions publiques. On invite les gens à venir échanger autour de la maquette. Quand on dessine on peut aller sur place pour vérifier des mesures. Ce temps de résidence apporte une connaissance beaucoup plus fine, tu vois ce qui se passe dans l'espace public à tout moment de la journée. On demande à ce qu'il y ait un grand investissement des habitants et des élus. On s'est retrouvé à aller prendre des douches chez les élus. On crée des relations moins professionnelles, plus légères, détendues, moins institutionnalisées. Une connaissance plus fine pour apporter une réponse plus adaptée et juste possible. » (Glenn Pouliquen, Bivouac)

II.2 La participation au service de l'espace public : un rôle d'alter-urbanisme ?

Comment rendre à l'espace public son rôle de lien social et de lieu de rencontre ?

« « L'appropriation », il faut s'en méfier. Quand on montrait nos projets on nous disait souvent qu'ils permettraient une appropriation dans le long terme. Je ne suis pas sûr de cela. Par exemple nous avons fait un projet avec des collégiens où nous avons co-conçu et co-construit un banc public. L'outil de médiation et de participation était juste un banc. On pourrait se dire : c'est super, les collégiens vont respecter ce banc. Mais l'année d'après ces collégiens ne seront plus là. C'est pareil pour les gens, les locataires d'à côté sont ici depuis deux ans et partiront peut-être demain. L'appropriation est une notion éphémère, il faut la remettre dans une échelle de temps. [...] on se sert du processus de projet de paysage (qu'on enseigne à l'école), que ce soit à l'échelle d'un jardin, d'un parc ou d'un grand territoire pour engager une dynamique sociale. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

La relation au lieu, au paysage, plus forte sera donc notre manière de parler « d'appropriation ». Ouvrir le débat entre les habitants et des personnes extérieures au lieu (usagers ou passants) alimente cependant les regards sur le projet, et la relation aux gens et à l'espace. Les habitants ne peuvent pas être représentatifs de tout le monde. De plus les participants ne représentent qu'un panel d'habitants. Les connaissances et les représentations sociales des lieux de la part des habitants sont une richesse, mais sont cependant à remettre en perspective avec la vision des autres usagers du lieu. Un projet en démarche participative est-il alors une justification sociale ? Un projet est-il légitime quand il permet l'acceptation sociale d'une partie de la population ? Les démarches de cet ordre restent à une certaine échelle de personnes. Cependant elles créent une certaine dynamique et une certaine richesse sociale par le lien entre les gens, les objets et les espaces, et les dynamiques écologiques.

II.2.1. Le statut des collectifs : un service public parallèle et éphémère ?

- III.2.1.1. « Collectifs, associations et ateliers »

« Le choix d'utiliser ce terme [collectif] est lié au sens commun qui lui a été attribué. Il vient ici signifier des modalités de collaboration en rupture avec d'autres pratiques pensées comme individualistes, notamment dans le champ de la création. Ce terme de collectif a été utilisé depuis longtemps à rompre avec la figure de l'auteur unique d'une œuvre. Néanmoins, l'utilisation de ce terme dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme ne va pas de soi et de nombreuses structures se présentent autrement (atelier, association, groupe, etc.). La dénomination fait donc débat. »¹⁸ (Elise Macaire, 2018, p.16).

Faire projet avec ceux qu'il concerne : cette méthode de projet émergente en France se décline dans la loi et soulève petit à petit des questionnements sur la méthode traditionnelle considérée comme obsolète pour beaucoup. Ces collectifs que nous citons ont une manière d'appréhender la commande différente de l'approche d'une conception linéaire de la ville. Quel est le propos de ces collectifs ? Leur démarche qui était en marge et globalement informelle à l'origine est en phase d'être reconnue par la maîtrise d'ouvrage. On peut se demander pourquoi, alors que l'intégration de la société civile dans les prises de décisions locales est une préconisation à l'échelle européenne et française, ces types de projets ne sont pas plus généralisés à l'ensemble de l'aménagement et de la gestion du territoire. Est-ce l'objectif de ces collectifs que d'institutionnaliser leurs pratiques ou préfèrent-ils rester dans une dimension « artisanale » de projet ? Les procédures conduites par ces collectifs sont tantôt réclamées par la maîtrise d'ouvrage, tantôt incontrôlées et marginales. Mais elles se définissent toutes à la croisée du paysage, de l'architecture et de la médiation sociale.

« On bosse pas mal par commande directe. Les communes qui font appel à nous ont déjà une bonne relation avec les habitants et sont dans une démarche de faire ensemble jusqu'à la participation. La relation élu-habitant est déjà bonne avant même de commencer les projets. Sinon, les élus ne feraient pas ce genre de démarche. » (Glenn Pouliquen, Bivouac).

Il s'agit de s'inscrire dans le temps de la ville : qui est-on dans le moment donné pour faire « médiation » ? Dans un pays où la majeure partie des services publics sont institutionnalisés et où les discussions sont cadrées par les lois et les acteurs institutionnels publics, le statut juridique des médiateurs et des collectifs n'est pas inscrit dans une institution particulière. Ce « service public » parallèle est rarement financé. Il s'agit d'un service public hybride qui se fabrique parfois au jour le jour mais l'une des questions qui se posent aujourd'hui, c'est comment réintégrer dans les politiques publiques pérennes (et donc plus confortables pour tous les participants) ces nouveaux usages qui répondent à des besoins de la société ?

En terme de financement, les collectifs qui créent leurs propres commandes doivent générer leurs propres fonds. « Le collectif est un outil pour ceux qui en sont membres, qui permet d'accéder à des moyens, à de la réflexion commune, mais personne, même ceux très engagés, ne vit que par le collectif [...] Quand j'étais à temps plein, je n'ai jamais été salariée, parce que je touchais les allocations Pôle emploi, et je vivais de ça. On salariait ceux qui n'avaient rien. »¹⁸ (membre du collectif Mit, 2018, p. 73).

Les acteurs des collectifs ont parfois un caractère bénévole et revendiquent une manière frugale de faire projet. Cette précarité est acceptée par ces concepteurs qui en font plus ou moins leur mode de vie, selon leur engagement dans le collectif. La légèreté des moyens sert à ces organisations pour rester autonome.

Cependant, on peut observer qu'en parallèle du statut d'association, atelier ou collectif, les professionnels architectes, paysagistes et urbanistes (qui ont donc un statut de concepteur) sont aussi acteurs dans des bureaux d'étude ou des agences de conception « traditionnelles ». La difficulté de financer une association réside dans le fait que ce statut créé par la loi 1901 ne permet pas de répondre en responsabilité à un appel d'offre. Les membres des associations ont en parallèle leurs propres bureaux d'études : ils inspirent plus confiance aux élus pour les projets sur l'espace public. L'agence et le bureau d'étude ont donc un statut plus sérieux pour remporter les concours ou les appels d'offre publics. La survie du collectif résiderait donc parfois dans une activité de concepteur entendue au sens classique, tenue en parallèle d'une pratique plus « éthique » ? L'institutionnalisation des collectifs, des ateliers et des associations est-elle une condition nécessaire pour la survie de leur activité ?

Portés par des architectes, des paysagistes, des urbanistes, sociologues, designers, artistes, les collectifs développent leurs principaux champs d'action qui vont de la participation et la médiation à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la « conduite de projets de développements urbains et sociaux ». Les activités se déclinent alors en « l'animation d'espaces de débat entre les acteurs », « l'organisation d'événements de mobilisation, la programmation d'espaces et d'équipements publics ».¹⁸ (Elise Macaire 2018, p.18).

- II.2.1.2. Le « faire » plutôt que l'attente de la commande

Le côté « activiste » dans la production d'espace (jardiner une rue, créer l'événement sans demander les autorisations...) que l'on peut considérer comme anarchique, souvent temporaire est-il en voie d'être étouffé, transformé ?

Certaines associations, pour lesquelles les institutions ne sont pas les initiateurs de la commande, s'inscrivent dans une démarche que l'on peut considérer comme relativement extrême. Ils s'installent (par exemple l'association Plateau Urbain cherche à réduire la vacance en ville, elle commence par occuper des bureaux pour enclencher le dialogue avec les municipalités), commencent par l'action, le « faire » pour provoquer la commande plutôt que de l'attendre. Ils commencent par l'activisme : agissent et voient ce que cela produit. Plutôt que de faire appel à la ville pour demander les autorisations, l'action intervient en premier lieu puis laisse place à la confrontation ou au soutien de la municipalité.

Certains projets se développent par l'action : au travers de la création d'outils pour la participation citoyenne sous forme de lieux concrets de « préfiguration » montés avec très peu de ressources mais qui peuvent rester même si leur fonction première était temporaire. Il y a donc en parallèle à la frugalité des projets, une certaine spontanéité dans leur exécution qui s'oppose à l'inertie des institutions sociales et culturelles.

L'action de ces collectifs réside dans la création de situations stimulant la participation. « Ce sont des pratiques (la co-production dans l'espace public) que nous avons forgé nous-même dans un contexte où il n'y avait pas de demande. Puis la demande a commencé par apparaître, mais était très ciblée et se cantonnait à certains territoires (les grands ensembles) et certaines questions ». (Yvan Detraz, Bruit du Frigo). Cette méthode de projet, prend son principe avec l'action dans l'espace public en premier lieu. C'est cette action de terrain qui peut définir l'action des collectifs à l'origine : le fait qu'il n'y ait pas de sujet ou d'objet prédéfini dans la présence du collectif. Le fait de simplement créer un espace convivial pour réinvestir les usagers dans l'espace public est déjà un pas vers la participation à un événement, à la vie quotidienne dans l'espace commun. Cette dimension sociale est très forte dans les projets. Cette question de l'espace public est transversale à toute la ville : c'est le lien social.

Au-delà d'une somme de projets anecdotiques pris individuellement, il s'agit d'une proposition qui par du « faire » de la part de ces collectifs pour créer une autre forme du politique. L'action débouche sur une pensée, des valeurs. C'est pourquoi la question de la diffusion de ces valeurs prend son importance aujourd'hui pour créer un mouvement plus global. « Il ne s'agit pas de faire la narration ou l'énumération des projets des collectifs, mais de montrer que la nouvelle génération de projet urbain dans son opposition avec l'ancienne génération représente une nouvelle manière de « faire du politique ». Il s'agit non pas de partir de grandes théories que l'on essaie d'appliquer de manière imparfaite, mais de partir de l'action imparfaite, puis d'essayer de théoriser et de tirer des valeurs de ce « faire » politique. C'est pourquoi la question de la diffusion et de la théorisation est essentielle. » (Paul Citron, Plateau Urbain, 16^e biennale de l'architecture de Venise).

La rationalisation de ces équipements « parapublics » doit-elle tourner autour d'un urbanisme intermédiaire ? La récupération, la rationalisation des méthodes des collectifs par les institutions oublie parfois l'essence même du projet qui est la manière dont les architectes, paysagistes, urbanistes, ont décidé de jouer leur rôle et d'être dans le « faire ». Aujourd'hui, la visibilité collective des actions a du mal à se diffuser, car les collectifs ont du mal à voir ce

qui les rassemble. Le temps de la communication et de la diffusion a du mal à prendre le pas sur le « faire » de petites structures souvent très contextualisées. Le récit, l'histoire des expériences de projets prend donc une importance particulière dans la diffusion de ces nouvelles valeurs.

- II.2.1.3. Une temporalité courte

« Les situations spatiales (de la collaboration) sont toutes liées au temps en ce qu'il a de plus précaire. Elles ont des temporalités relativement courtes. La durabilité de l'architecture n'est pas une préoccupation majeure de leurs promoteurs. Par contre, la dynamique des rapports humains et les ambitions que les aménagements spatiaux ont su susciter au sein de la communauté locale qui les a accueillis, peut offrir un intérêt plus pérenne par delà les installations architecturales vouées à disparaître. De ce fait on parle d'urbanisme temporaire. »¹⁸ (Enrico Chapel 2018, p.12). Le caractère temporaire des projets est assumé et revendiqué par les collectifs et permet qu'avec peu de moyens une grande énergie soit déployée.



Le Tube (source : <http://www.bruitdufrigo.com/index.php?id=341>)

Le projet « Le Tube » de bruit du frigo illustre une expérimentation urbaine éphémère sous l'estacade, le viaduc de la LGV à Cenon en 2016. Le sous-titre « le parc dont vous êtes le héros » est évocateur d'un projet de parc d'attraction adressé aux enfants et qui amène par la même occasion leurs parents. Il y a donc l'idée d'une appropriation d'un site qui bien que temporaire peut créer un élan d'usage d'un espace à l'origine délaissé. C'est le promoteur SNCF Réseau qui a invité le collectif à venir agir dans ce couvert de 200 mètres linéaires. Il y a dans cet événement une offre non négligeable à la population pour lui donner les moyens de

venir sur le site et de parler de ses usages futurs. La participation de la population n'est donc pas forcément demandée par la municipalité mais vient naturellement en commençant par détourner, ou plutôt inventer les usages d'un lieu qui en est dépourvu. Pourtant, dans ce cas, aucune enquête publique n'a été faite ni avant, ni après le projet. On comprend que l'entreprise d'un projet participatif temporaire peut déboucher sur une participation plus forte et qui prend forme petit à petit. Le désir de la population d'intervenir sur les différents espaces de son cadre de vie peut naître de ce genre de déclic.

Il y a donc un deuxième objectif, quelque peu dissimulé qui est de créer du collectif derrière un projet éphémère. Bruit du Frigo cherche à ce que les gens se sentent outillés pour qu'ils puissent s'emparer du sujet eux-mêmes, défendre leur point de vue après le départ de l'association. « Après nos projets des associations se créent. Le fait d'avoir vécu une aventure collective booste les gens pour prendre en main leur quartiers. Ils nous disent parfois « ici il ne se passe rien depuis des années, on ne connaît plus nos voisins ! ». On ne met pas cet objectif en avant car les politiques ont peur que nous puissions leur mettre à dos les habitants qui formeraient des collectifs de défense contre certains projets... Récemment nous avons un exemple caricatural quand on a été sollicité par la SNCF pour concerter les associations d'un quartier pour l'aménagement de ce délaissé ferroviaire (qui est tout neuf). Nous avons concerté les gens, les associations pour récolter leurs idées, etc. Ça a tellement bien marché que les associations qui ont travaillé pour monter cet événement ont voulu continuer à faire vivre ce lieu et utiliser les installations en place. Elles ont constitué un collectif informel, ont écrit un manifeste, un programme d'action etc. On se dit super, on va susciter cela, on a déclenché ce processus. Mais derrière il y a eut un élu qui a paniqué, qui a été effrayé et qui nous a dit texto : « je ne veux pas d'une ZAD sur ma commune ». » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo)

Le dénominateur commun entre les collectifs, ateliers, agences, promoteurs immobiliers travaillant sur la question de la démocratie participative au sein de la production de la ville est de se réapproprier le temps et l'espace comme vecteur de liberté. L'aliénation de notre période provient de notre aliénation à l'espace. C'est en se remettant dans des temporalités qui sont celles de la vie quotidienne (envisageable sur des périodes courtes) que l'on peut retrouver la liberté dans nos villes. Les collectifs sont-ils des faire-valoir permettant l'appropriation de leur quartier aux riverains en attendant que la « vraie ville » se crée ou sont-ils là pour donner une impulsion qui viendra l'influencer ?

La question du transitoire, de l'éphémère qui est parfois reproché aux projets participatifs peut devenir une condition permanente. Cette dimension temporaire, éphémère des projets est un moyen pour les habitants de reprendre possession du temps, changer le regard sur un lieu. De plus, elle permet d'aller plus loin dans ce qu'il est autorisé de faire par la maîtrise d'ouvrage. Cette dimension adhère au fait de prendre des risques, d'expérimenter de nouvelles pratiques et même de se tromper. Il existe un projet initialement éphémère qui est aujourd'hui connu dans le monde entier : la tour Eiffel. Aurait-elle existé s'il ne s'agissait pas d'un projet temporaire ? La co-production dans l'aménagement de l'espace dans sa temporalité courte rend possible des situations inédites, inhabituelles et productrices de perspectives dont la maîtrise d'ouvrage peut s'emparer si elle le souhaite.

Dans ce dialogue d'acteurs, le temps était l'espace de liberté pour les collectifs. Cependant aujourd'hui, dans les projets temporaires, ce ne sont pas ceux qui investissent dans le projet qui sont maîtres du temps, ce sont les détenteurs du foncier. Le promoteur, l'élu décide de la période du chantier, de la période qui sera vécu par le bâtiment, l'espace de vie...

L'objectif des collectifs qui travaillent autour de la médiation est-il de faire le lien entre la maîtrise d'ouvrage et la société civile ? Les élus font souvent appel aux collectifs pour récolter les avis de la population afin de faire un projet qui convient. Au-delà de cela, l'objectif des collectifs est de rendre aux gens le temps de se poser, de se parler, de participer à la ville dans sa temporalité. En créant un espace de vitalité (l'outil de la médiation est souvent concret et spatial), on ouvre des possibilités qui n'existeraient pas sans cette impulsion d'un tiers qu'est le collectif. Cette position extérieure du médiateur est aussi une possibilité pour lui de brusquer l'espace social à un moment donné. Il s'agit d'imposer une cohabitation entre ceux qui habitent les lieux, pour éviter la séparation entre les groupes sociaux, la fragmentation sociale et spatiale faisant vivre les individus dans des poches homogènes.

Le « faire » et le caractère éphémère des projets dans l'espace public permet aux collectifs de se réapproprier la commande sans la contrainte d'une maîtrise d'ouvrage quand ils peuvent autofinancer leur activité et les coûts du projet. Il s'agit alors seulement d'obtenir des autorisations qui peuvent venir après le commencement du projet. D'autre part, c'est aussi un moyen de proposer des projets à la maîtrise d'ouvrage plutôt que d'attendre qu'elle prenne l'initiative.

II.2.2. Institutionnalisation du processus de médiation et de la démarche de participation

- II.2.2.1. L'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réponse groupée à l'appel d'offre

« Les contrats sont le plus souvent des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. On anime des chantiers participatifs, on assiste les services de la municipalité en régie. On passe du temps avec eux pour comprendre ce qu'ils ont comme compétences et matériel. » (Glenn Pouliquen, Bivouac).

L'assistant à la maîtrise d'ouvrage, en tant que personne physique ou moral, doit finaliser le programme et aider aux choix des prestataires pour la réalisation du projet. L'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage doit permettre de trouver des méthodes collaboratives. C'est aussi une manière de faire levier pour permettre la participation.

« Quand on répond à un appel d'offre, on répond en équipe avec le maître d'œuvre. » (Glenn Pouliquen, Bivouac).

Le statut d'association ne donne pas la possibilité de répondre à un appel d'offre en tant que maître d'œuvre. C'est pourquoi les collectifs de concepteurs interviennent souvent plus comme animateurs du projet groupés en équipe avec la maîtrise d'œuvre mandataire. Les collectifs s'occupent alors de l'animation des ateliers participatifs pour la conception et pour les chantiers participatifs. Mais certains collectifs n'ont pas de commandes publiques et financent eux-mêmes leurs projets.

Aujourd'hui, Bruit du Frigo tient son activité quasiment exclusivement des appels d'offres publics (maîtrise d'ouvrage du service public : techniciens chefs de projets, services d'urbanisme des collectivités territoriales...). L'association est appelée soit pour la maîtrise d'œuvre urbaine (à laquelle elle répond de façon groupée avec des agences ou des bureaux d'études d'architectes, de paysagistes), soit pour l'étape d'étude, qui intègre dans les compétences demandées au-delà de l'architecte, des paysagistes, des ingénieurs, des sociologues : des gens qui soient capables de mobiliser la population.

« Nous nous intégrons dans des groupements pour répondre aux appels d'offre. C'est assez récent, car il y a encore quelques années, nos pratiques n'existaient pas dans le champ des marchés publics des projets urbains. Ce sont aujourd'hui des pratiques qui sont connues et reconnues (en partie) car les politiques et les techniciens, les services d'urbanisme des maîtrises d'ouvrage ont compris l'intérêt, l'utilité de mettre en place ce type de démarche pour accompagner des changements urbains. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).

Il y a 5 ans, Bruit du Frigo était plutôt appelé en commande directe de certaines villes. Ce n'était pas alors des démarches intégrées aux marchés publics où l'association répondait groupé avec la maîtrise d'œuvre mais de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour obtenir des propositions, des prospectives de l'évolution de l'espace public et parfois plus globalement d'un quartier. Encore avant cela, le collectif auto-finançait ses projets dans l'espace public pour créer des lieux de vie plus ou moins éphémères avec ou sans autorisation des municipalités, et avec ou sans objectif prédéfini.

Quant à la particularité de Stéphane Duprat et de Benjamin Chambelland, elle est que contrairement à d'autres ils répondaient à des commandes publiques initiales. « Nous ne faisons des projets participatifs que dans le cadre d'une commande initiale. Nous avons donc nécessairement une maîtrise d'ouvrage qui avait fait vœu de mettre en place une démarche participative. Il y a deux philosophies : l'une dit qu'il faut que les projets viennent par le bas. Ce sont des projets démocratiques où tout un chacun peut y participer. L'autre philosophie dit que les projets doivent être faits par des experts, des gens bien pensants, par le haut. Ces deux extrêmes ne sont pas si évidents. » (Benjamin Chambelland, Alpage). Pour Benjamin, même si l'intention du projet participatif émane par le haut, la maîtrise d'ouvrage n'imposait pas le processus de projet. De plus, l'intention de la maîtrise d'ouvrage peut venir d'une demande habitante de réaménagement d'un lieu. La conception n'étant pas faite, la démarche peut se faire par le bas. « Notre démarche à nous a donc été de croiser les élus, les techniciens et les habitants. Le but est d'intégrer les habitants dans un processus qui est déjà normé. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

C'est l'investisseur qui tient la ville sur le temps long. En parallèle, les actions menées autour de la médiation, la participation citoyenne, l'interaction directe avec la société civile autour des outils et des lieux de la médiation ne sont-ils pas un nouveau type de service public ? Il s'agirait alors d'un service public hybride qui se fabrique parfois au jour le jour mais l'une des questions qui se pose aujourd'hui, c'est comment réintégrer dans les politiques publiques pérennes (et donc plus confortable pour tous les participants) ces nouveaux usages qui répondent à des besoins de la société ? Il existe une institutionnalisation des collectifs qui ont de plus en plus la parole. La puissance publique s'interroge fondamentalement sur l'émergence de ces nouvelles pratiques. On est cependant en droit de se demander s'il est possible d'institutionnaliser quelque chose qui présente des traits du militantisme.

L'institutionnalisation de ces pratiques alternatives n'est-elle pas une manière de les maîtriser ? Le processus d'intégration de ces types de démarches dans le fonctionnement de la ville permet de les encourager, certes. Mais c'est aussi un moyen de pallier à leur aspect intrinsèquement « révolutionnaire » (dans le sens d'un changement de fonctionnement des institutions sociales permis par l'action de la société), de l'autonomisation collective contre le système de fonctionnement de la ville, en les mettant à son service. Les paysagistes, les architectes et les urbanistes font partie de l'offre en réponse à cette demande publique de conseil et font valoir leur expertise dans l'urbanisme. Cependant ils ne sont désormais plus les seuls.

- II.2.2.2. La participation « en kit »

« La participation n'est aujourd'hui plus seulement outillée mais parfois simplement réduite à ses outils, introduisant une véritable confusion entre participation et prestations proposées par les professionnels. » (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.30)²⁰

Sans même prendre en compte le cadre légal, aujourd'hui sur un projet d'aménagement de l'espace public plus aucune collectivité ne s'aventure à faire projet sans au moins rentrer dans une phase de communication, de consultation. La maîtrise d'ouvrage sait que sans cela le projet se passera mal. Ce sont alors des phases assez classiques de réunions publiques, d'exposition dans des « maisons du projet.

Dans la pratique, la participation peut se faire dans une dimension « ingénierique », qui n'est pas l'objet des recherches sociologiques sur la participation ; ces dernières se penchent d'avantage sur l'enjeu délibératif dans les débats publics. L'institutionnalisation des pratiques participatives crée donc un « décalage » entre les recherches qui y sont associées et les faits dans l'application des politiques participatives. L'observation empirique montre un certain « tropisme procédural »²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p.29).

En fait, l'ouverture du « marché » de la participation représente un grand volume de débouchés pour une grande palette de prestataires de services et de consultants. L'assistance à

²⁰ Julia Bonaccorsi et Magali Nonjon, « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni* | Automne 2012, mis en ligne le 05 octobre 2014.

la maîtrise d'ouvrage est donc une fonction remplie potentiellement par de nombreuses professions différentes. C'est pourquoi on peut pointer du doigt les nouveaux arrivants dans le marché étudié : les professionnels de la communication, du design de l'interface comme le Service Lab Framework (branche de User Studio : une agence d'innovation dans le design de services). La méthode pour créer la démarche participative en trois phases revendiquées sur leur site internet se divise en : la « phase d'imprégnation » qui se fait autour d'interviews réalisées par « des designers, sociologues, urbanistes » et qui permet de dresser la « Carte des Observations » ; la « phase d'idéation » avec la création de « scénarios d'usages » ; et la « phase de transmission et réalisation » avec la création d'un cahier des charges et une assistance dans le suivi du chantier (source : <http://www.servicelab.fr/offres/>).

Malgré un travail d'enquête que l'on imagine réel sur le terrain, peut-on vraiment parler de participation quand le processus ressemblant plus à une consultation ou une communication du projet, prélève brièvement la parole habitante mais ne l'invite pas à la table du projet ? La maîtrise d'ouvrage est alors considérée comme un client, quant aux usagers et aux habitants, ils sont le public visé d'une communication. Cette terminologie relève des codes du conseil en management. On est en droit de se demander comment le management pourrait être plus enclin à mobiliser une participation, qu'à vendre un produit. Le management peut se définir comme le fait de « fixer des objectifs », de « se donner les moyens de les atteindre », et de « contrôler la mise en œuvre et les résultats obtenus » (Wikipédia). On comprend qu'il s'agit alors plus de convaincre une population que de réfléchir avec elle. L'optique du projet est alors plus dans la maîtrise des sources d'incertitudes que dans leur promotion. L'audit de la parole habitante devient une manière de connaître les arguments de la société civile pour s'armer contre eux plutôt que leur donner une place dans le débat autour du projet.

Pourtant, l'incertitude quant au projet fait écho à l'importance du déroulement, du processus dans une démarche participative face à sa fin, la délivrance d'une forme finie. L'ouverture du marché de la participation fait intervenir des prestataires de services de conseil qui abandonnent les piliers de la démarche participative que sont l'improvisation et l'incertitude et une approche de projet alternative se démarquant du « classique ».

Les outils de communication sont donc plutôt utilisés de manière descendante, pour informer la société civile (panneaux, publication de journaux, expositions, opérations événementielles) que de manière montante pour créer un dialogue avec les élus décisionnaires. Le rôle de ces agences est de rassurer la maîtrise d'ouvrage en étant présentes de « A à Z ».

(Source : <http://www.servicelab.fr/offres/>).

Le problème n'est alors peut-être pas tant dans le fait que l'assistant soit présent du début à la fin que dans le contrôle qu'il exerce du résultat du projet. Le tout est fait en garantissant à la maîtrise d'ouvrage une pseudo acceptation sociale permise par une communication valorisant l'image du projet.

Un certain flou sémantique s'installe alors autour de la participation. Le vocabulaire utilisé pour décrire les pratiques brouille la vision de ce que doivent être des actions se revendiquant comme « atelier de travaux urbains ». Dans les faits, ce dernier est parfois loin des pratiques

de « préfiguration » des usages dans l'espace réel, de co-conception ou de co-décision décrites par les collectifs rencontrés lors des entretiens et qui enrichissent, et déterminent radicalement les projets. Le terme de participation quant à lui est alors plus lié aux prestations rendues par les professionnels qu'au caractère collectif du projet. La participation perd alors le potentiel que permet son non contrôle, son ouverture sur des possibilités en terme de projet et en terme de forme de dialogue.

Il y a donc une sorte de « sacralisation » de la méthode qui n'est pas l'essentiel d'un processus de démocratie participative. Dans l'institutionnalisation des méthodes, l'importance de la valeur participative, se voit submergée par la théorisation des outils les mieux adaptés. Le marché s'ouvre à des « techniciens » de la participation qui n'amènent pas le militantisme avec eux. Dans un pays très institutionnalisé comme la France, les militants de la première heure se voient petit à petit obligés de se professionnaliser, de régulariser leurs activités pour continuer à exercer. La survie des associations s'accompagne donc de l'entrée dans un cadre institutionnel qui se place en gestionnaire de la démarche qui ne délègue pas la décision. Que penser de cette récupération de l'initiative de la commande participative par la maîtrise d'ouvrage ?

« (...) La présence de garant chargé d'évaluer la qualité des débats s'est aujourd'hui largement institutionnalisée dans les démarches participatives. »²⁰ (Bonaccorsi, Nonjon, 2012, p. 39-40)

Il y a, par exemple, dans les « kits » proposés par les prestataires, la nécessité de leur présence en tant que spécialistes ayant les compétences pour créer des comptes rendus. Le marché de la participation s'ouvre donc à des procédures toutes faites. D'une part, les professionnels de la communication se présentent comme tels et rendent leur présence indispensable en guidant et en cadrant la participation. Les démarches qui prennent leur inspiration dans le management recentrent le pouvoir de décision sur un processus bureaucratique qui va à l'encontre de l'idée d'origine des militants civils ou professionnels. D'autre part, l'un des outils proposé par les prestataires auprès de la maîtrise d'ouvrage est l'analyse, l'archive des débats et des actions entrepris lors des phases de participation. Leur publication est faite sur internet et accessible à tous sur un blog, ou un site créé pour la maîtrise d'ouvrage. Ces derniers peuvent rassembler des éléments écrits par les participants prenant part au débat. Le forum sur internet peut aussi engager un débat « à distance » et créer une partie des archives. On pourrait donc participer par internet ? Ce principe vient d'une confusion entre démocratie directe et démocratie d'opinion qui ne résulte d'aucun débat organisé au préalable. Il y a cependant, pendant la phase de participation, disons « directe », une pression qui peut être mise sur les participants et une manière de faire rentrer leurs réponses dans un format politiquement correcte.

Il y a dans la numérisation des outils la nécessité pour la maîtrise d'ouvrage de créer une « vitrine » de la participation, d'abord pour montrer qu'il y en a une et aussi pour afficher une image de projet. Cette dernière expose rarement les intérêts sous-jacents du projet et les dynamiques de conflit qui l'accompagnent. Et si une enquête publique propose aux participants de les interroger et de livrer leurs réponses publiquement, la censure ne viendra-t-elle pas du participant lui-même ? Il y a dans la réalisation de compte rendu une certaine

pression qui s'impose aux interlocuteurs. Si la participation représente une libération de la parole de la société civile, alors peut-elle être issue d'un don de la maîtrise d'ouvrage et d'un prestataire qui vont l'encadrer et l'évaluer ? La vraie liberté ne doit-elle pas être prise, être arrachée par la société civile ? Le fait que ce soit les prestataires qui répondent à la demande d'un client et qui livrent l'image de la participation publiquement crée déjà un prisme qui altère la vision sur cette dernière. Elle est alors plus évaluée comme un résultat permis par une méthode que comme un processus.

La participation est donc dans certains cas d'avantage analysée que pratiquée. Les cadres et les méthodes toutes faites ne brident-ils pas la pensée et la parole des participants ? On peut se demander aussi si la participation est alors dans le domaine de la concertation ou plutôt de la consultation, aussi grande soit-elle mais ne dépassant pas ce stade. Y a-t-il une validation des plans par les futurs usagers ? Cette question implique une sorte « d'éthique » de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour sa propension à être neutre, ou en tout cas de mettre sur un pied d'égalité les protagonistes.

La régulation, la normalisation et l'institutionnalisation de la médiation et de la participation sont-elles une pente glissante pour ces dernières ? Le retour sur la pratique nous a montré que les enquêtes publiques officielles et les « formations » de la population pour l'intégrer à la table du projet et des décisions la fait plus souvent fuir qu'elle ne l'attire, la formate plus qu'elle ne lui ouvre les portes de son imaginaire. La confrontation de son côté est parfois considérée comme la base de ce qui pourra déclencher le dialogue. Mais n'est-elle pas une mauvaise « publicité » pour la participation, lui donnant un caractère marginal ? Et peut-on vraiment construire la ville seulement sur les bases d'une confrontation ? Le piège dans lequel il ne faut pas tomber est celui du projet où la participation est un vaste alibi, et dans lequel, en fait, il s'agit d'une récupération de la part de la maîtrise d'ouvrage de ce concept. Il faudrait donc faire le tri dans les appels d'offres publics ? La démarche participative peut être impliquée dans tous les niveaux du projet. Cependant, plus l'échelle est grande, plus il sera compliqué d'intégrer les habitants dans le processus. Faut-il « frapper à la porte » de la ville pour proposer un projet en commun ?

Le but est-il de donner le moyen aux habitants de réfléchir avec les moyens qui sont ceux de l'urbaniste ? La médiation est-elle censée former la population avant de lui faire prendre part au projet ? Ou bien est-ce une manière de faire se dérouler le processus qui formate les gens ? Quelles sont les marges de manœuvre du projet ? La parole habitante est-elle prise en compte, influe-t-elle sur le projet ? Le déroulement de la médiation est un enjeu majeur si elle doit permettre au gens de « s'aider à faire projet ». Si l'idée initialement conçue de la médiation est qu'elle doit mettre la population au service du projet, comment peut-elle se dissocier d'une participation de cette dernière ? La concertation se déroule-t-elle pendant une codécision et une co-conception du projet ? Dans quelle mesure les habitants sont-ils « co-concepteurs » du projet ? Voilà les questions que le concepteur médiateur doit se poser avant d'agir.

Si le concepteur peut être un intermédiaire entre la société civile et la maîtrise d'ouvrage publique, n'est-il pas de son devoir- lui qui est censé travailler pour « les autres »- de permettre à la société civile, aux associations, aux habitants, aux usagers, d'influencer le projet ? Aujourd'hui, le concepteur a l'opportunité de révéler les connaissances locales et de devenir le représentant de la société civile. Cependant rares sont les collectifs de concepteurs ou même les bureaux spécialisés dans la concertation qui se revendiquent comme médiateurs bien qu'étant conscients d'en utiliser les principes. C'est une approche, une méthode qui permet d'améliorer les processus de dialogue.

Au-delà des ambitions et des grands principes que soulèvent ces démarches, quelle est leur portée ? Mobiliser et générer le débat dans l'espace public, oui, mais est-ce seulement une manière d'animer l'action publique sans influencer véritablement les arbitrages qui se feraient en fait ailleurs ? Le résultat des démarches s'insère-t-il des dans des lieux décisionnels ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

III. LA PARTICIPATION POUR UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CREER LA VILLE ?

Au siècle dernier, de grands architectes comme Le Corbusier et Mies Van Der Rohe ont normalisé la conception des lieux en réponse au besoin de modernité dans la ville et dans l'architecture. Aux vues de la standardisation des villes, Marc Augé définit, en 1992, le non-lieu comme un espace interchangeable où l'être humain reste anonyme. L'homme ne vit pas et ne s'approprie pas ces espaces, avec lesquels il a plutôt une relation de consommation (Augé, 1992).²¹

« Les espaces publics de nos villes ne sont pas toujours très hospitaliers. Il devient difficile de boire, de s'asseoir et d'uriner gratuitement. Les quelques fontaines se perdent derrière la mention *eau non potable*, les bancs s'ornent de dispositifs anti-clochards ou se transforment de manière plus hypocrite en sièges individuels et les vespasiennes ont souvent disparu. L'espace public des centre-ville uniformisés, patrimonialisés et franchisés est peu accueillant pour les plus démunis qui ne trouvent plus de tanière nocturne dans le renforcement des portes cochères condamnées. [...] L'espace public uniformisé est encombré d'objets et de dispositifs divers, de panneaux indicateurs et de publicités qui saturent la perception et le rendent illisible. Le statut de l'espace public devient flou et oblige à parler d'espace collectif. »²² (Gwiazdzinski, 2014, p. 3).

Après avoir vendu la gare du Nord, à Paris, à la filiale immobilière d'Auchan, la SNCF entend louer une partie des locaux de la gare de Strasbourg à des prestataires de service, comme une crèche, un laboratoire d'analyses médicales, ou encore un restaurant haut de gamme. Il faut donc comprendre qu'aujourd'hui, l'espace public est financé par le secteur privé qui se l'approprie foncièrement. Avec la privatisation croissante, l'économie de la ville sert donc ses financeurs privés comme les entreprises en oubliant que les usagers qui font aussi partie du secteur privé en sont les financeurs indirects par les taxes et les impôts.

Mais la naissance des collectifs n'est-elle pas la conséquence d'un certain nombre de constats dont « la crise sans précédent au sein des métiers de la fabrique urbaine »¹⁸ ? (Atelier Georges et Mathias Rollet, 2018, p. 5). L'architecture moderne en déposant la population de ses capacités a placé les professionnels de l'urbanisme sur un piédestal.

L'existence des collectifs est un symptôme du fait qu'il n'y ait pas de structure institutionnelle pour un dialogue entre citoyens et urbanistes, architectes, paysagistes. Les évolutions institutionnelles impliquent une évolution de la fabrication de la ville en favorisant les expertises d'usage et l'implication citoyenne.

La participation dans ce qu'elle peut apporter détient une légitimité : la création de la commande (pour les marchés publics). C'est pourquoi on est en droit de se demander si l'acte collectif dans l'aménagement, et la médiation ne seraient pas les meilleurs moyens d'inventer

²¹ Marc Augé, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, coll. « La librairie de XXI^e siècle », 1992, 142 p.

²² Luc Gwiazdzinski. *Eloge de la ruse dans les espaces publics*. Aglaë Degros / Michiel De Cleene. Bruxelles à la (re) conquête de ses espaces. Ministère de la Région Bruxelles Capitale, 2014.

la société telle qu'elle pourrait être au moins dans l'espace public. Le collectif deviendrait alors un stratège urbain qui inscrirait dans son travail le bien-être commun. Les détournements de l'espace public qu'il entreprend et les nouvelles manières d'exercer la profession de concepteur tentent de redonner à la population qui y vit l'usage des lieux qui lui appartiennent. La participation a un impact sur la création de la ville et la fabrique permanente du monde où l'on vit ainsi que sur le statut du concepteur.

III.1. D'une démarche collective à un lieu : le renouvellement des pratiques de projet public

En effet, bien que la maîtrise d'ouvrage soit celle qui demande la récolte d'une parole habitante, c'est bien pour entendre les désirs, les besoins, les demandes, les doléances, plutôt que pour demander la « permission » de faire le projet. Cependant, il arrive que la société civile arrive à s'organiser. C'est elle qui devient alors limitatrice vis à vis de la maîtrise d'ouvrage. Mais la société civile peut-elle s'organiser seule pour devenir l'initiatrice, et parfois même celle qui produit le projet ? Force est de constater qu'elle s'organise souvent plus pour empêcher le changement que pour faire projet. Manque-t-il un maillon dans la chaîne pour arriver à une mobilisation de la population ?

Les projets qui sont livrés sans participation créent une dynamique sociale parce qu'ils interviennent sur l'espace. La dynamique est alors une réaction plutôt que le résultat d'une action délibérée. L'idée est donc de se saisir du processus de l'évolution des paysages pour créer une dynamique sociale encore plus forte. La médiation au service de la participation n'est pas forcément objective par une représentation directe de tous les « concernés », mais elle lui donne une opportunité sociale.

Les petits moments de participation ne permettent pas forcément une appropriation de l'espace. La participation n'est pas non plus une garantie d'un meilleur résultat « esthétique » ou fonctionnel en terme de spatialité. Certains projets faits sans aucune concertation avec la société civile, et qui sont issus d'une démarche créative individuelle sont parfois d'une certaine clairvoyance. Cependant le moment de la conception, de la fabrication de l'espace dans une démarche participative apporte une finesse, une lucidité que l'aménagement de l'espace ne peut plus apporter.

Le chemin est plus important que le but ou la forme. Le processus inclusif de la population marche-t-il mieux qu'un processus traditionnel de projet ? C'est remettre au centre le processus plutôt que le résultat final de la transformation. Dans le cas « traditionnel », l'espace transformé est fermé pendant un certain temps, et le projet est alors vécu comme un dérangement (bruit, poussière...). La participation inclut la population au projet qui le vit alors activement plutôt qu'elle ne le subit.

III.1.1. Quelle valeur pour les « interstices » de la ville ?

Que dire de la participation ? Comment ressentons-nous notre vision de l'espace commun qui est le nôtre ? A-t-on le droit de l'utiliser, de le transformer ? Est-ce que cela (notre usage de l'espace commun) gêne ou pas ? Est-ce que cela crée du lien social ? Est-ce que cela crée de la valeur ? Quand toutes ces conditions sont satisfaites, comment expliquer que les municipalités refusent et empêchent certaines initiatives citoyennes comme la bibliothèque « partagée » qui « marchait bien avec plus de 200 livres qui appartenaient à tout le monde » (anonyme), à Strasbourg qui était l'initiative d'un SDF ? (26/10/2018). Quelle est la place des détournements d'usage de l'espace public dans la ville ? Quelle possibilité y a-t-il encore aujourd'hui de l'occuper, de l'investir ? Est-il devenu à part entière un espace fonctionnel de passage où garde-t-il sa fonction d'espace de rencontre ?

« La vitalité des espaces publics tient autant à l'inventivité des aménageurs qu'à la ruse des usagers qui détournent en permanence pour inventer d'autres fonctions et d'autres usages, échapper à la répétition et au vide pour redonner du sens. »²² (Gwiazdzinski, 2014, p. 5)

- III.1.1.1 L'urbanisme transitoire

Les interstices du marché de la ville, les interstices temporels sont créateurs de valeur, bien que non marchande (sociale, culturelle, économique...). L'interstice représente une période de latence où le futur du site est en cours de définition et le bâti parfois voué à la destruction. Plusieurs exemples montrent une possible ouverture de la vie des sites en transition aux associations locales ayant des idées de projet. La programmation sur un tel site investi par un réseau d'acteurs locaux est faite « en action ».¹⁸ (Cécile Diguët, 2018, p. 122).

Ce sont alors les usages qui vont dessiner le projet. Ce que certains appellent la « régie de quartier augmentée » permet de penser le projet futur autrement, au cours d'une programmation qui s'écrit peu à peu tout au long du projet et non pas à l'avance. On comprend donc que les collectifs ont le pouvoir de renverser le processus même de projet jusqu'à la programmation qui semblait jusqu'alors ancrée dans une étape préalable. Cette méthode de projet dans un espace occupé de manière temporaire implique d'accepter que les usages puissent évoluer. Le domaine des « possibles » s'ouvre grâce à des installations légères, et temporaires qui contredisent l'idée de l'inutilité d'un bâti, d'un espace vacant. Les collectifs peuvent aider la ville à repenser le « dur », et les usages au-delà des projets dans l'espace public.

Il faut amener à utiliser, à occuper de manière transitoire les interstices par les associations locales pour les dé-marginaliser afin de leur donner la vitalité dont ils ont le potentiel. Ces lieux ont la possibilité d'être ouverts et animés. Pour légitimer l'utilité de l'interstice, on fait prévaloir la valeur d'usage sur la valeur d'échange. Il faut donc penser la ville en réfléchissant à d'autres valeurs, « extra-marchande » donc extraire de la valeur marchande ce qui fait la ville. Valeur extra-marchande et externalités positives, valeurs sociales et culturelles, voilà les valeurs de la ville que permet de défendre l'urbanisme transitoire. Les lieux vacants représentent un marché plus important pour les collectifs qui revendiquent la « programmation en action » des usages dans une ville transitoire. Cette dernière est le lieu créateur de valeur, de lien social là où l'urbanisme formel a historiquement du mal à en créer.



La cours principale des Grands Voisins (le 26/08/2018, photo personnelle)



La cours principale des Grands Voisins (le 26/08/2018, photo personnelle)

Les Grand Voisins, à Paris, est un exemple d'urbanisme transitoire. Le propriétaire foncier (la mairie du XIV^e arrondissement) du site – vacant depuis 2012 – donne la gestion des locaux de l'ancien hôpital Saint Vincent-de-Paul depuis 2015 à des collectifs et associations. Les porteurs du projet : Aurore (hébergement d'urgence), Yes We Camp (programmation culturelle et aménagements extérieurs) et Plateau Urbain (programmation urbaine pour faire vivre les lieux vacants) permettent de loger une multitude d'autres associations et de sociétés habitantes et de faire du site un centre d'accueil pour 400 personnes (SDF, réfugiés...). Il y a alors une sorte de rétroaction sur le quartier, la production d'une vitalité culturelle de ce site qui abrite une population dynamique socialement parlant. De plus, cet espace devient un support pour la préfiguration des usages à venir du projet de futur éco-quartier voulu pour 2023 par la commune du XIV^e arrondissement de Paris. Le chantier cohabitera avec l'occupation de l'ancien hôpital qui finira en 2020.

La plus-value de la ville dans sa concentration de l'économie, de la richesse culturelle et sociale, des transports, etc, est naturellement ségrégative spatialement. C'est pourquoi les quartiers « neufs » ne sont pas à la portée de tout le monde.

Par exemple, face au triplement des prix de l'immobilier en Île-de-France en vingt ans, les occupants de l'urbanisme transitoire permettent de remplir des besoins en espace pour ceux qui en manquent : les artistes, les associations, les projets non lucratifs ou d'expérimentations d'économie circulaire et d'agriculture urbaine, les entreprises naissantes, les logements des jeunes et des personnes précaires. L'urbanisme transitoire permet donc de pallier aux dysfonctionnements du marché immobilier et à l'insatisfaction des besoins sociaux en inventant de nouveaux usages et en améliorant le cadre de vie tout en évitant « l'effet friche » d'un espace vacant. Ce dernier se voit apporter une valeur d'usage, une plus-value sociale. Mais qu'en est-il de sa valeur économique ?

Que penser du creusement de Darwin, écosystème à Bordeaux, qui provoquera peut-être l'asphyxie du site, pour installer les réseaux de l'opération immobilière à ses côtés ? La municipalité qui avait « envoyé » les associations et les collectifs cherchant des locaux et des salles d'activité frapper à la porte de Darwin est aujourd'hui impuissante face au marché de l'immobilier. Avec 500 000 visiteurs par an, Darwin est le deuxième site touristique de Bordeaux. Il est donc essentiel pour l'attractivité de la ville. Le projet regroupe 700 emplois, 1 000 m² d'auto-production voltaïque, 200 événements organisés par an et le tout avec moins de 2 % de subventions. Si la vertu des projets comme Darwin n'est plus à prouver, pourquoi faut-il cependant lutter pour leur survie ? Condamner Darwin baisserait sûrement la valeur foncière du projet immobilier à ses côtés. Il y a donc quelque chose de paradoxal dans l'action des promoteurs qui tendent à dévaloriser leurs propres projets.

- L'importance de l'évaluation

Un enjeu majeur est l'effet démonstratif des projets d'aujourd'hui qui sont évalués pour :

- la valeur créée,
- la pérennité de cette dernière,

- la capacité de reproduction des projets,
- l'influence sur les programmations qui s'ensuivent et la réutilisation du concept de la collaboration entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et société civile.

Ces nouvelles formes de participation permettent de se réapproprier la commande urbaine. Le collectif est là pour permettre aux acteurs locaux de ces interstices de se les approprier. Il doit montrer la valeur qu'apportent ces acteurs, et montrer l'intérêt général qui réside derrière.

Les activités des occupants transitoires qui doivent les financer avec leurs propres ressources sont souvent dans une certaine précarité. Des attentes sont posées à cette nouvelle génération de manière de faire la ville. L'enjeu est là : cette nouvelle manière de faire doit être innovante, elle doit être un nouveau service public, stimuler le développement de l'économie en créant des emplois, du lien social, des projets culturels le tout en étant si possible autofinancée. L'ensemble n'est peut-être pas réalisable, cependant, l'important est que ces projets soient crédibles et légitimes. Le problème de la valeur sociale et culturelle est qu'elle ne peut pas être quantifiée.

« C'est pourquoi la question de l'évaluation est vitale, notamment quand les projets sont éphémères. Il faut aujourd'hui développer des outils d'évaluation pour montrer que les actions sont utiles. Il est même possible de récupérer des indicateurs classiques de la macroéconomie tel que le PIB, le nombre d'emplois créés. Par exemple, le projet des Grands Voisins a un PIB de 50 millions d'euros et de 1 000 emplois créés. Ce genre d'évaluation normée rend tout de suite plus crédible le projet auprès des élus que le fait de pointer du doigt des « alternatifs marginaux », des associations, etc. De cette manière, les financements seront plus faciles à obtenir. » (Paul Citron, 16^e Biennale de l'architecture de Venise, 2018, Plateau Urbain).



La librairie des grands voisins (le 26/08/2018, photo personnelle)

Ainsi, l'évaluation des projets est une condition pour leur futur. Si l'évaluation se fait sur une valeur culturelle, alors les librairies participatives sont un atout à exposer. L'ensemble des projets d'urbanisme transitoire aujourd'hui, qu'ils aient acquis une certaine notoriété ou non, sont des tests. Ils sont observés, surveillés par la maîtrise d'ouvrage et les opérateurs urbains. Comme les projets des opérateurs, les projets des collectifs paraîtront alors aussi légitimes et rentables à la maîtrise d'ouvrage.

Tout le monde est gagnant : acteurs publics, associatifs ou privés. Il s'agit donc de mettre ces acteurs en confiance pour permettre ce type de démarche. Les projets transitoires créent de la valeur pour le territoire, pour les habitants, pour le propriétaire sans réclamer un investissement particulier. Le terme d'intérêt général peut rester abstrait, mais les communs, les espaces qui appartiennent à la fois à personne et à tout le monde sont eux bien palpables. Concrètement, dans cet instant, comment va-t-on faire pour être ensemble à cet endroit donné ? Des questions comme « Quel mot utiliseriez-vous pour décrire ce que vous aimeriez comme fonctionnement de cet endroit, ou comme construction ? Et, à l'inverse, quel mot mettriez-vous pour décrire ce que vous n'aimeriez pas vivre comme fonctionnement ou comme élément se voir construire ? » rendent le projet plus concret.

Si aujourd'hui la valeur de la production urbaine, du processus d'aménagement est dans le foncier, alors la valeur de la ville est-elle seulement dans le privé ? Quelle valeur ont alors les territoires communs ? Le droit d'usage doit-il être remis au goût du jour ? Les actions « temporaires », « transitoires » et « éphémères » de certains collectifs pourraient-elles

remettre en cause des manières de faire la ville aujourd'hui ? Faire sortir certains espaces du marché foncier, c'est penser la valeur de la ville autrement. Intégrer ce qu'on appelle la « maîtrise d'usage » dès les prémices du projet et pendant ce dernier, et parfois lui donner les « clés des lieux », c'est considérer qu'elle représente de potentielles valeurs aussi bien sociales, culturelles qu'économiques. La valeur du concepteur est alors de comprendre comment aller au-delà des « solutions » architecturales et paysagères conformes aux attentes habitantes qu'il peut amener. Il peut questionner la commande urbaine, la programmation puis le déroulement du projet.

III.1.2. Les collectifs d'artistes, notre source d'inspiration ?

- III.1.2.1. De l'art au politique

« Notre source d'inspiration a été les collectifs d'artistes. Toutes les approches de transformation urbaines, d'installation dans l'espace public pour intriguer, déclencher la curiosité chez les gens de venir, de créer des situations pour s'approprier l'espace du quotidien : plein d'artistes ont travaillé là-dessus. » (Yvan Detraz, Bruit du Frigo).

Plus anciens dans la démarche sur l'usage de l'espace public, les collectifs d'artistes ne sont-ils pas les premiers à avoir développé des pratiques d'interaction avec le public ? Ce sont eux qui ont commencé pour leur discipline à faire évoluer le rôle du public qui passe de spectateur passif à acteur du projet artistique. Il s'agit une fois encore d'art sans artiste, où l'art n'est pas une œuvre matérielle résultant du travail d'une personne et disposée dans l'espace public à la vue de tous, mais est plutôt l'interaction, la création d'un élan, d'une participation citoyenne dans sa vie quotidienne.

Cette interaction directe avec le public, si elle ne peut pas se donner le statut ou le rôle de médiateur dans une concertation, permet cependant un usage plus poussé de son espace commun par la population. Le concepteur, autant que l'artiste, accorde alors moins d'importance à l'objet, à l'œuvre « exposée » qu'à l'aspect dynamique du travail qui reste en évolution constante pendant la réflexion. L'importance est donnée aux étapes du projet, à son processus, qui n'est plus issu d'une démarche créatrice individuelle mais bien collective, plutôt qu'à son résultat. L'art n'est plus un objet, mais un déroulement. Les artistes sont les premiers à avoir fait évoluer le statut de leur discipline dans ce sens.

Les collectifs d'artistes partagent comme caractéristiques avec les collectifs de concepteurs le détournement des usages dans l'espace public ainsi que l'action artistique et festive. Cependant, certains collectifs d'artistes – comme le collectif Ne Rougissez Pas – récoltent eux-aussi la parole habitante. Ce collectif composé d'artistes, de graphistes, d'illustrateurs rencontré lors de la conférence sur les Architectes du Grand Paris, à la Maison de l'architecture à Paris, a travaillé sur un projet de la ligne 15, sur le site des Ardoines, à Vitry-sur-Seine. Dans cet environnement urbain en devenir, le collectif amène les gens à témoigner de leurs usages, essaie d'évaluer ce que les enfants veulent proposer pour le futur lors d'une première phase de « micro-trottoirs » ou de jeux. Bien qu'il ne s'agisse pas d'enquêtes

publiques officielles, leur action n'est-elle pas créatrice de connaissances, ou plutôt révélatrice de la parole habitante au sein d'un projet à grande échelle très étatisé où la participation de la société civile est absente ? Les collectifs rencontrés lors de cette conférence (Yes we camp, Parenthèse, Malte Martin atelier graphique, Ne Rougissez Pas...) mélangent les compétences de collectifs artistiques et d'autres plus urbanistiques dans leur pratiques des chantiers. Leur impact sur le projet est-il réel ? Ou permettent-ils seulement de faire entrevoir le quartier aux gens qui le parcourent au-delà des nuisances ?

L'architecture est classifiée comme le premier art. Et le paysagisme est comparable à cette première, dans ce qu'il peut être considéré comme une architecture « extérieure » ou des « vides » urbains née de l'art des jardins. Ces deux disciplines, deviennent avec l'évolution des pratiques, provoquée par les collectifs, éminemment politiques plus qu'artistique. C'est là tout l'enjeu de ces collectifs qu'ils soient d'artistes ou de concepteurs qui transforment l'art en un objet politique et collectif.

Le politique est ici entendu comme une activité sociale d'arbitrage des intérêts divergents dans laquelle les membres d'une société établissent les normes de leur collectivité et décident ensemble de leur avenir : un processus de décision démocratique libre et autonome dans la sphère publique. Le politique est la dimension potentielle de tout phénomène social qui produit des rapports de forces entre acteurs. Il permet le maintien de la cohésion sociale, du vivre ensemble, et la résolution des conflits d'intérêts. Il permet donc la régulation sociale. (Il n'est pas la politique : un pouvoir explicite capable de contraindre les membres de la société par les lois, le droit. Elle est la lutte concurrentielle pour la conquête et l'exercice du pouvoir : l'activité de ceux qui assurent les fonctions ayant pour objet le politique).

Toutefois, bien que rendu plus politique, et moins centré autour de l'artiste, l'art reste l'art. Les collectifs d'artistes travaillent dans l'espace public pour le « démocratiser », ou en donnant à la population les moyens d'investir l'espace du quotidien au moyens de l'art. Ça n'est donc pas un hasard si l'action des collectifs d'artistes et des collectifs « d'urbanistes » se croisent en ce qu'ils agissent sur le temps vécu dans l'espace public. Ils permettent à la population de se réapproprier le temps dans sa dimension quotidienne, vécue. L'art et la fête qui sont utilisés par les collectifs représentent un pouvoir révolutionnaire dans ce qu'ils promeuvent la créativité humaine, l'autodétermination, et l'auto-gouvernance. L'art a donc potentiellement un vrai rôle à jouer dans une démocratie « locale », et directe.

- III.1.2.2. L'art pour l'appropriation ?

En parallèle des « urbanistes » au sens large, les collectifs d'artistes deviennent les vecteurs d'une meilleure « appropriation » de la ville. L'objectif est de faire passer le citoyen d'un statut passif de passant, usager, consommateur à actif, et même acteur le temps d'un instant ou plus. Dans nos vies où nous devenons de plus en plus spectateurs de ce qui se passe autour de nous, l'art pour ce qu'il a de valeur de participation (dans l'usage de l'espace public de manière éphémère, non dans sa conception ou dans la prise de décision son égard) détourne la situation « classique » du rapport œuvre-spectateur. L'habitant passe du statut d'objet de la ville à sujet puisqu'il devient le créateur, même de manière éphémère, de l'espace qui

l'entoure. Un des objectifs des collectifs d'art est donc que la créativité de tout un chacun puisse s'exprimer dans l'espace public.

Comment l'art et la culture sont-ils un moyen de rencontre entre les usagers de la ville ? « Les pouvoirs publics cherchent à renforcer la centralité fonctionnelle et symbolique de certains espaces en faisant appel aux artistes à partir d'œuvres d'art pérennes ou de dispositifs éphémères. »²² (Gwiazdzinski, 2014, p. 4). Cependant, l'« essentiel des transformations de l'espace public n'est sans doute pas dans la création artistique, mais dans la façon dont les gens réussissent à se libérer des contraintes que voudrait leur imposer la raison technicienne. »²² (Gwiazdzinski, 2014, p. 5).

L'action des artistes est souvent reléguée par la maîtrise d'ouvrage à une phase d'après projet ou de période transitoire qu'est le chantier. Il ne s'agit pas ici de médiation à proprement parlé car il n'existe aucun « dialogue » entre les élus et les riverains. La société civile n'est ici pas consultée aux prémices du projet ce qui est la condition pour une concertation. On peut dire que c'est une manière de faire s'approprier un chantier pour le futur quartier, espace public, espace naturel qu'il représente pour les habitants. Peut-on parler de « récupération » du concept de médiation engendrant une participation du public ? Si elle récupère sa forme, elle ne récupère cependant pas son essence, sa valeur qui permet à la population d'être présente aux prémices du projet voir d'en être à l'origine.

Cela pose la question de la différence entre les collectifs de concepteurs urbains et les collectifs d'artistes. L'art dont le rôle est plus de mettre en valeur l'espace public et de créer l'interaction directe ou non avec le public permet-il de cerner la parole habitante sur un espace ? L'art est-il là pour rendre vivant un espace public dans lequel les habitants et les usagers n'auraient pas eu la parole à la table du projet ? L'action des collectifs d'urbanistes va-t-elle au-delà de la « superficialité » que peut représenter une œuvre d'art « collective » temporaire, éphémère ? L'institutionnalisation, l'appel aux collectifs pour des projets participatifs et des collectifs d'artistes pour l'interaction avec le public sont-elles comparables ?

Il s'agit de voir ce qui fait encore la distinction entre un collectif d'artistes et un collectif de concepteurs dans leurs projets sur l'espace public urbain. La rencontre de la scénographie avec le public local présente un intérêt. La passerelle piétonne de Cachan (projet du collectif Yes we camp) qui permet de passer au sein du chantier du Grand Paris est un élément graphique et esthétique important du quartier. Une autre initiative de Yes We Camp a été la rencontre entre les chefs de chantiers et les enfants du quartier. La rencontre entre le monde du chantier et le monde du civil permet d'é mousser la frontière entre le « sachant » et le « profane ». D'autre part, inviter la population sur les chantiers, c'est éviter la « non identité » de ces « non-lieux » où le vocabulaire du mur retire à la vision du public une partie du quartier.

Quelle place doit-on alors accorder aux collectifs « d'urbanistes » ? Eux qui, il y a encore dix ans, étaient dans une position marginale. Cette dernière ressemblait parfois à de la confrontation avec les élus mais est aujourd'hui plus enclin à être appelée par ces derniers. Dans un pays comme la France « hyper-institutionnalisé », on peut se demander ce que représente cette « récupération » de la part de la maîtrise d'ouvrage. Les pratiques de situations spatiales locales doivent-elles être marginales pour garder l'essence, le fondement de leurs valeurs ? Quel réel impact sur le projet, sur la forme que prend l'espace dans la relation des objets, des gens, des dynamiques vivantes, permet la démarche participative dans l'espace public ? Les collectifs sont-ils seulement des animateurs de la vie de l'espace public ? Ont-ils une réelle place dans l'aménagement et la gestion de l'espace public ? Les démarches démocratiques que permet la médiation sont-elle vraiment exhaustives ? Quel intérêt la société civile porte-t-elle au projet ? Les acteurs locaux, sous formes d'associations, ou d'institutions plus « légitimes » car ancrées plus anciennement représentent-elle vraiment la population ? Cette interaction directe avec le public qu'entreprennent les collectifs de concepteurs n'est-elle pas le meilleur moyen d'entendre la voix au sens propre d'un plus grand nombre de gens ?

III.2. Rôles et limites du concepteur médiateur

III.2.1. Le médiateur écoute, le médiateur disparaît : vers une autogestion de la population ?

« L'enjeu est important car comme le dit François Béguin : « l'homme qui répond à l'usage prescrit par un aménagement [...] n'est pas en train de construire un monde à travers une activité, il ne fait que jouer le rôle qu'on lui destine dans un monde conçu par d'autres »¹⁸ (Chapel, 2018, p. 14)

- III.2.1.1. Une école de la ville

La participation n'est-elle pas une manière de créer une école de la ville dans laquelle les citoyens montent en compétences et les concepteurs urbains se nourrissent des connaissances locales (et pas seulement en terme de besoin et d'usages) ?

« On arrive à un accord validé par l'instance de décision. On propose alors que le groupe de travail devienne un groupe de suivi. Du coup, dans les conclusions de notre démarche il y a aussi les étapes à venir (qui peuvent être validées par les instances de gouvernance des collectivités. » (Jean-Luc Campagne, Geyzer : association spécialisée dans la concertation territoriale, entretien).

C'est le rôle du médiateur, rôle directement lié à la communication, qui doit garantir l'aboutissement d'un échange entre la maîtrise d'ouvrage et la société civile. Mais cet aboutissement qui doit accorder, créer un consensus des parties prend-il fin lors de la « disparition » du médiateur ? La démarche participative d'un projet sur l'espace publique peut-elle déboucher sur un « passage de flambeau » à la société civile afin de lui concéder d'être maîtresse et actrice de son lieu de vie ? Une prise en main de la communauté habitante

(mais pas que : les usagers, les passants...) par elle-même est-elle possible ? La « société civile » est-elle représentée seulement par les élus et les associations ancrées historiquement sur le territoire ?

La concertation n'est pas une compétence prioritaire inscrite dans les institutions locales. Mais il est possible de former des gens, leur donner des outils, les faire participer à des projets de recherche-action. Le problème est que ces compétences dont bénéficieront les institutions sont éphémères, elles « s'évaporent » et les moyens mis en œuvre pour ce bénéfice temporaire sont eux bien réels. Il existe des communautés de pratiques, des ensembles de praticiens qui réfléchissent à cette question de la participation. Le meilleur moyen de se former est peut-être de continuer à aller voir ces gens qui ont cette problématique et voir ce qu'ils en disent.

L'idéal d'auto-gestion dépend de la propension de la population à participer à l'évolution et à la vie de l'espace public. Cela dépend du contexte et relève de différentes motivations. En milieu périurbain par exemple, la propension à l'individualisme rend moins probable la formation d'une association, d'un collectif mettant en place une gestion de quartier.

« A Fontenay-lès-briis (91), ce n'est pas une urgence de se retrouver. Les gens voulaient être seuls dans leur pavillon, leur jardin. Mais nous sommes tous des êtres sociaux. En milieu périurbain il n'y a rien dans l'espace public. Une raquette de retournement, aucun banc dans l'espace public, un café ; rien à voir avec la ville dense. Il s'agit donc toujours de réfléchir à ce qui va répondre à un besoin pour amener les gens. Si on commence à parler de projet d'aménagement, alors les gens viennent défendre leur terrain (éviter les nuisances, ne pas réduire leur valeur foncière). Mais les habitants des autres bourgs intégrés dans le processus de projet collaboratif pouvaient voir l'intérêt de faire une place publique. » (Kelly Ung, Approche.s).

« Un habitant moyen a trois heures dans sa vie à consacrer à ce type de processus [participatif]. On n'a pas le temps de lui donner envie, de le former à un jargon de l'aménagement, et attendre de lui une implication qualitative et de haut niveau (au niveau des professionnels de l'aménagement). La « formation » de la société civile fonctionne pour les associations d'habitants qui sont sensibilisés, organisés et qui défendent un point de vue sur un quartier. C'est souvent pour s'opposer à des projets qu'elles se structurent, pas tellement pour les porter. Nous sommes dans des contextes où tout n'est pas roses, où il y a des tensions, des conflits mais on ne nous appelle pas pour les désamorcer. » (Yvan Detraz, Bruit du frigo). Cependant, Bruit du Frigo est clairement du côté des habitants pour essayer de les structurer afin qu'ils se défendent par eux-mêmes. Il ne s'agit pas de médiation dans ce cas là.

« Le passage de flambeau » et l'idéal d'auto-gestion sont donc compliqués à atteindre. Cela peut commencer par l'appropriation d'un lieu par les techniciens qui le gèrent. « Avec Stéphane, on travaillait pour des villes donc à la fin, c'étaient des techniciens internes à la mairie qui s'en occupaient. Cependant, travailler avec les jardiniers et les intégrer dans le cadre de la démarche, de la conception, de la plantation, est intéressant. Ils sont en général relégués à la fin du projet de paysage, pour s'occuper de sa gestion. Avec les jardiniers des villes, on parle pourtant d'habitants éventuels qu'on peut intégrer dans le projet. Dans un

processus où on ne les intégrerait pas, il serait plus difficile pour eux de se saisir du projet par la suite. » (Benjamin Chambelland, Alpage).

La participation, *a priori* amène aux habitants un bénéfice social (lien, dynamique de groupe), culturel (échange de points de vues...). Mais l'auto-gestion dans l'espace public, est déjà un des « extrêmes ». On ne peut pas dire que les projets co-construits sont ensuite gérés de manière automatique par la population après un « passage de flambeau ».

Une des conditions primordiales d'un processus participatif est la confiance donnée par les élus à des groupes d'habitants. Ces derniers commencent par comprendre quel est le paysage de leur quartier. Cette phase est relativement rapide. C'est dans la mise en œuvre du projet qu'il faut un accompagnement. L'implication habitante dans la production de son cadre de vie, si elle « fonctionne », n'est pourtant pas forcément reconnue par les élus ou les pouvoirs publics. Une fois que les collectifs laissent le « flambeau » aux habitants, les mairies remettent en cause la légitimité de ces derniers, et leur capacité d'organisation et de « faire », de prendre part à la ville. Les citoyens ne sont pas assez reconnus comme des gens capables.

La question ne se pose jamais en terme d'auto-gestion de la population. La commande institutionnelle sur un projet urbain cherche à mettre en place une démarche participative et donc recrute des équipes de professionnels « communaux » pour les mettre en place. Cependant il n'y a jamais derrière, l'idée de rendre les gens capables de s'autonomiser. La maîtrise d'ouvrage est dans une logique opérationnelle. Pour programmer les espaces publics, les équipements, elle donne la parole à l'habitant et sa « maîtrise d'usage ». Ce n'est cependant pas pour faire monter en compétence la société civile pour qu'elle puisse se structurer, porter des projets, voir s'y opposer. L'élue politique n'est donc pas encore près pour « lâcher » le pouvoir sur la fabrique de la ville. Nous sommes encore dans le balbutiement de la coproduction urbaine.

« Parfois on prélève un échantillon d'habitants qu'on forme pour pouvoir suivre les projets urbains avec des gens faisant partie d'un contexte associatif (souvent des retraités), ceux qui ont le temps, ceux qui sont propriétaires (plus sédentaires donc se sentant plus concernés que les locataires plus nomades) et selon les communes, des gens tirés au sort. Ces gens là sont formés pour suivre les grands dossiers de la mairie. Au cours de réunions ils sont sensibilisés aux termes utilisés. On leur explique les tenants et les aboutissants pour qu'ils puissent avoir un regard éclairé. Pour notre part on a rarement à faire à des gens de ce type. Cela fait partie du public qu'on a mais ce n'est pas tellement ceux qu'on vise. On ne fait pas de formation bien que nous utilisions la pédagogie. » (Yvan Detraz ; Bruit du frigo). Il semble que la difficulté de la participation soit d'avoir des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population. Les personnes ayant le temps de participer sont rarement des actifs ou des jeunes.

Le rôle, des collectifs quand ils sont sollicités par la maîtrise d'ouvrage pour mettre en place une démarche participative, est de récolter de la parole habitante pour nourrir le projet. Ils servent à créer la démarche, solliciter l'envie de tout un chacun de pouvoir participer, puis à faire émerger cette parole, l'organiser et la rendre exploitable pour des architectes, des

paysagiste ou des urbanistes. Leur mission attendue n'est pas de permettre aux citoyens de s'auto-gérer.

« Les citoyens qu'on croise dans les conseils citoyens sont les anciens de la fonction public. Ils s'emparent des conseils citoyens et considèrent qu'ils ont la parole citoyenne. Les préfets financent parfois les conseils citoyens. Cela découle donc de l'État. » (Jean-Emmanuel Rougier, Lisode : entreprise spécialisée dans la concertation territoriale, entretien)

Il existe cependant des structures en France qui abordent ces questions de capacitation citoyenne explicitant comment s'impliquer, quelles sont les lois... (exemple : Réseau Capacitation Citoyenne). Il existe aussi des comités de vigilance vérifiant que tous les permis de construire sont conformes et respectés. On y retrouve des juristes, des architectes, des sociologues, des gens sensibilisés dès le départ dont la motivation initiale est la préservation d'une qualité de vie dans l'endroit où ils habitent pour essayer d'empêcher des projets qui pourraient remettre en question cette qualité de vie (densification, « attaque » d'espaces naturels, immeubles trop hauts, création de centre d'accueil de sdf ou de réfugiés...). La motivation qui pousse le citoyen à s'organiser est donc plutôt dans la lutte contre certains projets (associations de défense de l'environnement, du patrimoine, du cadre de vie).

- III.2.1.2. Les projets d'initiatives citoyennes

« Les conflits autour du développement urbain se sont multipliés ces dernières années, car on observe un changement d'usages important des quartiers urbains dû à l'essor économique et à la concentration du travail. Ce changement mène à une revalorisation de certains quartiers dans les grandes villes et une tendance à la *gentrification* qui entraînent toutes sortes de contestations. »⁹ (Habermann-Niesse, 2012, p. 80).

En Allemagne, les éco-quartiers sont nés d'initiatives citoyennes dans des quartiers en difficulté économique et sociologique. Au lieu du déplacement des populations urbaines modestes à la périphérie (processus habituel de la *gentrification*), ces citoyens se sont mobiliser pour participer à la rénovation, à la réactivation sociale, culturelle et économique de leur propre quartier. Face à certaines injustices de ségrégations sociales urbaines, plusieurs exemples de populations se sont organisées d'elles-mêmes pour éviter l'inexorable hausse des prix après le passage de promoteurs immobiliers. Le statut d'initiateur du projet (maître d'ouvrage) n'est alors pas réservé aux élus. La récupération du concept d'éco-quartier, en France, a souvent délaissé le fondement, l'essence, la valeur du projet de ce type en découlant des décideurs politiques. Peut-on vraiment parler d'éco-quartier quand les habitants n'ont pas conscience de vivre dans un quartier de ce type ?

Le manifeste du « droit à la ville » de Hambourg revendique le fait que chaque planification urbaine doit partir des riverains. La demande des citoyens pour plus d'implication dans le processus d'évolution de la ville montre une revendication qui va au-delà du fait de voter pour une démocratie représentative. En Allemagne, un mouvement « d'envergure nationale » des ONG et des initiatives citoyennes est né à l'origine pour protester contre l'énergie nucléaire, puis s'est déplacé sur les enjeux urbains. Ces mouvements « ont acquis des compétences

spécifiques en la matière. Ainsi, elles ont progressivement appris à argumenter en s'appuyant sur des connaissances précises du sujet. »⁹ (Habermann-Niesse, 2012, p. 80). Ce phénomène allemand montre que la société civile a le potentiel de monter en compétences sur des sujets et de remettre en cause le statut des experts urbains.



Les jardins partagés du parc de Tempelhoff, Berlin, Allemagne. (Le 27/03/2015, photo personnelle)

Les jardins partagés peuvent aussi être le résultat d'une initiative citoyenne qui se détache alors de la présence d'un paysagiste. C'est l'exemple de l'ancien aéroport de Tempelhoff de 380 ha à Berlin ouvert en tant que parc depuis 2009. En 2014, un référendum est voté pour empêcher toutes constructions pérennes. Le projet initial du Sénat étant à l'origine de créer des logements. Force est de constater que leur croissance organique et organisée collectivement arrive à se prendre en charge sans une gestion des services de la ville sur le lieu.

Il existe aujourd'hui des « fronts » de ce type d'innovations et du phénomène de questionnement sur la manière de construire. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes en est un exemple. Ces démarches n'ont pas été institutionnalisées malgré les demandes internes de régularisation à la préfecture de Nantes. Et c'est peut-être le fait qu'elle reste « sauvage » qui permet à cette « hétérotopie » (Foucault) de conserver ses réelles inspirations au changement. C'est pourquoi, lors des événements de 2017, quand l'État a essayé de faire détruire, disparaître les formes de vie et d'habitat de la ZAD, et encore aujourd'hui, des paysagistes et des architectes défendent ces nouvelles façons de vivre d'habiter, de travailler, de cultiver la terre, de bâtir, de vivre ensemble et en formant une communauté habitante qui s'auto-gère.

« On est à l'opposé de la modernité aseptisée (...) où l'on vit replié sur soi-même » (Nicolas Delon architecte du collectif Encore Heureux).

« Cette expérience a produit une intelligence incroyable – sur la manière de tisser ensemble les activités humaines, de créer du lien entre les hommes, avec les animaux, avec l'agriculture, avec le politique... C'est notre survie qui se joue dans ces expérimentations » (Christophe Laurens architecte paysagiste coordinateur du DSAA d'alternatives urbaines de Vitry-sur-Seine, Val-de-Marne)

(source : Isabelle Régnier (Article du monde du 14 avril 2018 P.17))

Pour eux, la ZAD est le laboratoire de l'architecture de demain. C'est pourquoi sous la bannière de Médiapart, ses défenseurs (notamment Patrick Bouchain et Gilles Clément) ont publié une tribune intitulée « comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, défendons d'autres manières d'habiter ». C'est pourquoi, pour eux, le travail de ces « pionniers » devrait bénéficier pour la ZAD d'une zone franche à l'image des territoires que l'on défiscalise pour attirer des capitaux de l'étranger. Il s'agit encore de faire sortir certains espaces du marché foncier pour penser la valeur de « l'habiter » autrement. Le fait de se ressaisir de la question de la construction de notre propre espace de vie fait écho à une sorte de retour au vernaculaire, de « (re)capacitation » à créer l'urbain.

- III.2.1.3. L'instrumentalisation de l'action collective par la maîtrise d'ouvrage et les promoteurs immobiliers

Il semble que les collectifs ne soient pas en concurrence avec les agences classiques de maîtrise d'œuvre avec lesquelles ils répondent, groupés, aux appels d'offre. Ce fait montre qu'ils créent ou répondent à des commandes nouvelles, plus diversifiées dans les attentes. L'alternatif semble gagner une place dans la fabrication et le fonctionnement de la ville. Cependant cela développe l'ambiguïté entre le savoir-faire du maître d'œuvre concepteur et le caractère citoyen, civile des projets.

A force de renoncer à créer une forme finie et pérenne, les collectifs ne donnent-ils pas le champ libre aux grandes agences et aux promoteurs immobiliers pour répondre aux projets urbains ? Le militantisme pour l'éthique dans ces projets démocratiques doit-il renoncer à sa marginalité ? Peut-il intégrer l'Ordre des architectes, ou la Fédération Française du Paysage qui se considère comme « l'autre autorité du projet urbain » ? Le fait qu'un collectif ne puisse être mandataire de projet ne rend-il pas son action insignifiante ? La part réduite des concepteurs faisant partie des collectifs est peu représentée dans la globalité des aménagements urbains en France. En effet, on peut considérer que l'urbanisme démocratique doit aller au-delà d'une action festive, de rencontre et de réinvestissement de l'espace public. Les collectifs ne doivent pas être présents seulement pour « faire passer » des projets déconnectés des réalités, le temps de la transition urbaine. Pour ce faire, il faudrait intégrer plus d'acteurs (promoteurs, élus, etc) aux projets collectifs afin d'atteindre une plus grande pérennité d'action. L'occupation temporaire doit dépasser un programme d'action qui s'évanouit trop rapidement pour s'intégrer à la programmation urbaine en elle-même.

La part de la production urbaine confiée aux collectifs n'est-elle pas insignifiante vis à vis du « total » national ? Doit-elle seulement concerner les chantiers, les interstices spatiaux et temporels (période de latence avant le « vrai » projet en dur) ? Cette part est-elle condamnée à rester sous un pallier qui limite son rôle face aux promoteurs immobiliers et aux grandes agences d'architecture, de paysage et d'urbanisme à qui est réservée la majeure partie de la fabrication de la ville en France ?

Il existe un aspect marketing « sympathique » qui est récupéré en façade par la maîtrise d'ouvrage et les promoteurs immobiliers. Ces derniers ont compris l'intérêt de l'action des collectifs dans ce qu'elle permet de « faire passer » des projets et font appel à eux. La récupération du concept de médiation, du principe de participation dans sa forme existe. Tel le nouveau marketing de l'aménagement, ou le *collectif-washing*, certains projets privés s'estiment avec des termes comme éco-quartier (à l'origine issus d'initiatives citoyennes), d'engagement citoyen et autres. Cependant le contenu, la valeur ne sont pas récupérés en totalité.

La conséquence de l'urbanisme transitoire est souvent une valorisation symbolique puis financière du lieu par la communication qui l'entoure, ce qui facilite la commercialisation du projet par la suite, malgré une hausse éventuelle de son prix. La municipalité a donc tout à gagner dans une transition autofinancée qui valorisera son projet économiquement et s'occupera de la gestion transitoire à sa place. Elle (le propriétaire foncier) ne paie pas de frais de gardiennage et valorise à la fois son site (ce qui a des répercussions aussi pour le promoteur) et son image. Les opérateurs et promoteurs de la ville instrumentalisent ces procédés pour créer une image, une communication qui rend optimale la commercialisation. L'urbanisme transitoire peut donc être un facteur pour la création d'une ville plus inclusive, et juste ou au contraire un instrument pour la *gentrification*, producteur d'une image moderne permettant la bonne commercialisation des projets immobiliers. Ces derniers représentent aussi la destruction de la valeur sociale et des tissus sociaux créés par le projet d'occupation collective pendant la transition, à qui ils doivent leur succès. A la fin des Grands Voisins, avec la construction de « l'écoquartier » par exemple, les associations locales, les SDF et les réfugiés devront trouver un autre endroit pour survivre ou développer leurs activités. Ce cadre temporaire et précaire qui abrite ceux qui sont « hors système » représente donc seulement une parenthèse dans le système traditionnel de planification urbaine. A la fin d'un projet d'urbanisme transitoire, tout redevient « comme avant » avec l'insuffisance d'espace, la ségrégations sociale et spatiale, qui font partie intégrante du fonctionnement de nos villes denses.

Les projets d'urbanisme transitoire sont-ils seulement des utopies sociales passagères, des décors fictionnels de liberté, issus d'une certaine fantasmagorie qui rend tolérable, habitable la ville, mais qui s'effacent en temps voulu au profit des lois du marché immobilier ? Sont-ce seulement des expériences culturelles amenant une bouffée d'air dans des villes aseptisées et impersonnelle et camouflant les intérêts économiques qui résident derrière ? Ou peuvent-ils passer le stade d'expérience, être généralisés, régularisés à l'ensemble de la ville ?

Il faut donc comprendre qu'aujourd'hui l'activité des collectifs dans son intégration au sein des projets peut être instrumentalisée, créer un « écran de fumée » pour commercialiser des projets immobiliers. C'est pourquoi il faut s'intéresser au discours politique des associations pour qu'il devienne plus crédible aux yeux de la maîtrise d'ouvrage. L'action des collectifs en plus d'amener de la vie et l'appropriation des espaces urbains, doit réinterroger la programmation afin d'éviter les automatismes des opérateurs. Comment expliquer par exemple que les municipalités continuent de construire des espaces de bureaux quand on sait que 3,3 millions de m² de bureaux sont vacants en France (ORIE, 2014) ? Le côté éphémère des actions collectives doit s'inscrire dans une logique plus globale en terme de temps et d'espace dans son impact.

III.2.2. Sortir des professions

- III.2.2.1. La pluridisciplinarité

« La complémentarité, la pluridisciplinarité nous définissent avec approche : l'objectif sera toujours d'être le plus diverse. C'est ce vers quoi on veut aller. Il faut arrêter de délimiter nos compétences. » (Kelly Ung, Approche.s).

Comme observé en deuxième partie, la frontière est parfois très fine entre les pratiques qui relèvent du paysage, de l'architecture ou de l'urbanisme. Il ne faut donc pas, ou plus, être sur des carcans disciplinaires. L'action paysagère, par exemple, peut être faite autant par des paysagistes, que des architectes, des sociologues, des géographes, des urbanistes... Le but de ce mémoire est d'ouvrir le champ des compétences et de montrer l'intérêt de la pluridisciplinarité dans le projet participatif urbain. Les objets intermédiaires du paysagiste utilisés dans la concertation, la co-conception ou le chantier participatif ne sont pas forcément les même que ceux de l'architecte. Par exemple, la pelle-bêche a moins de sens dans une action architecturale. Mais il faut sortir des professions pour poser la question sur l'action sur le paysage ou l'action sur le bâti (et non l'action du paysagiste ou l'action de l'architecte).

Nous devrions tous avoir la même formation avec une approche plus généraliste où tout le monde prend conscience de la valeur du regard d'urbaniste, de paysagiste ou d'architecte. Il y a un tronc commun : nous sommes des gens capables de faire du projet sur le territoire de manière générale. Il faut replacer la question du territoire et de l'espace avant celle de l'architecture. Il faut renverser le dogme de l'architecte toute puissante. Si les paysagistes, les architectes et les urbanistes se retrouvent en concurrence sur le même type de projet c'est qu'il y a un problème à un moment donné : ils parlent de la même chose.

En France, les écoles des professions de l'aménagement sont très cloisonnées entre paysage, architecture, et urbanisme. Mais ce n'est pas le cas au Brésil, par exemple, où la formation est plus généraliste. C'est pourquoi il est intéressant de voir naître des master tels que « Paysages urbains : stratégies et médiation » (PUSM) à Angers, qui base son enseignement sur la pluridisciplinarité. C'est pourquoi en tant qu'étudiant je me suis notamment intéressé à l'architecture (au cours de workshop avec les étudiants architectes de l'ENSAP, d'un stage en agence, et d'un semestre en Erasmus à l'école d'architecture de Grenade), et à l'urbanisme.

- III.2.2.2. La place et le statut des acteurs concernés : un pied d'égalité

« Notre posture, pour aborder les gens, change en fonction de chaque projet. Avec le collectif ETC on essayait de retrouver des relations qui n'étaient pas de l'ordre du professionnel envers un usager. On essaye donc de décadrer le rapport aux gens vers ce qui se rapproche d'une relation de voisinage. A Émile Dubois les gens nous voient comme une association, une confiance se crée. Quand on est technicienne de la ville on est étiquetée. Quand on répond à un appel d'offre sur concertation, on se doit d'être neutre et spontanée. Il y a une relation de proches, de bienveillance avec les gens. Par rapport à la maîtrise d'ouvrage et les gens, on cherche à décaler notre regard sur pied d'égalité. Dans le cadre de ma compétence, je n'ai pas envie de travailler dans mon bureau et être le sachant. » (Kelly Ung, Approches)

L'histoire de l'architecture et de l'urbanisme est celle d'experts, mobilisant un savoir-faire, des vérités, et les imposant à la population. Ce qui fit de l'architecture et de l'urbanisme une pratique presque dictatoriale, autoritaire. Dans l'histoire de l'humanité, l'homme a agi sur son cadre de vie, l'a façonné avec ses mains. Il n'a pas seulement fabriqué son habitat mais aussi l'espace qu'il y avait autour même s'il y a eut des époques plus autoritaires que d'autres redéfinissant le terme d'urbanisme, l'homme a toujours fabriqué l'espace collectif, d'interaction avec autrui. Depuis le XIXe siècle et l'époque industrielle on a dépossédé l'humain de sa capacité d'action pour la transformation par lui-même de son cadre de vie. Les habitants de la ville sont devenus des « handicapés » de cette action. Il y a donc dans l'action des collectifs rencontrés l'objectif réhabiliter les citoyens à pouvoir, et à avoir le droit d'agir.

Il y a donc une prise de conscience des gens agissant sur la question urbaine : aujourd'hui on ne peut plus faire comme il y a trente ans où l'urbaniste imposait une vision dogmatique à tout le monde. D'un autre côté le changement ne s'est pas fait de manière radicale et globale. Il y a une sorte de curiosité, d'appétit de la part des maîtres d'œuvres qui prennent conscience d'une contribution au projet dans la participation. Il est plus gratifiant pour un concepteur de se dire qu'il a porté un projet qui a été apprécié et noué par le regard de ses futurs usagers plutôt que d'avoir imposé sa vision. Cependant dans la pratique, les réunions publiques pour expliquer le projet, sont le stade maximum de partage des projets dans la plupart des agences.

Comme observé en deuxième partie, il y a chez les concepteurs rencontrés et dans leur manière de travailler, un aspect « naturel » dans l'approche de la population. Un paysagiste, un architecte, un urbaniste, n'est pas un artiste : il ne travaille pas pour lui-même mais pour les autres, il a donc une responsabilité sociale.

Le statut de concepteur est flou, poreux. Il faut éviter de rentrer chaque personne dans des cases prédéfinies. Beaucoup de concepteurs se posent aujourd'hui la question du rapport à l'autre, à l'habitant et mettent en place d'autres modes de travail plus collaboratif. Cela passe par de nouveaux savoir-faire et savoir-être qui sont à réintégrer dans nos formations. Pour la plupart des collectifs, ils ont appris « sur le tas » leurs compétences de médiateur. C'est une manière de mélanger ce que l'on est et la manière dont on travaille : le concepteur peut être aussi dans une posture habitante.

Cette mise à niveau des « statuts » des acteurs d'un projet permet d'instaurer une confiance qui débouche sur un dialogue ouvert et constructif. Cependant, la réappropriation par les concepteurs de leurs disciplines en y intégrant la médiation et les démarches participatives ne représente-t-elle pas une dissolution, une désintégration disciplinaire ? Pourtant, l'action des collectifs est comparable à une réinvention de l'urbanisme et non de sa destruction. Il y a une réelle volonté de changer les conditions de la profession d'urbaniste et c'est ce qui rend ces pratiques si innovantes. Il y a un déplacement du regard du concepteur qui était encore il n'y a pas si longtemps élitiste et qui s'oriente aujourd'hui vers l'éthique de la profession.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

Aujourd'hui face à la crise politique d'une démocratie représentative qui peine à représenter ses citoyens, un changement semble se mettre en place. En plus de la décentralisation du pouvoir de décision, des outils commencent à être donnés aux habitants, en collaboration avec le maître d'œuvre, pour comprendre le déroulement et avoir la parole dans le processus de production de la ville. C'est une montée en compétence des habitants. Des questions sont posées telles que : Quels sont les enjeux d'un aménagement ? Quel est le paysage de mon quartier ? Quel usage j'en fais ? La médiation et la collaboration avec les habitants sont une mise à distance avec l'acte de construire. C'est une position intermédiaire, un processus long pour comprendre les enjeux de la construction de la ville. L'objectif est un dialogue constructif qui légitime la place des habitants dans les questions d'usage. Mais aujourd'hui, face à la mise en recul de l'espace commun, on peut se demander quelle est la marge de manœuvre : le collectif semble disparaître dans nos villes, face au repli sur soi et à l'individualisme. La problématique de la participation est de se retrouver à la base d'un projet et de créer un outil lié à la production d'un espace. Il s'agit d'une préfiguration, c'est-à-dire de revendiquer un projet en processus, de définir ce dont a besoin le territoire dans un souci démocratique. Cependant, parfois la communication se fait sur un projet déjà acté, qui ne changera pas et la confiance n'est pas donnée à la « maîtrise d'usage ». Certains projets se développent par l'action : au travers de la création d'outils pour la participation citoyenne sous forme de lieux concrets de préfiguration montés avec très peu de ressources mais qui peuvent rester après le projet même si leur fonction première était peut-être temporaire.

Quid du « passage de flambeau » des collectifs à la société civile ? Comment dans une posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage atteindre l'idéal démocratique du projet participatif ? Il y a une distance entre la démocratie participative qui représente un point de mire, un objectif encore éloigné à cause des conflits avec la démocratie représentative. Les projets participatifs sont des territoires d'expérimentation où ce n'est plus l' élu qui représente le citoyen mais ce dernier. Il en découle des projets à petite échelle, des exemples de bonnes pratiques pour le processus. La maîtrise d'ouvrage sans être forcément réfractaire à un processus participatif est en phase, en posture d'apprentissage.

L'action des collectifs est encore éparse et pas assez homogène pour généraliser la pratique du processus participatif. L'enjeu pour les collectifs au-delà du processus participatif, est plutôt pour les habitants de pouvoir reprendre en main leurs lieux de vie quotidiens pour en devenir acteurs. Ce sont des expériences frustrantes sur leurs résultats car il est encore difficile pour les structures faisant de la médiation, de la collaboration avec les habitants, de montrer qu'il s'agit de positions qui peuvent infléchir de manière durable et probante le processus de création urbain. Il existe aujourd'hui un mur politique qui ne comprend pas ces ambitions et qui refuse de donner du pouvoir à la société civile.

La « préfiguration » revendique un projet non fini, toujours en processus, qui va déterminer ce dont le territoire a besoin et rendre hommage aux initiatives locales pour qu'elles puissent prendre place dans la ville. C'est une question centrale pour le processus participatif. Il

semble que la maîtrise d'ouvrage de manière générale n'a pas encore conscience du pouvoir créateur de la préfiguration qui se déroule sur le terrain. Le projet serait-il secondaire dans l'action des collectifs qui travaillent autour de la participation citoyenne ? Serait-ce seulement un prétexte pour créer des moments éphémères d'urbanité qui ont le pouvoir de fédérer les gens pour faire passer un pallier ?

Comment détourner une question politique (demande de la part de la maîtrise d'ouvrage d'un processus participatif accompagné par un collectif) pour déboucher sur une émancipation citoyenne ? Permettre aux gens de se structurer et de laisser une trace.

La médiation et les innovations qu'elle permet dans la façon de faire la ville sont encore des processus à la marge. La raison en est l'effet du marché foncier qui semble un enjeu primordial dans la production de la ville. C'est pourquoi pour engager de vrais changements, il faut utiliser les outils existants. L'enjeu du processus de production de la ville est sur ceux qui possèdent le sol. Il existe déjà des outils qui ouvrent la voie au collectif dans le droit urbain : le bail réel solidaire, la société coopérative d'intérêt collectif, le fond d'investissement... Il faut donc se demander comment utiliser, ou détourner le droit de propriété. Les montages juridico-financiers sont des mécanismes qu'il faut utiliser par défaut. C'est vital pour l'avenir des villes.

Les démarches observées restent globalement dans l'anecdotique et sont rarement pérennes. Les collectifs sont maintenus à distance des vraies questions de la fabrication de la ville et leur impact est peu important. Les actions restent encore dans l'expérimentation et c'est peut-être l'argument utilisé par la maîtrise d'ouvrage ou sa raison de marginaliser ces nouvelles pratiques et de garder seulement entrouverte la porte d'entrée de la fabrique de l'espace public. Les démarches participatives resteront-elles impuissantes devant l'urbanisme traditionnel ? Resteront-ils relégués à un modèle alternatif ? Car c'est semble-t-il la condition de leur intégration dans le fonctionnement de l'urbanisme aujourd'hui qui officialise leur côté alternatif, instable et précaire.

On est en droit de se demander comment la démarche militante et désintéressée des collectifs va pouvoir continuer à se développer. Ces pratiques peuvent-elles se généraliser et se joindre à la maîtrise d'œuvre de manière plus récurrente ? Cela dépend des institutions dont découle la commande publique qui ont le pouvoir de soutenir la professionnalisation du mouvement ou de le rendre plus précaire qu'il ne l'est déjà. L'action des collectifs est encore controversée dans le champ des professions de l'urbanisme et des élus. L'urbanisme n'est pas encore démocratique. La prochaine étape serait peut-être d'intégrer la maîtrise d'ouvrage au collectif. Cependant, les pratiques observées nous permettent de dire qu'il est possible de responsabiliser la population, de faire des projets d'urbanisme non marchands et inclusifs de la société civile.

D'autre part, face à une privatisation de la production de la ville par les promoteurs immobiliers qui inventent leur propres commandes, le concepteur médiateur réagit en se réappropriant ces dernières pour y impliquer des normes. Cela pose la question de la légitimité de la création de commande. On est en droit de se demander comment l'intérêt

général pourrait être servi par les intentions de groupes privés. C'est pourquoi des normes de création de commande sont nécessaires. Elles seraient en lien avec un positionnement politique, une gestion particulière de sa propre commande, et un apport particulier. Ces normes permettraient de sortir le concepteur de la stature d'omnipotence.

Cependant, le développement local par la médiation se fait sur un temps long et les trois mois pour répondre à un appel d'offre sont trop courts. C'est pourquoi la médiation est possible seulement dans certains cas de figures et est marginale aujourd'hui dans la production de la ville. Les maisons du projet devraient exister deux ans avant le début réel des travaux afin qu'ils soient vraiment des lieux de pensée publique. Quand le dessin du projet est réalisé, il est déjà trop tard pour enclencher un processus de médiation qui ait un réel impact. La concertation devrait être constante, il devrait exister une école de la ville, sous forme d'université populaire, ouverte à tous. C'est l'idée d'une maison du projet : un lieu de vie où l'on parle de son cadre de vie. L'école de la ville devra mettre en relation les différents champs de la profession d'urbaniste sans anéantir pour autant leurs différences. Elle sera une des manières de créer de la transparence au projet.

C'est une question de culture : comment voit-on son métier ? Si le concepteur a une vision des choses, une connaissance technique, alors la médiation va le déstabiliser. Si, pour lui, la plus-value du projet est « comment intégrer les besoins locaux dans le projet », la médiation va lui amener beaucoup. Il va nourrir son projet de la connaissance locale, de l'analyse des acteurs locaux. La réalité du projet sera plus en phase avec les usages de la population. La décision pour les élus sera facile à prendre. La médiation peut être un outil pour enrichir les projets. Il faut laisser les portes ouvertes, accepter, être prêt à ce que le projet n'aille pas dans la direction que l'on souhaite. Être prêt à des remises en causes : c'est une question de posture. Le volet participatif et le volet technique doivent s'enrichir mutuellement.

Michel Foucault parle de la désacralisation théorique de l'espace avec la fin du géocentrisme permis par les travaux de Galilée et de Copernic. Mais comme il l'énonce, il semble que le vocabulaire même que l'on utilise pour décrire le territoire, et notre manière de le pratiquer et de le concevoir selon son contexte, sont encore dans une sacralisation pratique de l'espace. En parallèle, peut-on vraiment parler de désacralisation théorique du statut de paysagiste qui se toise encore de « concepteur paysagiste », et de celui d'architecte et d'urbaniste ? Il semble que dans la pratique, la propension à la démarche participative dans les projets urbains en France, soit encore en retard sur nos voisins anglo-saxons, allemands ou scandinaves. Pourtant ce renouvellement observé des pratiques de projet est une autre approche du statut de concepteur qui semble ouvrir une voie vers sa désacralisation pratique.

Le médiateur doit-il « modérer » les différentes aspirations de la société civile dans le but de travailler pour le bien commun ? Être médiateur est-il un rôle politiquement engagé ? Le concepteur médiateur doit-il prendre partie ? Doit-il défendre les intérêts de la société civile ou seulement être un « messager » délivrant les aspirations de cette dernière ?

La vision de la troisième révolution industrielle (Jérémy Rifkin) s'élabore sur l'économie circulaire, et non pas sur la propriété mais sur le partage (réseaux vélib à Paris, vcub à

Bodeaux, blablacar...) et l'échange (théorie des micro-centrales électriques domestiques sur un réseau d'échange entre particuliers...) et se démarque d'une économie productrice de biens matériels qui tient sa dynamique de la croissance. Le futur développement de la ville, lui aussi, ne serait-il pas dans le partage et les échanges qu'elle permet plutôt que dans sa productivité ? La valeur de la ville peut-elle se baser sur autre chose que son économie capitaliste qui repose sur l'exploitation des ressources et des populations ? Sa valeur peut-elle résider dans sa propension à nous faire cohabiter dans des valeurs humaines plutôt que matérielles ?

Quid de la participation dans les planifications écologiques ? Puisqu'il ne peut y avoir de développement durable et respectueux de l'environnement, de l'écologie, sans paix, et cohésion sociale, la démarche participative, dans la valeur sociale qu'elle fait naître, n'est-elle pas un premier pas vers un système plus durable, plus écologique ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie

- Arnstein Sherry R., « A ladder of citizen participation », 1969, *Journal of the American Planning* Vol. 35, pp. 216-224.
- Atelier Georges et Mathias Rollot, *L'Hypothèse Collaborative*, Conversation avec les collectifs d'architectes français. 2018, 288p.
- Augé Marc, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, coll. « La librairie de XXI^e siècle », 1992, 142 p.
- Bacqué, M.H. Rey, H. Sintomer, Y. (2005). « Gestion de proximité et démocratie participative », 316 p.
- Bercovitz, R. et Briffaud, S. (2015). « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise ». 16 p.
- Bobot, 2006, « Le développement de la médiation dans le monde agricole français ». (*Economie Rurale*, revue n° 296. <http://journals.openedition.org/economierurale/1864?file=1>).
- Bonaccorsi Julia et Nonjon Magali, « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni* | Automne 2012, mis en ligne le 05 octobre 2014.
- Borie Vincent *La Médiation à l'usage des professionnels de la construction, BTP, immobilier, architecture, urbanisme*. 2017, Eyrolles.
- Chambelland Benjamin, Duprat Stéphane. *La fabrique de Jardin. Le paysage ; retour d'expériences entre recherche et projet*, 2008, Arthous, France. 2011
- Chomarar-Ruiz, C. (2010). « Lecture critique du livre de Pierre Donadieu » *Projet de paysage Revue* du 04/01/2010, 11p. <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=570>
- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. (1998)
- Davodeau Hervé, Geisler Elise, Montembault David, Leconte Louise. « La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? » *Paysage versus architecture : (in)distinction et (in)discipline*, 2014, pp.171-184.
- Davodeau, H. et Sant'Anna, C.G., 2011, « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes ». *Territoire en mouvement*, revue n°11, 17. <http://journals.openedition.org/tem/1225>)
- Donadieu Pierre, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », *Économie rurale* [En ligne], 297-298 | janvier-avril 2007, mis en ligne le 01 mars 2009.
- D'ORAZIO Anne, *S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 – 2015). Exploration d'un monde en construction*. Thèse pour l'obtention du doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme de l'Université Paris Nanterre Présentée et soutenue publiquement le 03 juillet 2017. Sous la direction de Marie-Hélène Bacqué Professeure à l'Université Paris Nanterre
- Faget Jacques, « Médiation et post-modernité. Légitimation ou transformation de l'action publique ? », *Négociations* 2006/2 (no 6), p. 51-62.
- Harrendt Hannah, 1995, *Qu'est-ce que la politique?* Paris, Seuil.
- Illich Ivan (1977), *Le chômage créateur*, in Illich Ivan (2005), *Oeuvres complètes Volume II*, Paris, Fayard
- Gwiazdzinski Luc. « Eloge de la ruse dans les espaces publics ». Aglaë Degros / Michiel De Cleene. Bruxelles à la (re) conquête de ses espaces. Ministère de la Région Bruxelles Capitale, pp 116-119, 2014.
- Jareno Chloé, *Médiation du paysage : jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ?*. Sciences agricoles. 2013.
- Klaus Habermann-Niesse, « Participation et culture de planification dans le développement urbain en Allemagne », in « L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : quelle pratiques, quelles perspectives ? », 2012, 91 p.
- Mehrabian, Albert; Wiener, Morton (1967). "Decoding of Inconsistent Communications". *Journal of Personality and Social Psychology*

- Mehrabian, Albert; Ferris, Susan R. (1967). "Inference of Attitudes from Nonverbal Communication in Two Channels". *Journal of Consulting Psychology*
- Paradis, S. (2010). « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, 19 p.
- Planchat Claire, *Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains : Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)*. Géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2011.
- Sommet Planète Terre. (1992). « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ». Principe n°22 <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.
- Salzer, J. (2012). « Les étapes de la médiation » Entretien vidéo réalisé par Alter Nego, 3 min 02, <https://www.youtube.com/watch?v=gRcKDWax0VE>.
- Vinck Dominique, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2009/1 (Vol. 3, n° 1), p. 51-72.
- Zetlaoui-Léger Jodelle, « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 2009, URL : <http://journals.openedition.org/crau/312> ; DOI : 10.4000/crau.312

Entretiens

- Campagne Jean-Luc, association Geysers, le 23/10/2018, par téléphone.
- Chambelland Benjamin, atelier de paysage en partage (Alpage), le 10/10/2018, au parc de la Palmer, Cenon.
- Choppin Julien, collectif Encore Heureux, le 18/10/2018, par téléphone.
- Detraz Yvan, collectif Bruit du Frigo, le 15/10/2018, dans les locaux de Bruit du Frigo, Bordeaux.
- Guihéneuf Pierre-Yves, association Geysers, le 26/10/2018, par téléphone.
- Poiret Arthur, architecte urbaniste, chef de projet collaborateur d'atelier Georges, le 27/09/2018, par téléphone.
- Pouliquen Glenn, atelier Bivouac, le 24/10/2018, par téléphone.
- Quemper Guillaume, collectif Dérive, le 08/11/2018, par mail.
- Ung Kelly, atelier d'urbanisme Approche.s !, le 18/10/2018, par téléphone.

Conférence

- Les Architectes du Grand Paris Express : saison 2, le 05/09/2018, à la Maison de l'architecture, Paris.

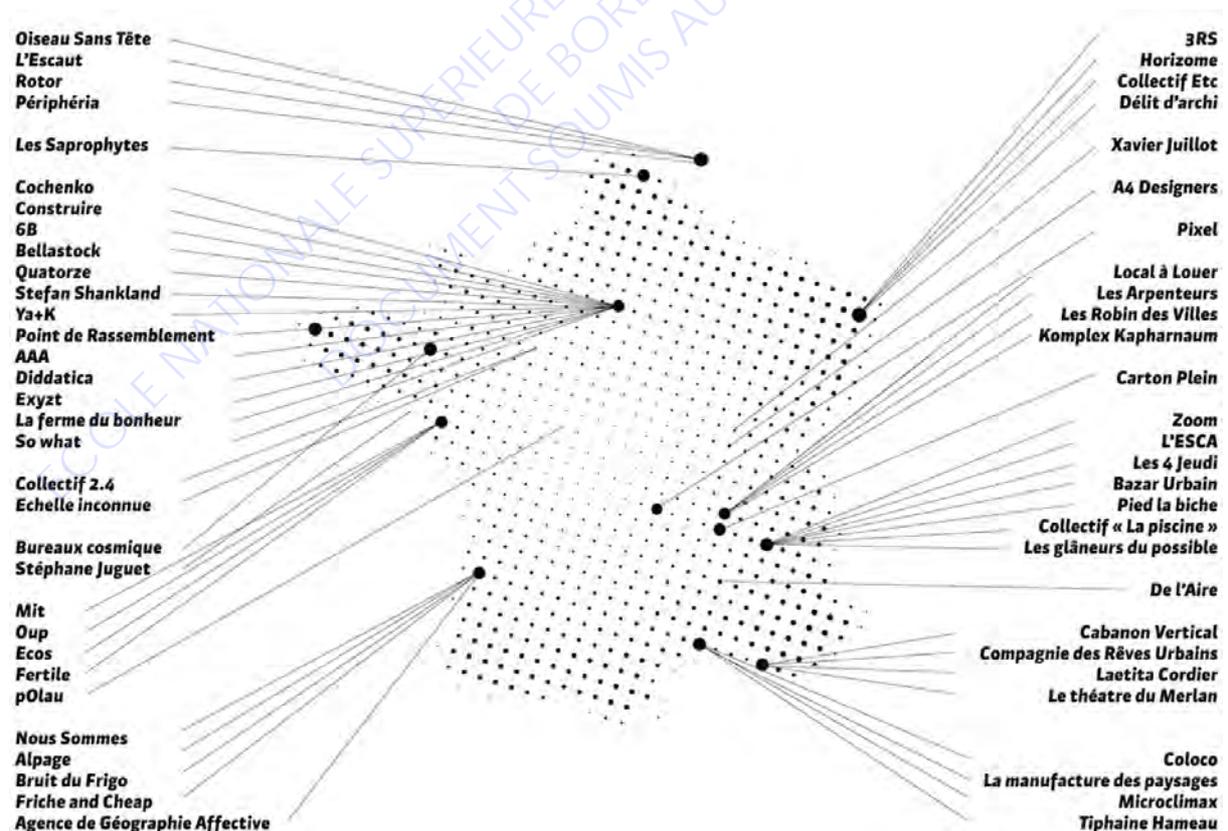
Annexes

Annexe 1 : Liste non exhaustive des collectifs de concepteurs créés après 2000

2003	Cabanon Vertical (Marseille)	Se fonde et se spécialise en s'installant et en fabriquant dans l'espace urbain.
2006	Bellastock (Bobigny)	Le collectif propose des alternatives à l'acte traditionnel de construire et organise des préfigurations des transformations territoriales.
2007	Quatorze (Montreuil)	
2007	Saprophytes (Lille)	L'association composée d'architectes, de paysagistes, d'artistes et d'habitants qui réfléchissent à de nouveaux outils pour s'approprier la ville en déconstruisant ses usages contemporains.
2007	Cochenko (Ile-de-France)	L'association veut concrétiser sa pratique en intervenant sur la place publique pour comme lieu de rencontre « construire des utopies ordinaires » (collectif Cochenko, p. 151, entretien dans L'Hypothèse collaborative)
2008	Mit (Nantes)	Le nom du collectif vient d'un mélange entre <i>mit</i> traduction allemande de « avec » et du « mythe » : récit fondateur d'une pratique sociale.
2009	Collectif Etc (Marseille)	Ses fondateurs ont commencé leur expérience en faisant le tour de France pour aller rencontrer les autres collectifs de concepteurs. L'association expérimente des modes d'autogestion (pour favoriser l'autonomie de la société civile dans l'amélioration de son cadre de vie) et essaie de montrer l'intérêt d'un fonctionnement démocratique horizontal.
2009	Alpage (Bordeaux)	L'atelier composé de deux paysagistes qui tentent de mobiliser « les savoirs et les manières de faire citoyens pour participer collectivement et activement à la vie de la cité » (site de l'atelier).
2010	Carton plein (Saint-Etienne)	L'association se développe et cherche à « créer un climat positif propice à enclencher de l'énergie collective qui se développe ensuite sans nous » (collectif Carton plein, p.158, entretien dans L'Hypothèse collaborative).
2011	YA+K (Bagnole)	Le collectif cherche à mettre en place des démarches innovantes, de nouvelles manières de faire projet dans l'espace public dans « des dynamiques de co-production et d'(re-)appropriation [...] par ceux qui les pratiques. » (collectif YA+K, p. 171, entretien dans L'hypothèse collaborative)
2012	Parenthèse	Ce collectif expérimente autour des pratiques de l'espace urbain avec l'élaboration d'installations éphémères.
2012	Yes We Camp (Marseille et Paris)	Le collectif s'oriente vers la construction inclusive d'espaces partagés et d'équipements temporaires. Le but est de « faire tomber la barrière du « je ne sais pas faire, donc je n'ai pas le droit de faire » » (collectif Yes We Camp, p.181, entretien dans L'Hypothèse collaborative).
2013	Fil (Nantes)	Les architectes, ingénieurs, designers, plasticiens, chercheurs s'attachent au retour du « terrain » comme

		matière d'analyse et de conception. Leur méthodologie s'adapte donc selon les projets.
2014	Bivouac (Paris)	L'atelier associe six paysagistes. L'association est dans une « une démarche d'immersion », propose aux municipalités « d'habiter pour un temps le lieu de la commande et d'y déployer un atelier à ciel ouvert. Cette présence sur le terrain nous permet de comprendre les besoins et aspirations de ceux qui vivent et font vivre les territoires pour formuler et construire une réponse appropriée, singulière et sensée. » (site de l'atelier).
2014	Atelier d'urbanisme Approche.s !	Composé d'une équipe pluridisciplinaire de trois membres qui ont des compétences en urbanisme, en architecture, en graphisme et en ingénierie culturelle et qui font des projets urbains un moment partagé et collectif. « Nous sommes une sorte de tiers acteur capable de transitions : entre les habitants et les acteurs habituels de l'urbanisme, entre l'immédiateté de leur quotidien et la stratégie ou les projets de long terme. » (atelier Approche.s !, p.193, L'hypothèse collaborative). Le terme « tiers acteur » fait directement écho au statut de médiateur, d'intermédiaire entre les professions de l'urbanisme et la société civile.

Annexe 2 : Carte des collectifs de France d'Etc.



(source : www.collectif.com)

Summary :

For about thirty years now, the legislation evolution and practical evolution of urbanism head towards to implement democratic process in our towns. The designer appears in it as a third, using mediation as a new project tool. This design manner reinforce urbanism professions legitimacy and more globally country planning and administration professions. Without relieving the landscaper, the architect and the urbanist expertises, it however advance their status developing their capacity animating debate, project and public space. Observe, listen, interprate, and organize population's ideas, aspirations, needs, here are the new competences of our professions which enable projetcs's improvement. It's not about didactic process towards population then, though pedagogy is part part of mediation methods in participative projects. Mediation doesn't fall under teaching, but under listening and exchange. The individual and his relation to public space are placed in the center of project process. The later becomes the encounter point between the public demand and the revealed needs of users.

The participative approach of space public project can appear like an abstract notion, but it involves practices and concrete actions. This research work allowed for revealing the design praticies replacement, and this, with the explosion of urban planning profession paradigms in the passage from « classical » project to militant project. The agency is being replaced by the association. Project ownership becomes the « project extractship ». It's the end of the distinction between the design time and the use time. It's also the end of opposition between scholar knowledge and uninitiated knowledge. The designer join local realities, inhabitant and user realities : civil society. Urban programming is not preceding any more but « in action » in transitory urbanism. Praticies by collectives encountered are by « doing » instead of waiting order and is being part of short temporality.

Key Words

Participation – Mediation- Praticies – Design- Urban public space

Résumé

Depuis une trentaine d'années, l'évolution de la législation et des pratiques de l'urbanisme tendent à mettre en place des processus démocratiques dans nos villes. Le concepteur y apparaît comme un tiers utilisant la médiation comme nouvel outil de projet. Cette manière de concevoir renforce la légitimité des professions de l'urbanisme et plus globalement de l'aménagement et de la gestion du territoire. Sans déposséder le paysagiste, l'architecte et l'urbaniste de leurs compétences, elle fait toutefois évoluer leurs statuts en développant la capacité à animer le débat, le projet et l'espace public. Observer, écouter, interpréter, et organiser les idées, les aspirations, les besoins de la population : voilà les nouvelles compétences de nos professions qui permettent d'enrichir les projets. Il ne s'agit pas alors d'un processus didactique envers la population, bien que la pédagogie fasse partie des méthodes de médiation dans les projets participatifs. La médiation ne relève pas d'un enseignement mais d'une écoute, d'un échange. L'individu et sa relation à l'espace public sont placés au centre du processus de projet. Ce dernier devient le point de rencontre entre la commande publique et les besoins des usagers révélés.

La démarche participative de projet dans l'espace public peut paraître être une notion abstraite, mais elle implique des pratiques et des actions concrètes. Ce travail de recherche a permis de révéler le renouvellement des pratiques de conception, et ce, avec l'explosion des paradigmes de la profession d'aménageur dans le passage d'un projet « classique » à un projet militant. L'agence est remplacée par l'association. La maîtrise d'œuvre devient « déprise d'œuvre ». C'est la fin de la distinction entre le temps de conception et le temps de l'usage. C'est aussi la fin de l'opposition entre les savoirs « savants » et les savoirs « profanes ». Le concepteur s'inscrit dans les réalités locales, et celles des habitants, des usagers : de la société civile. La programmation n'est plus préalable mais « en mouvement » dans l'urbanisme transitoire. La pratique des collectifs rencontrés est de « faire » plutôt que d'attendre la commande, et s'inscrit dans une temporalité courte.

Mots-clés

Participation – Médiation – Pratiques – Conception – Espace public urbain